



Stratégie de la solidarité culturelle au service des questions civilisationnelles et de développement des Musulmans

Adoptée par

la 5^{ème} Conférence islamique des Ministres de la culture

**Tripoli, Grande Jamahiriya Arabe Libyenne
Populaire et Socialiste**

21-23 novembre 2007

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Dans un hadith, Nouâmane Ibn Al Bachir, que Dieu l'agrée, rapporte que le Prophète, prière et salut soient sur lui, a dit :

«Vous verrez les croyants, dans leur compassion, leur amour et leur bienveillance, tel un seul corps qui, dès que l'un de ses organes se plaint, les autres organes se mobilisent et accourent pour l'assister dans la veille et la fièvre».

(Hadith unanimement agréé)

Introduction

Pour être constructive, la coopération entre les peuples doit respecter la diversité culturelle, promouvoir le dialogue entre les civilisations et renforcer l'échange des connaissances et les débats d'idées. C'est là une tradition constante que consacre ce verset coranique : « Humains, nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. Si Nous avons fait de vous des peuples et des tribus, c'est en vue de votre connaissance mutuelle. Le plus digne au regard de Dieu, c'est celui qui se prémunit davantage. Dieu est Connaisseur et Informé».

Certes, la connaissance de l'Autre est un objectif noble qui sous-tend la coexistence des peuples dans un esprit de fraternité, de justice et de tolérance, mais elle ne peut se réaliser sans une solidarité et sans une coopération s'inscrivant dans les valeurs communes que les individus, les communautés et les institutions ont en partage. Car c'est cette conscience collective qui fait préserver les bases de notre existence, nous incite à l'échange et à la coopération et nous évite, par conséquent, toute sorte de conflit susceptible d'entraver nos efforts pour la sécurité et la coexistence.

Dans ce sens, l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture -ISESCO- poursuit ses efforts afin de consolider les relations de fraternité et de tolérance entre tous ceux qui œuvrent à la promotion de la culture humaine. Aussi, l'Organisation demeure-t-elle fidèle à ses principes et aux résolutions des conférences du Sommet islamique, qui confirment l'attachement de la civilisation islamique aux principes de connaissance mutuelle, de dialogue, de solidarité et à des valeurs nobles inhérentes à la religion islamique, comme la coexistence pacifique, l'entente réciproque et le dialogue constructif.

Tous les pays doivent œuvrer à consolider les liens de solidarité, de coopération, de fraternité et d'échange pour garantir leur sécurité et leur stabilité et se préserver de toutes ces tendances extrémistes et destructrices qui sont le fait de l'ignorance. Or, c'est là un objectif qui ne peut être atteint que par la reconnaissance de la diversité culturelle, le respect des spécificités, la promotion du dialogue des civilisations par l'intermédiaire des forums et des rencontres, l'activation du principe de solidarité culturelle et l'élargissement de ses domaines d'application.

Certes, ce besoin de nous protéger est dicté par la morale et les nobles valeurs, mais il n'en demeure pas moins que pour l'islam, c'est un devoir individuel qu'il incombe à chacun d'observer en vertu des principes du droit islamique et des préceptes de notre sainte religion.

Le système social musulman, tel qu'il est décrit dans le Coran et la Tradition du Prophète, érige le principe de solidarité au rang d'obligation, au même titre que la coopération, pour protéger la religion et la préserver des innombrables dangers qui la guettent. A cette fin, la Oumma doit mobiliser toutes ses potentialités et ne se permettre aucune négligence, au risque de déstabiliser l'ensemble de l'édifice et causer des préjudices aussi bien sur le plan temporel que spirituel.

Ainsi, pour poursuivre ses programmes, stratégies et plans dédiés à la coordination de l'action culturelle, au dialogue civilisationnel, à la diversité et à la coexistence, l'ISESCO a décidé d'intégrer dans son plan d'action la « Stratégie de la solidarité culturelle au service des questions civilisationnelles et de développement des musulmans », qui a été adoptée par la 5ème Conférence islamique des ministres de la culture, tenue à Tripoli en 2007. Tout en s'inscrivant dans un cadre universel, cette stratégie est adaptée à la réalité du Monde islamique pour y promouvoir la solidarité et l'entraide.

En publiant cette Stratégie, l'ISESCO entend promouvoir le Monde islamique dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences. En élaborant cette Stratégie, l'Organisation a voulu répondre aux attentes du Monde islamique en matière de solidarité culturelle en veillant à ce qu'elle soit en cohérence avec les réalisations qu'elle a accomplies au cours de ces dernières décennies dans ses domaines de compétence.

Dr Abdulaziz Othman Altwaijri

Directeur général
de l'Organisation islamique
pour l'Education, les Sciences et la Culture

I. Fondements

1. Méthodologie

2. Concepts

3. Motivations et objectifs

1. Méthodologie

Traiter d'un nouveau sujet comme «**la solidarité culturelle**» dans son acception globale et élaborer une stratégie rigoureuse, claire et facile à exécuter pour consacrer et généraliser les règles de ce concept, exige une méthodologie précise qui va de pair avec les aspirations et les objectifs fixés et lève tout amalgame entre «**solidarité culturelle**» telle que définie par l'Organisation dans cette stratégie et la solidarité dans son aspect social. Cette méthodologie pourrait, d'autre part, dynamiser les volets de solidarité prévus, en se basant sur la foi individuelle et collective des peuples imprégnés par la culture islamique, suivant l'essence même du patrimoine culturel de la société islamique qui a été à l'origine de différentes formes de solidarité, en a consacré les principes dans différents volets de la vie et conforté les notions et les aspects. Ce même patrimoine a permis des réalisations louables et grandioses illustrées par différentes images de cohésion humaine et de solidarité civilisationnelle dans différentes ères, qui en dépit des vicissitudes du temps, restent toujours de mise.

A) Adopter une vision globale prospective :

L'ISESCO a veillé dans l'élaboration de cette stratégie, comme elle l'avait toujours fait, et avec abnégation, à prospecter les lacunes qui ont émaillé certaines étapes où la solidarité entre les peuples du monde islamique a fait défaut, à telle enseigne que les conflits ont éclaté entre frères et des guerres se sont déclenchées entre les fils d'une même nation. L'ISESCO a tiré parti des fruits incommensurables de l'entente, de la solidarité et de la cohésion, principales caractéristiques qui unissent les composantes de la oumma et sont ancrées dans son passé et son présent, en adoptant une vision globale prospective qui ambitionne de restituer à la communauté islamique cette cohésion exemplaire ayant marqué des étapes saillantes de son histoire. Le verset coranique suivant illustre cette cohésion : **«Et s'ils veulent te tromper, alors Dieu te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est Dieu qui les a unis, car Il est Puissant et Sage».** (Le butin (Al anfal) V/62-63).

Ce retour aux sources ne pourrait que renforcer la cohésion existante et la solidarité actuelle et les hisser à un niveau où l'unité se consolide davantage, les éléments de la dissension s'estompent et où la discorde n'a pas de place, à travers une dynamisation effective du leitmotiv véhiculé par ce verset qui s'adressait au Prophète, en l'occurrence la cohésion et l'union. C'est ce qu'illustre également le verset suivant : **«Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (corde) de**

Dieu et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos coeurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Dieu vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés». (La famille d'Imrane (Al imran) : V/103).

Ainsi, la vision prospective et scientifique orientée vers un avenir prospère pour le monde islamique a été toujours présente durant l'élaboration de cette stratégie qui prend en compte la solidarité comme devoir religieux, en vertu des enseignements coraniques et de la tradition du Prophète, convaincue qu'il s'agit d'un programme prospectif et stratégique dont la mise au point s'est fondée sur des règles rigoureuses et la mise en œuvre est prévue selon des mécanismes bien déterminés. Ce sont autant d'éléments impliqués par des conditions à même de réaliser l'avenir escompté qui ambitionne le progrès, la prospérité et le bien-être des peuples de la oumma, la modernisation de ses systèmes d'éducation et d'enseignement, la promotion de ses secteurs scientifique et technique, la floraison de sa culture et ses arts, la lutte contre l'analphabétisme, l'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes, et la rationalisation de l'action publique dans les domaines social et de développement.

B) Prendre en compte l'état des lieux de la culture dans le monde islamique :

Il convient également, dans le cadre de cette démarche méthodologique, de dresser un état des lieux de la culture dans le monde islamique, mettre en avant les périls et défis qu'elle confronte et souligner la concurrence féroce et déséquilibrée à laquelle cette culture est soumise aux niveaux local et international.

Ce diagnostic fait ressortir le besoin d'une stratégie de solidarité culturelle impliqué par des périls de taille qui menacent, plus que jamais, l'identité culturelle et civilisationnelle de la oumma islamique. L'ampleur de ces défis dépasse de loin les potentialités faibles de chaque pays islamique, puisque les dangers proviennent de groupements dotés de moyens gigantesques et oeuvrant suivant un plan commun. Ces blocs ne peuvent être confrontés qu'à la faveur d'un groupement fort, d'une solidarité agissante et d'une planification méthodique.

Dans ce cadre, ont été pris en compte les rapports périodiques et les études qui parviennent à l'ISESCO. Toutefois, il convient de signaler les disparités apparentes entre la méthode et le contenu et les études générales et sectorielles effectuées par l'ISESCO pour réactiver son programme stratégique global dans le domaine de culture et inscrit dans **«la Stratégie du savoir dans l'optique islamique»**, en se basant sur les rapports sur sa mise en œuvre, ses divers programmes et les écueils rencontrés. Dans ce cadre, on cite particulièrement **«la Stratégie culturelle du Monde islamique»**, adoptée par le 6^{ème} Sommet

islamique tenu à Dakar, en 1991, «**la Stratégie de l'Action culturelle islamique en Occident**», adoptée par le 9^{ème} Sommet islamique tenu à Doha, en 2000, «**la Stratégie pour le Rapprochement entre les Madhahib islamiques (doctrines religieuses islamiques)**» et «**la Stratégie de mise à profit des compétences expatriées en Occident**», adoptées par la 10^{ème} Conférence du Sommet islamique tenue à Putra Jaya (Malaisie), en 2003.

Il a été également question de tirer parti des études et recherches qui ont été le prélude à l'élaboration et l'adoption de «**la Déclaration islamique sur la Diversité culturelle**» adoptée par la 4^{ème} Conférence islamique des Ministres de la Culture à Alger en 2004, du fait qu'elle constitue une stratégie complémentaire ayant trait à «**la Stratégie culturelle du Monde islamique**».

Les rapports sur les motivations et les finalités ayant présidé à l'actualisation de cette stratégie et à sa mise en adéquation avec les évolutions intervenues dans le champ culturel, ainsi que les débats qui s'en étaient suivis au cours de la conférence, ont été également pris en compte.

Ont servi également à l'enrichissement de ce diagnostic, plusieurs études qui traitent de la solidarité, de la coopération et de l'entraide, durant les dernières décennies, dans les domaines politique, culturel et social, aussi bien interislamiques qu'entre le monde islamique et son environnement mondial.

C) Privilégier la précision dans la définition des objectifs, références et notions fondamentaux :

Parmi les vertus de la méthodologie dans les études stratégiques, il convient de citer la définition des objectifs, références et concepts principaux qui régissent la thématique de toute stratégie. Ils constituent, en fait, la clé de voûte pour prendre acte de son contenu, éviter des lectures multiples et empêcher une interprétation erronée de ses significations, la doter de sa propre méthodologie et éviter une éventuelle stratégie complémentaire, en vue de faire converger les interprétations et circonscrire les significations.

Aussi la stratégie s'est-elle basée d'une part sur un rappel de l'acception objective du terme «**culture**» qui permet de mieux appréhender les valeurs immuables de l'islam lorsqu'elle est qualifiée d'«**islamique**» et de s'ouvrir, grâce à ses aspects humains et civilisationnels, sur les différentes expressions que recèle le Monde islamique.

D'autre part, la présente stratégie redéfinit la notion même de «stratégie», laquelle est considérée par l'ISESCO comme un concept en constante évolution, du fait de son usage fréquent par différentes parties. Dans la majorité des champs les plus développés du savoir, l'ISESCO a contribué, grâce à son action

dynamique et permanente, au développement de ce concept, qui a acquis d'emblée plusieurs acceptions, suivant les domaines et les contextes. La stratégie réfère désormais à «L'art du dialogue des volontés (les volontés des peuples, gouvernements, institutions, organisations et associations) pour atteindre des objectifs bien déterminés, grâce à une démarche prospective et éclairée, des mécanismes d'exécution flexibles ; des ressources humaines et financières adaptées, et à des initiatives régulières de mobilisation, d'actualisation et de prévention, qui répondent aux finalités et priorités fixées.

Il importe aussi de donner une définition précise du concept de «la solidarité culturelle». Comme nous l'avons déjà signalé, il ne s'agit pas d'islamiser «la solidarité» dans les domaines de la culture ou d'islamiser la «**culture**» par le biais de la solidarité, la stratégie ayant pour finalité de réactiver les énergies dans les sociétés islamiques, grâce à une solidarité polyvalente qui sert une diversité culturelle plurielle, immunise l'individu, renforce l'interaction et le dialogue entre les composantes de ces sociétés et consolide sa coexistence et ses échanges scientifiques et civilisationnels avec leur environnement régional et international.

L'histoire ancienne et contemporaine témoigne que les sociétés et les peuples les plus prolifiques étaient profondément convaincus de la nécessité de la solidarité, de l'entraide et de la coopération avec l'Autre dans les différents champs du bien-être et du savoir. L'histoire du monde islamique recèle également de riches expériences, des contributions marquantes et des étapes rayonnantes qui illustrent la solidarité, la concertation et l'entraide entre ses peuples.

Par ailleurs, il était nécessaire de définir les objectifs qui orientent les domaines, les programmes et les mécanismes d'exécution de cette Stratégie. Celle-ci doit être considérée comme un moyen permettant de consolider la solidarité, la coopération et l'entraide dans le domaine de la culture au sein des organismes, organisations, institutions et associations, sur les plans local, régional et international, afin que la solidarité culturelle soit une conviction générale nécessaire.

D'autre part, cette stratégie s'inspire d'une vision de l'univers, de l'Homme et de la vie. Pour ce faire, elle se base sur des références immuables qui compilent les fondements et les constantes et, partant, déterminent les mécanismes et les règles. De ce fait, toute action entreprise par l'ISESCO a été fidèle à toutes les références, règles, valeurs et préceptes de la religion islamique, conformément à sa Charte et à sa mission civilisationnelle et humaine.

A la tête de ces références, on cite : le saint Coran, la tradition du Prophète, les règles de la solidarité culturelle en islam, le système des valeurs suprêmes islamiques et les principes humains universels, en plus des contenus et objectifs

de la charte de l'ISESCO, ses stratégies sectorielles et les orientations du plan décennal de l'Organisation de la Conférence islamique.

D) Fixer les programmes d'action et les principaux mécanismes d'exécution :

La méthodologie de l'action stratégique implique impérativement une mise en adéquation rigoureuse de la théorie avec la pratique et l'idée avec l'acte, en fixant les principaux programmes d'action et leurs mécanismes d'exécution qui constituent la clé de voûte de l'acte stratégique.

Dans une optique globale, la stratégie est en elle-même un programme orientatif qui fixe les mécanismes d'action et les règles d'exécution, conformément aux objectifs escomptés et aux mécanismes mobilisés dans ce cadre, à même de traduire dans les faits le contenu de la stratégie, en l'espace d'une échéance bien déterminée.

2. Concepts :

A) Définition de la stratégie :

Le terme «**stratégie**» réfère actuellement au «plan global» qui renferme un ensemble de règles générales dont les motivations, les objectifs, la méthodologie, les champs d'action, les mécanismes d'exécution, ainsi que d'autres éléments fondamentaux et des principes méthodologiques, qui permettent, dans un cadre dynamique et global et dans une période chronologique bien déterminée, de réaliser un ensemble de programmes d'action susceptibles de faire aboutir ces objectifs, à travers la réactivation et l'amélioration des mécanismes dédiés aux champs proposés. Ceci exige une coordination et une collaboration qui permet de poursuivre la mobilisation, d'améliorer les projets et promouvoir leur qualité, garantir la révision théorique et pratique, à la lumière des écueils et imprévus entravant ce projet, et ce conformément aux mécanismes et règles prévus.

Aussi, le concept de «**stratégie**» est souvent associé, dans plusieurs écrits et études contemporains, au mot «planification» pour véhiculer la même charge sémantique. Mais dans le domaine terminologique, la stratégie demeure différente de la planification, dans le sens où elle circonscrit les réactions, adopte la révision lorsque certains de ses objectifs sont entravés ou en cas de lacunes émaillant ses estimations et ses analyses prospectives. Elle se démarque ainsi de la planification par son fort attachement aux mécanismes de promotion des champs y afférents, sa flexibilité et son ouverture sur un plus grand nombre d'hypothèses étudiées suivant les probabilités de la question objet de la stratégie, étayées par l'analyse des prévisions et le choix des alternatives.

B) Le concept de «Takaful» (solidarité ou entraide) culturel :

«Al kafala», telle que définie par l'ensemble des oulémas, est lorsqu'une personne majeure (sage, guide expérimenté) s'engage à réunir les personnes devant être dans Majlis al houkm (assises du pouvoir). La personne engagée est appelée «**damin**», «**hamil**», «**zaïm**», et «**kafil**» (garant, répondant, parrain, tuteur). Mais il est de coutume que le mot «**damin**» soit utilisé lorsqu'on parle de fonds, hamil lorsqu'on évoque la «**diya**» (prix du sang versé), «**zaim**» (guide) dans les grosses fortunes et «**kafil**» (garant) dans la prise en charge morale.

Le sens général de «**al kafala**» (garantie, cautionnement) est lorsque al kafil s'engage à payer une dette. Il s'agit d'un pacte donateur-donataire et d'une forme de solidarité sociale. C'est un pacte tacite entre les membres de la société, en vertu duquel un individu ou une communauté prennent en charge les dettes d'un débiteur.

Nous avons présenté al kafala tel que définie par les linguistes et les oulémas.

Le mot Takaful (entraide, solidarité) réfère, quant à lui, à un pacte tacite entre deux parties qui les engage à remplir leurs devoirs suivant leurs capacités.

«**Takaful**» connote, selon le dictionnaire Lissan Al Arab, la participation à un acte. Il est dérivé du verbe «**kafala**» : garantir (l'argent), prendre en charge matériellement et moralement (une personne), d'où «**kafala al yatim**» (la prise en charge de l'orphelin) illustré dans le hadith où le messenger de Dieu dit : «Moi et le tuteur de l'orphelin, nous serons au Paradis, comme ceux-ci". Et il montra ses deux doigts : l'index et le majeur en les écartant." Ce signe fait par le prophète montre le degré élevé du rapprochement et de la proximité. «**al moukafil**», c'est aussi «al moujawir» et «al mouhalif» (allié, confédéré..). C'est aussi «**al mouaqid**» et «**al mouâhid**» (lié par un pacte).

La solidarité sociale est un pacte tacite entre les différents membres de la société qui les engagent à contribuer à servir les intérêts matériels et moraux communs.

Les nantis participent par leur argent et les non riches proposent leur énergie, leurs compétences et talents. Ce sens de solidarité est beaucoup plus fréquent.

Quant à «**la solidarité culturelle**», c'est un nouveau mot composé où «**la solidarité**» est classée dans un domaine bien déterminé d'un champ général. Il s'agit du domaine de l'action culturelle. Cette spécialisation a pour dessein de montrer que la solidarité dans le domaine de l'action culturelle revêt une importance cruciale qui égale celle de la solidarité avec les pauvres et les démunis.

«**La solidarité culturelle**» signifie de manière générale que toute personne assume sa part de responsabilité dans le soutien de l'action culturelle islamique dans les différents pays islamiques : chacun y contribue, suivant ses potentialités (par son argent, son esprit, ses connaissances, son expertise), en vue de l'immunisation des constantes de la culture islamique contre les dangers qui la guette, la consolidation de sa diversité et l'enrichissement de ses activités.

Lorsque nous évoquons le mot composé «**solidarité culturelle**», nous écartons, comme nous l'avons déjà fait pour la méthodologie, toute allusion qui le cantonnerait au cercle culturel. Il s'agit aussi de ne pas limiter les activités culturelles à ce qui est soutenu à travers la solidarité islamique. En effet, la culture, dans son acception large, a besoin, de permanence, d'une solidarité qui revêt ses différents aspects, aussi bien spirituel qu'humain, de même que la solidarité a besoin de cette culture.

A travers toute l'histoire de l'humanité, la solidarité a contribué à l'aboutissement de plusieurs projets culturels et à des réalisations dont tirent parti encore plusieurs sociétés et peuples, quelles que soient leurs tendances culturelles, intellectuelles ou confessionnelles. L'histoire témoigne également que les peuples les plus prolifiques sont ceux qui croient profondément à la nécessité de l'entraide à la solidarité et à la coopération avec l'Autre dans les différents champs du bien et du savoir.

Dans cette stratégie, il ne s'agit nullement de redéfinir le concept de la solidarité dans une optique islamique. La solidarité est en fait une valeur humaine mue par l'instinct (la nature de l'Homme) : **«Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Dieu], telle est la nature que Dieu a originellement donnée aux hommes -pas de changement à la création de Dieu-. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas»**. (Arroum, Romains, V : 30). Cette valeur a été tellement protégée par l'islam qui l'a promue et l'a réactivée au sein de la société. De ce fait, qualifier la solidarité d'islamique n'a rien de nouveau puisqu'elle est purement islamique.

Dans le cadre de cette stratégie, nous partons du fait que la solidarité est une contribution échangée entre toutes les personnes, les institutions et les Etats pour faire aboutir un projet civilisationnel global et une coopération commune entre membres, communautés, organismes et institutions fondée sur le soutien, la solidarité et l'entraide. Celui qui est puissant sera solidaire avec l'autre en réalisant des projets communs, de telle manière à ce que les groupes solidaires puissent atteindre de hauts niveaux d'action et de performance et un seuil de maturité et de conscience, en vue d'aboutir aux objectifs escomptés, et ce dans le cadre d'une vision du monde, de l'Homme et de la vie. Une vision qui prend comme point de départ les règles et préceptes de la religion et enrichit le

dialogue, l'interaction et la coexistence entre les différentes cultures et civilisations, dans toutes ses expressions humaine et sociale.

3. Motivations et objectifs :

«**La solidarité culturelle**», sous ses différents aspects, a été toujours présente dans chaque initiative entreprise par l'ISESCO. Elle est toujours citée explicitement ou implicitement dans la majorité des stratégies élaborées, autant dans les domaines de l'éducation, des sciences que dans la culture et la communication. Une reconnaissance commune de la nécessité de la solidarité entre les pays et peuples islamiques et ses multiples institutions, de son rôle majeur et le souci de répondre aux aspirations de la oumma à la réalisation de cette solidarité, ont été les principales motivations qui ont présidé à la création même de l'ISESCO, à laquelle ont été confiées les missions suivantes : consacrer, renforcer et intensifier les principes de l'entraide, la solidarité, la coopération et la complémentarité entre les pays islamiques d'une part et entre ces pays et leur environnement mondial d'autre part.

En effet, la Charte de l'ISESCO stipule dans son préambule que parmi les motivations de la création de l'ISESCO :

- Reconnaître les principes d'égalité, de solidarité et de complémentarité pour renforcer la coopération entre les Etats islamiques eux en vue de promouvoir l'éducation, les sciences, la technologie, la culture et la communication par tous les moyens appropriés.
- Répondre aux attentes et aux espoirs de la Oumma islamique de réaliser la coopération, la solidarité, le progrès et la prospérité, conformément aux nobles principes de l'Islam.
- S'engager à promouvoir l'éducation, les sciences et la culture pour favoriser l'entente, la fraternité, l'amitié et la paix entre les peuples du monde.

Cependant, l'action stratégique est fondée, comme nous l'avons déjà souligné, sur la révision continue et la mobilisation permanente. L'action culturelle a particulièrement besoin d'une valorisation expresse de la dimension stratégique solidaire, dans tous les initiatives et programmes, pour de multiples raisons. Sur ce point, nous citerons huit objectifs et motivations, qui sont très importants et impliquent d'autres sous-objectifs, dont plusieurs ont été évoqués dans la présente stratégie.

Nous entendons par motivations les causes et facteurs qui montrent clairement que les musulmans ont grandement besoin d'une prise en conscience de la nécessité impérieuse de la solidarité dans les domaines de l'action culturelle, au premier chef le développement culturel, et de la mise au point d'un plan commun et d'une stratégie générale pour cette solidarité.

Nul doute que des liens forts existent entre les motivations et les objectifs, particulièrement dans le domaine culturel et social. Dans la majorité des cas, le besoin présidant à une action constitue en lui-même l'objectif escompté. Ainsi, les motivations et les objectifs ont été conciliés de la manière suivante :

A) La volonté de renforcer les efforts et d'agir d'une manière stratégique et commune :

Parmi les principales motivations qui dictent incessamment la mise au point d'une stratégie de solidarité culturelle, on cite le besoin urgent de renforcer les efforts et d'agir dans l'optique d'une stratégie rigoureuse et commune, aux fins de donner un coup d'arrêt au chaos culturel qui gagne du terrain avec la mondialisation économique, dans le cadre d'une concurrence déloyale qui s'écarte des règles et mécanismes logiques et sains.

Il est connu que le nouvel ordre mondial impose, avec force, son hégémonie sur les relations internationales dans les domaines économique et commercial et persiste, par tous les moyens, à étendre sa domination, aux différents champs intellectuel et culturel, avant même les domaines politique et militaire. Dès lors, commencent à apparaître les prémisses de cette hégémonie, qui vise à imposer un modèle culturel unique, sans considération aucune pour les particularismes culturels, civilisationnels et religieux des peuples et minorités.

Il est clair que l'ordre mondial pèse de tout son poids, ces derniers temps, sur la culture dans le Monde islamique. Il exerce aussi des pressions et par tous les moyens, notamment à travers les campagnes médiatiques de dénigrement de l'islam, notamment du Prophète, paix et salut soient sur lui.

B) Le besoin de davantage de coordination et de complémentarité dans l'action culturelle :

L'un des facteurs majeurs qui hypothèque les efforts et l'action stratégique commune du Monde islamique et qui réduit l'ombre de la culture islamique dans nos sociétés - outre les facteurs externes- réside dans le manque de coordination entre les pays islamiques dans le domaine de la culture, en plus de la faiblesse des investissements dans les projets et programmes liés à ce volet.

Il existe des ministères, des organisations et des institutions qui avancent ne pas être concernés par la culture islamique, arguant que ce champ ne relève pas de leurs compétences, puisqu'il existe des départements gouvernementaux en charge des affaires islamiques. Ils orientent ainsi leur intérêt et leurs moyens limités vers d'autres aspects et expressions de l'action culturelle.

C'est ce qui a entraîné des lacunes dans la coordination culturelle, particulièrement dans le domaine de la culture islamique. Ces lacunes se sont

accentuées avec les conflits, les différends et la disparité entre les systèmes, l'influence étrangère qui a divisé le Monde islamique en pays francophones et d'autres anglophones et la présence d'autres cultures étrangères soutenues par des institutions qui cherchent à imposer leur hégémonie et suprématie.

Au moment même où plusieurs pays sont en train de s'unir et de se rapprocher dans le cadre de grands groupements qui leur permettront d'unifier leurs rangs et de coordonner leurs politiques, les Etats islamiques -à mon plus grand regret- vivent encore sur fond de conflits et de divisions qui grèvent la coordination, la solidarité et la cohésion à même de faire valoir leurs intérêts et culture.

Il est encore plus déplorable que les efforts dévoués consentis par certaines organisations islamiques pour la mise au point de plans de coordination culturelle ne soient pas suffisamment soutenus.

La coordination entre les responsables de la culture dans le Monde islamique est une nécessité impérieuse. L'établissement de cette coordination sur la base du principe de solidarité est aussi nécessaire, puisqu'il existe plusieurs contrées islamiques qui n'ont pas les outils et moyens nécessaires à la protection de la culture islamique. Il appartient, ainsi, aux musulmans (Etats, gouvernements, organisations, personnes et associations) de coordonner leurs efforts pour aider ces pays à créer des centres culturels, des établissements scientifiques et religieux, des écoles et mosquées et de les doter de cadres capables de promouvoir une action culturelle constructive.

Comme nous l'avons déjà souligné, plusieurs pays islamiques regorgent de potentialités et compétences qualifiées, alors que d'autres disposent des moyens matériels et financiers. Si ces énergies et compétences sont mobilisées dans le cadre d'une action culturelle islamique commune, des résultats positifs seront réalisés pour le bien des musulmans et sur la voie de Dieu.

La coordination culturelle visant à consolider les efforts et à garantir une action commune, suivant une méthodologie stratégique rigoureuse, est à même d'assurer une mise à profit optimale de toutes les énergies, de réunir les conditions de réussite des diverses initiatives, en vue de les mettre au service de la culture islamique en temps et lieu appropriés. L'aboutissement de cette coordination est tributaire de son intégration dans le cadre d'une stratégie de solidarité culturelle rigoureuse.

C) La nécessité de stopper les différents facteurs de division et de discordance :

Les dangers de l'invasion et de la mondialisation culturelles n'auraient pu miner les piliers de la culture islamique si les initiatives adoptées par des parties officielles en charge des domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de

la communication avaient pris la place qui leur échoient et ont été suffisamment protégées, consolidées et promues au sein des générations montantes.

Un aperçu des programmes d'enseignement et d'information dans les pays islamiques donne la mesure de la faiblesse de la part réservée à la culture islamique. Ce manque joue en faveur des autres cultures, locales ou non locales.

Il est à signaler également que la désaffection des jeunes musulmans pour les valeurs qui caractérisent la personnalité musulmane est imputable, dans la majorité des cas, aux programmes d'éducation, d'enseignement et d'information qui ont tendance à marginaliser la culture islamique, inconscients en cela des répercussions graves de cet isolement.

Ainsi, les grands défis actuels, imposent, plus que jamais, aux responsables des programmes d'enseignement, de l'information et des établissements culturels, de faire de ces éléments un outil pour préserver l'identité culturelle et la personnalité islamique forte de ses valeurs, son comportement et sa civilisation, et de faire face à tous les aspects négatifs de la mouvance globalisée qui vise l'éclatement, la dissension et la division ethnique, idéologique et confessionnelle.

Les programmes d'éducation et d'enseignement en particulier et les activités culturelles en général doivent prendre en compte ces défis et faire de "la culture islamique" un composant essentiel de la préparation, la qualification, pour former un bon intellectuel et un citoyen actif, imprégné de son authenticité et de ses valeurs, fier de sa personnalité et son appartenance et ouvert, de manière équilibrée et consciencieuse, sur les cultures universelles.

Ainsi, la consolidation de la culture dans le monde islamique pour prémunir la société des facteurs d'invasion et de division s'impose d'emblée comme un devoir religieux, un jihad sur la voie de Dieu, une défense de la foi, des valeurs de l'islam et de ses institutions civilisationnelles. Pour accomplir ce devoir, il importe d'établir une planification conjointe, une solidarité, une complémentarité et une coordination commune entre les musulmans, pour que le fort vient en aide au démuné et pour attirer le bien, réaliser les intérêts communs et prévenir les dangers.

Les parties, qui oeuvrent pour la diffusion de leur culture dans les pays islamiques, agissent dans le cadre d'organisations et institutions officielles et non officielles, suivant des stratégies culturelles et plans communs. Dotées d'importants moyens financiers, qui leur garantissent la pérennité de leurs actions et l'aboutissement de leurs objectifs, elles tirent profit de toute lacune, pour asseoir leur hégémonie et arriver à leurs fins.

Face à ces politiques et plans, il ne convient pas, pour nous qui sommes les initiateurs de l'entraide et de la solidarité, de laisser l'action culturelle islamique

emprisonnée et cantonnée dans plusieurs domaines, ou entreprise dans le cadre d'efforts dispersés qui ne permettent pas de relever les défis et surmonter les écueils et fluctuations.

De même, il ne faut pas, pour nous, qui sommes les dépositaires d'une histoire imprimée de positions de soutien héroïques et d'aides généreuses, laisser le démuné, qui a honte de faire la manche, obéré par les besoins matériels et financiers, et d'ignorer les préjudices collectifs qui pourraient découler s'il est livré à lui-même, dont la division, la discorde, l'éclatement des liens et l'atteinte à l'unité culturelle.

Ainsi, il est du devoir de tout membre de se solidariser et de s'unir dans le cadre d'un même rang pour redonner à l'action culturelle l'image luisante de sa réalité et son histoire, la hisser à la place qui lui échoit et la doter de tous les moyens pour qu'elle remplisse son rôle humain et civilisationnel et contribue à immuniser les voix justes et consciencieuses de la déviation, de la discorde et de la dissension.

D) Le souci d'encourager les potentialités dans un cadre solidaire :

Il est connu que, dans notre noble charia, les dépenses sur la voie de Dieu sont le meilleur des actes. Cette action purifie la personne et la hisse au niveau de la perfection, la purifie de tous les vices : narcissisme, égoïsme et avarice. Ainsi, Dieu le Très Haut appelle les croyants à dépenser leurs biens et à s'investir dans la bienfaisance, leur promettant une place distinguée et des récompenses multipliées, conformément aux propos divins : **«Ceux qui dépensent leur biens dans le sentier de Dieu ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Dieu multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce de Dieu est immense, et Il est Omniscient»**. (Al Baqara (La vache), v : 261).

L'islam considère même que les dépenses sur la voie de Dieu est le véritable moyen pour préserver et développer l'argent, conformément aux propos de Dieu : **«Dis : "Mon Seigneur dispense avec largesse ou restreint Ses dons à ce qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et toute dépense que vous faites [dans le bien], Il la remplace, et c'est Lui le Meilleur des donateurs"»**. (Saba, V : 39). Dans un hadith, le Prophète dit : **«Tous les jours, deux anges descendent du ciel et l'un d'eux dit : Ô Dieu récompenses chaque personne qui dépense pour ta cause, et l'autre dit : Ô Dieu, anéantis chaque personne avare»**.

Dans notre religion, ceci s'applique aussi bien aux individus qu'aux institutions et les organismes. Aussi les gouvernements et les institutions sont-ils appelés à engager des dépenses et à les généraliser, de manière à ce que l'entraide devienne une réalité, notamment dans l'allégement des difficultés et l'octroi de l'aide et du soutien, conformément au hadith où le Prophète, prière et paix sur lui,

dit : «**Quiconque, en ce bas monde, a allégé l'affliction d'un croyant, verra Dieu alléger son affliction au jour du Jugement Dernier. Quiconque secourt un homme dans la gêne, verra Dieu le secourir en ce bas monde et dans l'Autre. Quiconque couvrira les fautes d'un musulman, verra Dieu les lui couvrir en ce bas monde et dans l'Autre. Dieu aide son serviteur tant que ce dernier aide son frère.**».

L'argent n'a de valeur que lorsqu'il est investi dans tout ce qui attire le bien et combat les vices. Dieu considère que l'accumulation des richesses anéantit leur efficacité et leurs fruits. Ainsi, dans la société musulmane, le nanti est tenu d'engager des dépenses pour les nécessiteux dans tous les domaines qui puissent réaliser leurs intérêts collectifs et individuels, sans attendre une demande d'aide, de soutien ou de secours. La solidarité culturelle est d'une telle noblesse qu'elle enrichit les valeurs culturelles, telles la dignité, la fierté et la pudeur.

La réalisation de cette solidarité fraternelle et organique, sous ses aspects les plus nobles, ne relève pas de l'impossible et dépend des bonnes intentions et volontés, de la présence d'une entraide agissante et noble, pour resserrer les rangs, garantir le soutien du fort au faible, du riche au démuné, jeter les jalons de la complémentarité et de la coopération, promouvoir la générosité et le sens du sacrifice, bannir l'avarice et le mal. Dans la société islamique, les personnes nécessiteuses ne mendient pas par opportunisme, et les personnes riches ne ressentent pas d'envie pour ce qu'ils ont, et les préfèrent à eux-mêmes, même s'ils souffrent d'une pénurie.

Il est connu de tous qu'il existe plusieurs institutions officielles et non officielles qui ont entrepris des efforts louables pour la diffusion de la culture islamique et sa généralisation à l'ensemble des catégories nécessiteuses dans plusieurs pays musulmans. Mais les grands défis que la oumma islamique se doit de relever, dans cette conjoncture marquée par des difficultés et des pressions, impliquent la coordination de ces efforts dans le cadre d'une action culturelle islamique commune et organisée, basée sur une planification conjointe et une stratégie collective pour laquelle seront mobilisés toutes les énergies, les compétences et les moyens. Une stratégie qui a pour plate-forme le principe de la solidarité et fédère l'apport de tous, suivant les capacités et le potentiel de chacun. Les scientifiques y participent par leurs connaissances et savoir et les experts par leur expertise et les bailleurs de fonds par leur argent.

E) Le besoin d'affirmer que la solidarité est un devoir individuel :

La charia a appelé tous les musulmans à accomplir certains devoirs, dont la coopération, la solidarité, l'entraide et la médiation pour la réconciliation. Ces obligations sont appelées «**devoirs collectifs**». Si certains l'accomplissent, les

autres en sont dispensés et si personne ne remplit ce devoir, toutes les personnes auront commis un pêché.

Il est à noter une diminution pour l'intérêt porté à ces devoirs communs relatifs aux intérêts généraux des musulmans aussi bien spirituels, temporels et culturels, même s'ils sont imposés par Dieu, le Tout puissant. Mais la majorité des musulmans sont inconscients de son importance et plusieurs d'entre eux s'en désengagent et ne sentent point fautifs.

La solidarité culturelle étant considéré, dans la majorité des cas, comme un devoir collectif, et afin que personne ne conteste le fait qu'elle passe d'un devoir collectif à un devoir individuel incombant à tout individu ou institution, lors de la mobilisation des énergies et la résorption des difficultés, nous pouvons affirmer que mettre en avant son importance dans la préservation de la religion de la oumma, ses valeurs et son identité civilisationnelle exige de montrer aux musulmans sa place parmi les devoirs collectifs et son importance.

Tout au long de son histoire, la oumma était forte, respectée, jouant un rôle d'avant-garde dans les sciences religieuses et autres, lorsqu'elle appliquait à sa vie la méthodologie islamique, conscience en cela des véritables aspects des devoirs collectifs et leur importance, ainsi que de ses engagements dans ce domaine.

La responsabilité dans les devoirs collectifs est solidaire, incombant à la oumma toute entière (membres, communautés, organisations, gouvernements). Une telle action commune et solidaire exige une planification, une organisation et une coordination, afin que les objectifs soient fixés, les priorités organisées et les efforts et moyens investis au profit des personnes.

Quand le Tout Puissant a divisé les devoirs spirituels en collectifs et individuels, il visait la réalisation des intérêts communs de la Oumma et que les personnes l'accomplissent avec enthousiasme, recherchant la récompense et la rétribution de leur Créateur. Mais que les devoirs collectifs soient marginalisés ou délaissés comme il est constaté aujourd'hui chez la plupart des musulmans et qu'ils soient cantonnés dans la prière du mort, les obsèques et les prières de l'Aid Fitr et l'Aid Al Adha, est une chose erronée. Cette perception étriquée et rétrécie réduit le champ des devoirs collectifs et minimise leur valeur vitale dans les différents volets de la vie sociale et leurs aspects religieux et temporels dont Dieu a fait une responsabilité commune.

Bloquer les devoirs collectifs hypothèque plusieurs intérêts des musulmans spirituels et temporels, voire même le plus grand volet de la religion. Le jour où les musulmans revaloriseront ces devoirs et sauront que les intérêts communs sont plus prioritaires que les intérêts personnels, ils réussiront à restituer leur dignité, leur souveraineté et avoir bénédiction de Dieu.

F) Renforcer et raffermir le principe de la solidarité dans le domaine culturel :

En dépit de sa forte présence dans plusieurs domaines sociaux, la solidarité est en voie de disparition dans plusieurs champs culturels, en raison de la dominance du courant mercantiliste et l'hégémonie du pouvoir du marché mondialisé qui a fait que la référence de l'investissement dans les projets vitaux, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la culture et du savoir, soit axée sur le principe du gain matériel rapide.

Depuis quelque temps, la société islamique se démarquait par une souveraineté absolue de son système de valeurs nobles qui puise dans l'instinct droit et dans les bonnes mœurs. Chaque membre de cette société aspirait à s'approcher de Dieu par les bonnes œuvres, à rendre service à son frère et à venir en aide à ses voisins. Il considérait la bienfaisance et le soutien aux gens comme une œuvre louable, bien meilleure qu'un gain matériel. Ainsi, tous les services sociaux, dans cette société (enseignement, santé, culture, assistance) se fondaient sur le principe de la solidarité.

Une comparaison rapide entre la société d'hier où régnaient ces valeurs nobles et celle d'aujourd'hui influencée par des aspects purement commerciaux de systèmes sociaux mercantilistes et marquée par une faible adhésion aux projets de bienfaisance, sous prétexte de la domination d'une mondialisation déferlante, fait ressortir un grand écart entre les sociétés d'hier et celles actuelles. Ce qui sonne le tocsin pour vaquer à une initiative visant à préserver la solidarité culturelle, conforter ses racines et la protéger des conflits confessionnels et ethniques qui ont pour effet de réduire l'espace et le pouvoir de cette solidarité.

Il est plus étrange de voir actuellement, sous prétexte de la privatisation ou de la rationalisation des dépenses, plusieurs secteurs de l'éducation et de l'enseignement, tous niveaux confondus, se transmuier en commerces et ressources importantes de gain matériel. D'emblée, le système de solidarité dans les domaines culturel et éducatif, tel que nous le connaissions à travers notre histoire ancienne et contemporaine, est sur le point de disparaître. De même, la majorité des activités culturelles à utilité publique sont devenues une marchandise vendue à des prix très élevés.

Si nous ne nous attelons pas à renforcer le principe de la solidarité dans le domaine culturel et à le diffuser dans les sociétés islamiques pour garantir la domination des valeurs de la clémence et de la coopération, et l'attachement à dépenser pour les bonnes œuvres et pour le renforcement de l'unité culturelle et la préservation de l'entité commune de la oumma, nos sociétés se dirigeront, à pas sûrs, vers le groupe des sociétés mercantilistes et s'éloigneront, de jour en

jour, de la société islamique exemplaire, de ses valeurs spirituelles, de son système et sa noble charia, s'exposant ainsi au démantèlement, à l'isolement et à l'aliénation intellectuelle et culturelle.

G) Consolider l'apport de la société civile à la solidarité culturelle :

Jusqu'à une période proche de la renaissance contemporaine dans le Monde islamique, les institutions non officielles prenaient à leur charge les frais de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la culture. Les recettes des waqfs, de la zakat et d'autres dons bénévoles étaient dédiées à la création d'écoles, de mosquées et d'universités, aux besoins d'une vie digne pour les oulémas, étudiants, imams et prédicateurs et au soutien permettant à ces catégories de remplir leur mission sociale et culturelle.

Les riches musulmans consacraient une part importante de leur fortune à ces domaines. Les étudiants avaient toutes les opportunités de poursuivre leurs études dans n'importe quelle contrée islamique. Ils y trouvaient à leur disposition logement, nourriture, habits et toutes choses nécessaires. Ils étaient également traités avec beaucoup d'égard où qu'ils aillent. Ils entraient dans ces pays sans qu'il y ait des barrières ou restrictions. Les jeunes du Maghreb se déplaçaient vers le Machreq pour étudier dans une université ou école et trouvaient dans les pays d'accueil toutes les conditions pour un long séjour. Ils poursuivaient ainsi leurs études sans se trouver dans l'obligation de chercher un travail pour subvenir à leurs besoins. L'ensemble des musulmans trouvait dans les mosquées et dans les cénacles l'occasion idoine pour apprendre et se cultiver.

En effet, la solidarité culturelle était l'une des caractéristiques les plus saillantes de la civilisation islamique, et l'une des preuves irréfutables que le système de gestion de cette civilisation, à ses époques les plus prospères, n'a pas connu de cabinet ou de département en charge de l'enseignement ou de la culture. Ce n'est pas parce qu'on y pas pensé, mais c'est parce que la force et la cohésion de la société civile à l'époque, a été, de l'avis même de tous les oulémas, un rempart contre la transformation des mécanismes de formation des cerveaux de la oumma en centres qui empêchent le pluralisme culturel, imposent un quelconque suivisme intellectuel ou exposent la oumma à un éclatement, si les dirigeants arrivaient à se disputer le pouvoir ou s'ils sont destitués. Une élite de politiciens dépensait ses propres biens, à l'instar des membres de la société civile.

En effet, Bayt al mal (le trésor) ne supportait qu'une simple partie des dépenses consacrées à l'action éducative et culturelle. Les âmes charitables, de différentes catégories, finançaient le plus grand volet. Les centres religieux, scientifiques et culturels étaient des institutions nationales populaires autonomes parrainées et financées par les membres de la société civile.

Ainsi, les aspects de la solidarité culturelle apparaissent clairement dans les centres créés par la société civile tels les mosquées, les grandes universités, les écoles scientifiques, les ribats, les zaouiyas, les édifices islamiques, les moussems religieux. Autant d'œuvres qui donnent la mesure de la solidarité culturelle, dans ses différents domaines et aspects.

En effet, les chercheurs dans l'ère fleurissante de la culture, s'étonnent de voir qu'en dépit de l'instabilité de la situation politique dans certaines époques de l'histoire, l'activité culturelle et scientifique- qui se traduit par une production prolifique des auteurs, le foisonnement des centres culturels et des écoles scientifiques- ait connu un grand essor.

Il importe de rappeler cette image brillante de la société islamique, le rôle de ses membres indépendants et de ses associations civiles. Nous y trouverons un incitateur pour faire ressusciter cet esprit de solidarité, réduire les orientations matérialistes, dissiper les sentiments de cruauté et de rancune qui émaillent les relations sociales et rétablir la clémence et l'entraide au sein des sociétés islamiques.

Dans la société islamique, la solidarité culturelle a toujours été l'expression des liens de fraternité religieuse qui incitent les personnes à dépenser leurs propres biens pour la promotion du savoir et le soutien des étudiants, la construction d'écoles, de bibliothèques, d'institutions et de centres, non pas pour avoir une récompense sur terre mais pour gagner la bénédiction de Dieu.

L'histoire de la présence islamique en Europe et en Amériques démontre la preuve irréfutable de cette solidarité culturelle agissante qui a permis l'édification et la gestion de mosquées, d'établissements, d'écoles et de centres de culture et de savoir, et sur le rôle de la société civile dans le renforcement de la solidarité culturelle entre des musulmans établis en dehors du monde islamique et entre eux et l'environnement international et islamique.

H) Tirer parti à bon escient du capital scientifique et matériel de la oumma :

Outre les richesses naturelles qu'il recèle, le Monde islamique est fort de ses ressources humaines qualifiées et expérimentées dans plusieurs domaines. Cependant, la oumma islamique ne tire pas suffisamment parti de ces potentialités, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Plus encore, ces compétences ne trouvent pas l'environnement propice et le soutien matériel qui puissent favoriser leur épanouissement optimal.

Nul doute que la mise en œuvre de la stratégie de la solidarité culturelle dans les champs fixés permettra, par la grâce de Dieu, d'unifier les efforts. Il existe, en fait, plusieurs opportunités pour mettre à profit les capitaux financiers,

scientifiques et humains, à l'intérieur du monde islamique et au sein des communautés établies à l'étranger.

Le monde islamique compte des pays qui recèlent un important capital scientifique et humain, mais ne disposent pas de capitaux financiers, alors que d'autres Etats sont dotés de ressources financières mais pas humaines. Sans la réactivation de la complémentarité et de la solidarité, aucun de ces pays ne pourrait assumer à lui seul les charges accrues du développement, de la recherche scientifique, voire même mettre à profit ses potentialités pour être concurrentiel et assurer son développement.

La solidarité entre les Musulmans dans le domaine culturel est nécessaire afin de relever de tels défis et créer des opportunités pour l'utilisation optimale de toutes les ressources, qu'il s'agisse de compétences, de mains d'œuvre ou de capitaux.

II. Les fondements de la solidarité culturelle

«**La solidarité culturelle**» est basée sur les grandes règles religieuses, de même qu'elle se fonde sur des règles subsidiaires qui consistent dans des législations partielles afférentes à l'organisation de la vie sociale et spirituelle des musulmans, tels la recherche et la diffusion du savoir et des lois relatives aux dépenses obligatoires et volontaires (libres).

A signaler que les règles et les exemples de la solidarité culturelle - indépendamment des exemples de la solidarité sociale- doivent être bien assimilées. Cependant, nous allons focaliser l'attention sur les règles qui confortent la vision stratégique de la notion de solidarité telle que définie dans le chapitre sur les concepts et sur tout ce qui a trait aux aspects culturels de cette solidarité.

Première règle : la fraternité dans la foi :

La solidarité entre les musulmans, tous types confondus, puise dans cette grande règle. La fraternité ou fraternisation religieuse président à la coopération, le soutien, la cohésion, la concertation, l'entraide et la solidarité. Tous ces éléments procèdent de la fraternité dans la foi imposée aux croyants par Dieu qui en a fait la base de l'édification de la société. Le saint Coran préconise cette fraternisation qualifiée de «bienfait» divin et appelle à s'y attacher.

Dieu a dit : **«O les croyants ! Craignez Dieu comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission. Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (corde) de Dieu et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos coeurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Dieu vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement»** (La famille d'Imrane (Al Imran), vv : 102-105).

Dans un autre verset, Dieu le Très Haut dit : **«Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères, et craignez Dieu, afin qu'on vous fasse miséricorde»** (Les appartements (Al Houjourat), v : 10).

Dieu appelle l'ensemble des musulmans à renforcer leurs liens de fraternité et à respecter mutuellement leurs biens sacrés, à ne pas se dénigrer ou se mépriser : «O vous qui avez cru ! Qu'un groupe ne se raille pas d'un autre groupe : ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se raillent pas d'autres

femmes : celles-ci sont peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets (injurieux). Quel vilain mot que **«perversion»** lorsqu'on a déjà la foi. Et quiconque ne se repent pas... Ceux-là sont les injustes» (Les appartements, (Al Houjourat), v : 11).

Dans un autre verset, Dieu appelle les croyants à préserver les liens de fraternité en priant pour leurs prédécesseurs et à éliminer toute rancune ou haine, pour développer chez les générations futures des liens de connaissance, le sens de la clémence et de la compassion, et partant poursuivre la mission civilisationnelle fédératrice : **«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos coeurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux»** (L'exode (Al Hashr, v : 10).

Dieu a instauré les règles de la fraternisation et de la concertation permanentes entre les musulmans, le devoir de commander le convenable et d'interdire le blâmable, la soumission à Dieu, la dépense dans la voie de Dieu, et l'attachement aux références du Très Haut et de son prophète : **«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakat et obéissent à Dieu et à Son messenger. Voilà ceux auxquels Dieu fera miséricorde, car Dieu est Puissant et Sage»** (Le repentir (Attawba), v : 71).

Le prophète, Paix et salut soient sur lui, a également appelé à la fraternisation dans plusieurs hadiths : «Vous ne serez pas véritablement croyants, tant que vous n'aimerez pas pour vos frères ce que vous aimez pour vous-mêmes.

Abou Moussa Al Achâari rapporte que le Prophète, Paix et salut soient sur lui, a dit : **«Le croyant est pour son semblable comme une construction dont les parties se soutiennent mutuellement»**. Le Messenger de Dieu illustra ses paroles en enchevêtrant ses doigts».

A rappeler également le hadith dans lequel l'Envoyé de Dieu, Paix et salut soient sur lui, évoque les hautes récompenses pour ceux qui s'attachent aux liens de la fraternisation, quelles que soient les circonstances, pour l'amour de Dieu le Très Haut, appellent à l'amitié entre les gens, oeuvrent pour l'entente. Rien ne les empêchent à accomplir ces tâches, ni la peur, encore moins un deuil, diffusant la sérénité au moment de peines et sont optimistes au moment de grands malheur. Le Prophète, Paix et salut soient sur lui, dit : «O serviteurs d'Allah, il y a ceux qui ne sont ni des prophètes ni des martyrs mais qui pourtant suscitent l'envie de ses derniers. Mais qui sont- ils ? lui demandèrent ses compagnons. «Ce sont, dit-il, ceux qui

s'aiment en Allah, se réunissent et se rendent visite à cause de Lui, sans qu'aucun lien de parenté n'existe entre eux, ni même des échanges de biens. Par Allah, leur visage est tout lumière et ils sont assis sur de tribunes de lumière ; ils sont exemptés de la peur et du chagrin qui frappent les gens». Puis il récita : [En vérité, les alliés d'Allah n'ont pas lieu de s'alarmer, ni ne doivent éprouver d'affliction].».

Le Prophète, Paix et salut sur lui, a scellé d'un pacte cette fraternité entre les premiers croyants de la Mecque, et, par la suite, entre les croyants parmi les mouhajirines (les immigrés) et al ansar (les alliés), faisant de la fraternisation le pilier même de la société islamique émergente. L'histoire de ces liens fraternels et ce qu'ils s'en suivent comme entraide, sacrifices et altruisme est bien connue.

C'est ce qui a élevé al ansar à un haut rang, conformément aux propos divins : **«Ceux qui ont devancé et se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux et donnent la préférence aux autres, fussent-ils eux mêmes dans la gêne. Bienheureux sont ceux qui se gardent de l'avarice»** (L'exode (Al Hashr), v : 9).

L'islam a accordé à cette fraternité dans la foi une place de choix et en a fait une règle du système social islamique, en lui associant des droits, des obligations et nombre de dispositions, dont on cite particulièrement le soutien mutuel, l'entraide, la coopération et la concertation entre les croyants, comme le prévoit le Coran et la tradition du Prophète. Dieu ordonne aux musulmans de se soutenir mutuellement, en disant : **«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salât, acquittent la Zakat et obéissent à Dieu et à Son messager. Voilà ceux auxquels Dieu fera miséricorde, car Dieu est Puissant et Sage»** (Le repentir (Attawba), v : 71).

Dieu interdit également aux croyants de prendre comme alliés les apostats et les prévient de ne pas le faire : **«Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion de Dieu, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Dieu vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Dieu le retour. Dis : «Que vous cachiez ce qui est dans vos cœurs ou bien vous le divulguiez, Dieu le sait. Il connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et Dieu est Omnipotent.»** (La famille d'Imrane (Al Imrane), v : 28-29).

Sur le même point, le Prophète, paix et salut sur lui, dit : **«Le musulman est le frère du musulman. Il ne lui fait pas d'injustice et ne l'abandonne point. Aucun de vous ne devient véritablement croyant, jusqu'à ce qu'il aime pour son frère, ce qu'il aime pour lui-même».**

Le mot «**abandonner**» dans ce hadith ne signifie pas qu'il ne pas doit l'abandonner à son ennemi, mais également ne pas le laisser en proie au désespoir, à la maladie, l'indigence, la corruption, l'ignorance, l'obscurantisme, l'acculturation et à l'aliénation culturelle.

Parmi les signes du soutien mutuel entre croyants, il y a lieu de citer la protection de leur société contre tout ce qui peut conduire à la corruption, aux maux et à la dérive. Le Messager d'Allah, paix et salut sur lui, a bien illustré cette situation dans le hadith suivant : **«La similitude entre la personne qui garde une position ferme quant aux limites tracées par Allah et la personne qui les dépasse réside dans l'embarquement d'un peuple sur un bateau. Certains montent et les autres restent en bas. Ceux qui sont restés en bas du bateau doivent perturber les individus en haut pour pouvoir boire de l'eau. Toutefois, pour ne pas déranger les individus se trouvant en haut du bateau, les individus en bas décidèrent de faire un trou dans leur partie du bateau. Si les gens se trouvant en bas sont laissés à eux-mêmes, alors ils périront aussi bien que les gens en haut du bateau. Mais si par contre il y a une union entre les individus en haut du bateau et en bas du bateau, alors ils seront tous sauvés.»**

Le soutien mutuel entre les musulmans est un devoir commun qui leur incombe où qu'ils soient. Si un membre parmi eux est touché ou tombé aux mains des ennemis, soit-il au bout de la terre, les musulmans se doivent de le soutenir et se mobiliser pour le protéger. Les musulmans accomplissaient cette obligation sans tarder. Les exemples historiques sont nombreux. Il suffit de rappeler le cri de secours d'une femme musulmane faite prisonnière par les Chrétiens : **«Wa Moatassimah»** (Oh Moatassimah). Le Calife Al Moatassim a répondu à son appel, conduisant son armée pour la secourir et la libérer. Une bataille, l'une des plus célèbres dans l'histoire de l'islam, fut ainsi engagée. Il s'agit de la bataille **«Al Amorïa»** durant laquelle le Calife et son armée ont gagné par la grâce de Dieu et réussi à libérer la femme musulmane des mains des envahisseurs.

L'un des exemples le plus éloquent sur la concrétisation de la fraternité dans la foi est lorsque al ansar (les alliés) ont ouvert leurs cœurs et leurs maisons à leurs frères al mouhajiroune (les immigrés). Cette bonne conduite a été grandement appréciée par les mouhajiroune qui ont dit au Prophète, paix et salut soient sur lui, dans une version rapportée par l'imam Ahmed dans son Mosnad (compilation de hadiths), citant Anas, que Dieu l'agrée : **«ô Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) Nous n'avons jamais vu des gens qui donnent généreusement en cas d'aisance et partagent bien ce qu'ils ont en cas de pénurie, comme le font ces gens au sein desquels nous nous sommes installés ; ils nous ont pris en charge et partagé ce qu'ils possèdent avec nous de sorte que nous craignons qu'ils remportent toute la récompense (divine) !»** Le

Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) dit : **«Non (ils ne remporteront pas tout) si vous priez Allah pour eux et leur rendez hommage».**

Dans un autre hadith, le Prophète, prière et salut soient sur lui, s'adresse aux Alliés (Al Ansar) : **«Vos frères ont laissé derrière eux biens et enfants et sont venus vers vous. Al Ansar répondirent : «Nos biens, nous les partagerons avec eux».** Le Prophète, bénédiction et salut soient sur lui, dit : et quoi d'autres ? ils répondirent : **«C'est quoi Messenger de Dieu ?».** Il répondit : **«ce sont des gens qui ne savent pas encore travailler, pouvez-vous les prendre en charge et partager avec eux les dattiers. Ils répondirent : Oui messenger d'Allah.»**

Il est à citer également dans ce contexte l'altruisme de Abou Bakr Seddiq, que Dieu l'agrée, qui a dépensé tout son argent, dans la voie de Dieu. Le prophète trouva Abou Bakr qui donna tout son argent comme aumône ! Le Prophète -Paix et salut sur lui- le questionna : **«Qu'as-tu laissé à ta famille ?»** Il répondit : **«je leur ai laissé Allah et Son Prophète».**

Les initiatives des compagnons du Prophète, que Dieu les agréent, dont l'accomplissement du devoir de cette fraternisation dans la foi, les dépenses au profit des intérêts et des droits des musulmans, la prise en charge des démunis et ceux dans le besoin, sont incommensurables et demeurent des exemples lumineux guidant la voie des musulmans.

Ainsi, la réactivation du principe de la solidarité entre les musulmans doit s'appuyer sur le renouvellement du sentiment de fraternisation dans la foi, qui est une règle authentique de l'entraide.

Deuxième règle : la coopération pour le bien et la piété :

De même qu'il a ordonné la prière, la zakat (l'aumône légale), le jeun du mois du ramadan et le haj (pèlerinage), Dieu, le Très Haut, a également imposé comme devoir la coopération et le soutien entre les musulmans pour les bonnes oeuvres et la piété. Dieu en a fait même des obligations à l'égard de la société musulmane qui doivent être préservées pour le bien, la force, la fierté et l'unité de la oumma. Ces devoirs doivent être placées à la tête des priorités de l'action commune, conformément aux propos divins : **«O les croyants ! Ne profanez ni les rites du pèlerinage (dans les endroits sacrés) de Dieu, ni le mois sacré, ni les animaux de sacrifice, ni les guirlandes, ni ceux qui se dirigent vers la maison sacrée cherchant de leur Seigneur grâce et agrément. Une fois désacralisés, vous êtes libres de chasser. Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu, car Dieu est, certes, dur en punition !»** (La table servie (Al Maida), v : 2)

Le verset évoque l'entraide. Le préfixe «entre» implique une aide réciproque dans la préparation et la mise en œuvre d'une action. Ce texte coranique indique également que l'appel à l'entraide est destiné à toutes les gens, de même qu'à l'ensemble de l'humanité. En prohibant la haine prise comme prétexte pour hypothéquer la coopération, le verset s'adresse ainsi à l'ensemble des humains, du moment où la finalité est les bonnes œuvres et la piété.

Ce texte coranique instaure un principe de cette religion, à savoir la coopération entre l'ensemble de l'Humanité, entre les croyants dans une même société et entre eux et leurs ennemis, sur la voie des bonnes actions et de la piété.

L'entraide est une partie intégrante de la justice et l'animosité aussi forte soit elle ne doit en aucun porter atteinte à cette règle. Dieu dit : **«Dieu ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Dieu aime les équitables»** (L'éprouvée (Al moumtahinah, v : 8).

Parmi les bonnes œuvres -considérées comme l'une des plus nobles des actions- la généralisation à une plus grande échelle de la solidarité culturelle et sociale pour qu'elle profite à l'ensemble des croyants et à ceux qui partagent avec eux la même conduite. L'un des aspects de l'équité et de la justice consiste à faire de l'islamisation de la culture pacifique une condition de la coopération et l'entraide. Il s'agit d'élargir la solidarité culturelle pour qu'elle englobe la préservation des aspects des bonnes œuvres dans la culture de l'Autre. C'est un genre d'initiatives visant à l'enrichissement de la diversité culturelle et la concrétisation de l'entraide dans son volet prônant la tolérance et la coexistence.

Eu égard à l'importance de l'entraide pour les bonnes actions et la piété et sa portée vitale quant à la promotion de la oumma et son existence, le Très Haut a expliqué la signification du mot «**bir**» (bonnes œuvres) et les qualités des personnes pieuses et a cité ces deux vocales deux fois dans la sourate «**La Vache**», en soulignant que les bonnes œuvres ne sont pas, comme le prétendent certains, l'isolement, tout le temps, pour la retraite spirituelle.

Dieu a dit : **«Vous n'atteindriez la (vraie) piété que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. Tout ce dont vous faites largesses, Dieu le sait certainement bien»** (La famille d'Imrane (Al Imran), v : 92).

Les premières qualités des personnes pieuses, après la foi, consistent à faire largesses de ce qu'elles chérisent, même si elles sont dans le besoin. Elles dépensent leur argent pour accomplir des actes de charité, au profit de proches nécessaires, orphelins et pauvres et évitent d'amasser l'argent, de le thésauriser et de priver leurs sociétés de ces biens.

La société, très attachée à Dieu, ne se limite pas à «**tourner le visage vers le Levant et le Couchant**». Elle accompagne la dévotion par l'accomplissement des bonnes œuvres. La dévotion consiste également à rendre service aux gens, à œuvrer pour le bien, à contrer toute embûche émaillant une voie morale ou matérielle et dépenser de ce qu'on chérit (argent et fortunes) dans les différentes voies du bien, à être patient avec la communauté, se préoccuper de son destin, quelles que soient les circonstances, et à la soutenir face aux agresseurs.

En ancrant le principe de la solidarité dans la société, l'islam ambitionne de venir à bout de tous les facteurs de division, de conflit, de dispersion et de différends abjects.

Pour parer à tous ces féaux, Dieu, le Tout puissant, appelle la communauté des croyants à se cramponner, ensemble, au *habl* (corde) d'Allah et prévient que l'une des motivations de la cohésion et de l'entraide est le bienfait divin, dont la coopération et les valeurs nobles en font partie. Dieu, le Tout Puissant, dit : «**Et crampez-vous tous ensemble au «Habl» (corde) de Dieu et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos coeurs. Puis, pas Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Dieu vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés**» (La famille d'Imrane (Al Imran), v : 103).

La coopération est la panacée pour le problème des compétences mal exploitées et des énergies non libérées, à cause de l'égoïsme et de l'isolement. La coopération, qui est la base de l'entraide, permet de diffuser l'esprit de cohésion et d'amitié entre les croyants, de consolider les rangs de la communauté croyante, l'individu étant, de par sa nature, limité et partant ayant toujours besoin du soutien et de l'aide de ses frères.

La coopération pour les bonnes œuvres et la piété implique l'attachement aux bonnes actions et la lutte contre la corruption, le souci d'attirer le bien et combattre le mal et la préservation des intérêts des musulmans. Dans cette optique, elle est l'un des plus importants devoirs collectifs communs à tous les musulmans.

Troisième règle : la bienfaisance obligatoire et volontaire (libre) :

En islam, la solidarité, sous toutes ses formes, n'est pas seulement une aumône, comme certains le croient, mais un devoir qui représente une partie du système financier. Une réflexion profonde sur la théorie de la finance islamique permet de prendre conscience de cette réalité.

L'islam prévoit le principe de propriété individuelle des biens financiers, mais également un autre principe, à savoir l'argent appartient à Dieu, le Très Haut

qui en est le véritable propriétaire. Dieu l'a dévolu à la communauté chargée de le préserver, de le développer et de le répartir et a fait des membres qui le possèdent en apparence des délégués de la communauté.

Si un membre, des membres ou un groupe de la communauté musulmane ont besoin de cet argent pour une nécessité valable, ou pour le bien et l'intérêt spirituel ou temporel des musulmans, il appartient de leur donner la part nécessaire. Ainsi, l'une des plus importantes finalités de la législation islamique relative à la finance a été de multiplier les lois qui permettent un mouvement de l'argent et évitent qu'il soit l'apanage des riches, conformément aux propos divins : **«Afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous»** (L'exode (Al Hashr), v : 7). La charia stipule que l'argent doit être mis à la disposition des démunis, à la faveur de plusieurs voies, et généralisé à l'ensemble, de même qu'elle ordonne les dépenses, dans le sentier de Dieu, à savoir répondre aux besoins et aux intérêts des musulmans.

La zakat a été imposée pour permettre aux pauvres et démunis d'avoir un droit aux biens des riches. De même ont été prévus le partage de l'héritage pour faire profiter tous les membres de la famille de ressources financières, ainsi qu'un nombre d'actes d'expiation (al kaffara) pour combler les besoins des pauvres et démunis. Ont été également imposés les dépenses pour les parents, les enfants et les proches pauvres, **«silat arrahim»** (qui consiste à entretenir avec sa parenté des relations permanentes d'affection, de compassion, d'assistance mutuelle et de solidarité), la généralisation de la bienfaisance, le testament exécuté à concurrence d'un tiers pour un acte de bienfaisance, le waqf, al kafala (prise en charge), le prêt, les dépenses pour la diffusion et l'enseignement du savoir. La charia prohibe la thésaurisation des fortunes, l'avarice, l'avidité, l'amour pour l'argent, et ordonne, en contrepartie, la modération dans les dépenses, avertissant contre l'extravagance et les attitudes dépensières. Autant de législations qui visent une répartition juste des fortunes, afin qu'elles ne soient pas monopolisées par une minorité.

Nul doute que l'application de cette théorie et les législations y afférentes à la réalité des musulmans permettra l'instauration d'un système global de complémentarité et l'existence de ressources financières suffisantes à même de couvrir les frais de la solidarité, tous domaines confondus (social et culturel).

Autant la prise en conscience de l'importance du renforcement de la culture islamique grandit, autant la sensibilisation au danger de l'invasion culturelle et aux préjudices induits par la mondialisation s'accroît. Dans ce contexte, les dépenses pour le soutien de la culture islamique apparaît aussi que les dépenses dans les autres bonnes œuvres, ou au moins les égale en importance.

Si l'argent appartient à Dieu, les personnes déléguées pour le gérer sont tenues de se soumettre au Très Haut en s'engageant, sur Sa voie, dans le Jihad (Combat

majeur), dans son acception large. Ils se doivent de comprendre que la mobilisation de l'argent dans l'action culturelle est une obligation religieuse et un devoir légal et sacré. Toutes les personnes ont droit à cet argent qui doit être investi, sans pour autant porter préjudice à leurs détenteurs, pour leur bien et intérêts et au service des démunis : prêter de l'argent à un indigent, nourrir des affamés, éduquer un alphabète ou un ignorant, guérir un malade, ou dans d'autres volets de la solidarité entre membres de la société.

Dépenser dans le sentier de Dieu pour hisser la bannière de l'islam, renforcer les piliers de cette religion et protéger ses valeurs, rendre service aux musulmans et protéger leurs intérêts temporels et spirituels, est un devoir ordonné par Dieu le Très Haut. Le Tout Puissant en a fait une obligation pour ceux qui sont capables et un acte libre qui doit cristalliser l'intérêt de l'ensemble des musulmans. Ces dépenses obligatoires et libres ont été prévues par Dieu pour qu'elles soient des ressources fixes de nature à répondre aux besoins des différents volets de solidarité entre les musulmans. Nous allons nous rendre compte dans cette étude que la solidarité culturelle a une part dans les ressources obligatoires et libres.

3.1. La bienfaisance obligatoire :

Parmi les plus importants piliers de la dépense obligatoire, on cite la zakat (l'aumône obligatoire). La zakat est l'un des cinq piliers de l'islam, une obligation qui doit être remplie par les musulmans, pour se conformer aux instructions du Très Haut. Elle a été associée à la salat (la prière), dans le saint Coran (28 versets) et dans la tradition du Prophète (10 hadiths).

La zakat est un acte de dévotion qui a aussi d'éminentes finalités humaines et sociales. Ses objectifs ne sont pas uniquement matériels (aider les pauvres et les plus démunis), mais portent sur d'autres besoins moraux. La zakat favorise ainsi une véritable entraide sociale en étant une oeuvre d'utilité publique.

La zakat, comme il est connu, est destinée aux pauvres, aux indigents, à l'affranchissement des esclaves, à ceux qui sont obérés par les dettes, aux collecteurs de la zakat (ainsi que les secrétaires et les intendants qui s'occupent de la gestion de cet aumône), à ceux dont les cœurs sont à rallier à l'islam (dont les nouveaux convertis), aux personnes engagées dans la Voie de Dieu (qui comprend principalement la guerre sainte), à ceux qui sont à la recherche du savoir bénéfique, aux personnes ayant contracté une dette dans un but pieux, un intérêt général ou pour empêcher un mal ou préjudice menaçant les musulmans.

Dieu explique dans le verset suivant à qui la zakat est destinée : «Les Sadaqats ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les coeurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des

jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier de Dieu, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret de Dieu ! Et Dieu est Omniscient et Sage» (le repentir (Attawaba), v : 60).

Il est à noter que les dépenses de la zakat s'inscrivent toutes dans le droit fil de l'entraide dans son acception sociale générale. Mais les quatre derniers points méritent plus d'être une règle et une ressource de la solidarité culturelle : les personnes dont les cœurs sont à rallier à l'islam (al muallafatu qulubuhum), la part «dans la voie de Dieu», la part des endettés pour un objectif pieux ou un intérêt général et la part «des esclaves».

En évoquant ces aspects des dépenses obligatoires en tant que règle de la solidarité culturelle, cette stratégie ne vise pas à inscrire la collecte de la zakat dans son contenu, cette initiative incombant à des institutions et organismes en charge de cette question. Mais elle a pour objectifs d'éclairer ces derniers, de réactiver les mécanismes (gouvernements, organisations, centres, institutions et associations), pour mobiliser des ressources matérielles et morales imprégnées par la religion et ancrées dans un tissu social solide, permettant l'aboutissement d'objectifs relatifs à la consolidation des principes, règles et mécanismes de l'entraide, l'incitation des parties officielles concernées à mettre en place des systèmes modernes pour dynamiser ce pilier important pour qu'il englobe l'ensemble des aspects culturels et renforce une mise à profit optimale de ces ressources - dans son cadre légal et religieux-, pour davantage de solidarité culturelle et humaine.

La Stratégie s'est également arrêtée sur certaines dépenses de la zakat qui ont trait à la consolidation de la solidarité. D'autant plus que ces dépenses, qui revêtent un aspect général, doivent focaliser davantage l'intérêt, à travers une sensibilisation à leur importance, et doivent être orientées vers d'autres programmes, tels ceux de la solidarité culturelle. En effet, la plupart des musulmans destinent la zakat aux pauvres et démunis, au détriment des sept autres catégories bénéficiaires.

Ceci peut être imputé à une mauvaise connaissance du fiqh de la zakat et à un manque d'intérêt pour les préoccupations majeures des musulmans, sachant qu'il convient de sensibiliser l'ensemble des musulmans, particulièrement les riches, aux grands intérêts de l'islam et aux véritables dangers qui menacent la religion, et d'attirer leur attention sur l'importance d'engager des dépenses pour la consolidation de la culture islamique et son immunisation contre les périls qui la guettent.

Conformément au mécanisme relatif à la généralisation de la conviction commune quant à la nécessité de la solidarité culturelle, l'accent a été particulièrement mis sur les quatre dépenses précitées, du fait qu'elles

s'inscrivent dans le droit fil de la solidarité culturelle, voire en constituent une règle. Il s'agit également de montrer que ces dépenses sont obligatoires et fixes, dédiées aux intérêts généraux des musulmans, sachant que l'intérêt général est évalué dans chaque temps et conjoncture suivant les besoins, les ressources de la oumma et les défis en cours.

Si la priorité est à accorder actuellement à la protection de la religion et de la culture des musulmans, il est également prioritaire d'orienter une part des dépenses obligatoires dans ce sens. De même, les pays islamiques qui sont les plus exposés à l'aliénation culturelle doivent avoir la priorité.

La solidarité culturelle doit, en fait, être la première à attirer les fonds de la zakat et des dons des personnes qui oeuvrent pour la défense de leur religion. Mais il est à constater malheureusement que la majorité des musulmans n'ont pas encore pris la mesure de l'importance de dépenser dans le domaine culturel et de la nécessité d'en sacrifier la vie, le temps et l'argent.

Nombre d'oulémas anciens et contemporains ont classé ce qui peut figurer dans la part «**la voie de Dieu**» car elle est intimement liée à la solidarité culturelle. A ce propos, ils ont donné d'innombrables exemples sur les actions dont l'islam a besoin pour promouvoir sa mission humaine et civilisationnelle et qui peuvent être considérées comme un jihad dans le sentier de Dieu (guerre sainte).

Ils ont cité, entre autres exemples, la création de centres de vulgarisation du vrai islam, la diffusion de la mission de cette religion tolérante dans le sens de conforter la paix et la coexistence, l'édification d'établissements éducatifs qui parrainent, orientent et protègent les jeunes musulmans de toute déviation de la religion, de la pensée, de la morale, la création de tribunes médiatiques qui puissent faire face aux médias destructeurs et aux allégations mensongères, faire éclater la vérité et exposer les principes tolérants de l'islam et mettre en avant ses enseignements et ses nobles valeurs.

Dépenser sur des projets de bienfaisance dans ces domaines et autres et la formation de personnes fortes, honnêtes, sincères et dévouées est une action noble engagée dans le sentier de Dieu et doit être une priorité de la zakat.

L'islam pourra ainsi être fort également de ses fils, pieux et sincères qui appliquent et croient en ses valeurs nobles, ne ménageant aucun effort pour développer leurs sociétés, garantir la prospérité à leurs patries, armés en cela d'une foi inébranlable et d'une espérance sincère.

Dans ce contexte, nous nous contenterons de citer les propos de Cheikh Mahmoud Chaltout -qui était Cheikh d'Al Azhar- que Dieu l'ait en Sa sainte miséricorde qui affirme après avoir évoqué la fin de l'esclavage : «Mais nous

assistons à une nouvelle forme d'esclavage, qui est encore plus grave pour l'humanité, à savoir l'asservissement des peuples dépossédés de leurs idées, ressources, souveraineté et liberté. Auparavant, l'esclavage concernait des personnes et prenait fin avec leur mort, alors que leurs pays demeuraient libres.

Mais il s'agit là d'un asservissement des peuples et des nations qui donnent lieu à des générations esclaves, à l'instar de leurs prédécesseurs. C'est une sorte d'esclavage général et permanent imposé injustement à la nation. Aussi est-il impératif de libérer les peuples de cet asservissement, grâce aux fonds de la zakat, mais également à toutes les ressources financières et aux vies humaines».

Nous saluons ces propos au moment où l'occupation militaire directe a pris fin pour céder la place à une autre colonisation. L'asservissement des peuples islamiques à cette époque est foncièrement culturel et économique puisqu'il détourne les personnes de leur oumma et leur civilisation. La véritable bataille contre l'islam aujourd'hui est d'ordre culturel et civilisationnel. L'évolution des moyens de l'invasion culturelle implique que soit investie cette part également dans les programmes de solidarité culturelle entre les musulmans.

Nous pouvons conclure, après cet exposé sur les quatre dépenses de la zakat que l'aumône obligatoire puise grandement dans la solidarité culturelle. Ainsi, la moitié des fonds de la zakat doit être allouée, actuellement, à cette forme de solidarité, pour combler les lacunes favorisant l'aliénation culturelle, promouvoir les domaines culturel et scientifique.

3.2. La bienfaisance libre :

La bienfaisance libre consiste dans les dépenses auxquelles l'islam a incité. Ce genre de dépenses, tous volets confondus, est considéré comme une règle légale de la solidarité culturelle, tels Al waqf de bienfaisance, les dons, les testaments.

Al waqf al khayri (de bienfaisance) est considéré comme l'une des plus importantes formes des dépenses libres et des plus grandes règles de la solidarité culturelle en islam. Il a été prévu par la charia pour qu'il complète le rôle de la zakat, en vue de mobiliser des ressources fixes de dépenses sur les intérêts des musulmans, car la zakat, quels que soient ses fonds, demeure périodique et ne suffit pas, à elle seule, à répondre à tous les besoins de l'action sociale et culturelle. Les ressources du waqf sont, en revanche, permanentes et permettent d'alimenter les programmes de la solidarité culturelle et garantir leur pérennité, quelles que soient les circonstances.

Le waqf est une aumône (sadaqa) perpétuelle et un acte de dévotion qui vise à se rapprocher de Dieu. C'est un pacte de don (aqd tabarroa) qui a pour finalité de répondre aux intérêts temporels et spirituels des musulmans. Grâce à lui, ont

été construites plusieurs mosquées, universités et zaouias, dans le Monde islamique, à différentes époques.

Il a également permis la création d'écoles et d'instituts scientifiques, des bibliothèques qui ont été dotées de titres précieux et de dépendances nécessaires permettant aux étudiants de se consacrer à la lecture et à l'apprentissage.

Les waqf avaient également un rôle capital dans la promotion des études, puisqu'elle garantissait aux personnes en quête du savoir des aides matérielles qui les dispensaient d'aller chercher un gagne pain. Les ressources du waqf permettaient de couvrir les dépenses des ouléma qui se consacrent à l'enseignement des préceptes de la religion. Dans ce contexte, des fouqahas ont même autorisé que ces ressources bénéficient également aux personnes qui poursuivent des études, considérant cet acte comme une œuvre de bienfaisance.

Les dépenses libres sont multiples, englobant les aumônes (sadaqa), les waqf, le testament (al wassiya), les dons, les actes de prise en charge (kafala) et butin ou tribut (Faïe). Il est à noter que la charia vise à multiplier les formes de dépenses bénévoles, eu égard à leurs intérêts généraux et particuliers.

Etant donné que l'avidité et l'avarice représentent des obstacles devant ces dépenses, la charia loue les vertus de cet acte, faisant de lui une action qui garde toujours son effet, même après la mort. Dans un hadith authentique rapporté par Abou Hourayra, que Dieu l'agrée, le Prophète, que la Prière et le salut soient sur Lui, a dit : **«Quand un homme meurt, toutes ses actions deviennent sans effet à l'exception de trois d'entre elles : Un acte de charité perpétuel, la connaissance qu'il a dispensée aux autres, un fils vertueux prie pour lui».**

Le Très Haut Dit : **«Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier de Dieu sans faire suivre leurs largesses ni d'un rappel ni d'un tort, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Nulle crainte pour eux, et ils ne seront point affligés»** (La vache (Al Baqara), v : 262).

La majorité des dépenses libres est considérée comme une règle de la solidarité culturelle. On les prévoyant, la charia n'a pas désigné une partie bénéficiaire bien déterminée, laissant le choix au donateur de faire des dépenses dans n'importe quelle action de bienfaisance à même de combler un besoin de l'islam et des musulmans.

Les waqf, les dons, les testaments et les aumônes peuvent être dédiés aux intérêts des musulmans relatifs à la préservation de la foi islamique et à la protection des jeunes musulmans de l'influence des courants idéologiques et culturels contraires à leur religion. Ils peuvent aussi servir au soutien d'organisations islamiques et d'associations actives dans les domaines de la

diffusion de la culture islamique en terre d'Islam mais également au sein des minorités islamiques établies dans des pays étrangers. Ces ressources peuvent être également dépensées dans la promotion du patrimoine islamique, la protection de ses monuments civilisationnels et de ses sanctuaires menacés dans Al Qods et autres.

Parmi les dépenses libres, figure aussi les dépenses de l'excédent des biens (Al âafw), conformément aux propos divins : **«Et ils t'interrogent : «Que doit-on dépenser (en charité) ?» Dis : «L'excédent de vos biens.»** (La vache (Al baqara), v : 219). **«Al âafw»** signifie l'excédent des biens. Si la société islamique souffre d'une pénurie des ressources, ses membres sont tenus de contribuer à promouvoir ces ressources, suivant leurs moyens, et aider les pauvres et les démunis, en vue de créer un équilibre en terme de niveau de vie.

La dépense de l'excédent (Al âafw) permet la réalisation d'une solidarité économique et sociale au sein de la société islamique. Elle existe aussi bien chez les nantis que chez tout musulman qu'il soit riche ou pauvre. Le riche dispose toujours d'un excédent qui l'habilite à entreprendre une bonne œuvre et le pauvre a, de temps à autre, un excédent qu'il se doit de dépenser dans une action de bienfaisance.

Il apparaît clairement que l'islam a instauré des règles immuables de la solidarité culturelle et les a diversifiées. Force est de constater également que ce dont la oumma islamique a besoin aujourd'hui, c'est la consolidation d'une sensibilisation à l'intérêt de la culture islamique qui égale en importance la défense de la patrie et son intégrité. En effet, la protection de la culture islamique, à l'ère de la mondialisation et de la nouvelle forme d'aliénation culturelle, est un jihad sur la voie de Dieu. Dépenser dans le domaine de l'information et la communication pour promouvoir la parole de Dieu, raffermir les principes de l'islam et mettre en avant ses vertus, constitue la meilleure œuvre engagée dans le sentier de Dieu.

La diffusion de l'entente et de l'amitié à travers la clémence, la miséricorde, la bonne conduite et les bonnes mœurs, est un devoir incombant à tous les musulmans. Cette initiative exige des bases de la compréhension, la bonne action, la sincérité et l'honnêteté, la diplomatie, la confiance mutuelle et la compassion, ainsi que d'autres valeurs nobles qui président à la concurrence loyale dans les multiples domaines de la solidarité et aux initiatives permanentes pour répondre aux besoins des indigents.

Nous rappelons, dans ce contexte, le hadith précité qui décrit la société islamique dans sa compassion, son affection et sa sympathie : **«Dans leur compassion, leur affection et la sympathie que les uns nourrissent envers les**

autres, on voit les croyants comme un seul corps qui, quand l'un de ses organes souffre, le reste en subit fièvre et insomnie».

La bonne conduite est un art visant à gagner la sympathie des gens, à travers la bonne parole et l'écoute, tout en s'éloignant de l'indiscrétion et de la manie de donner des ordres.

Le Prophète, que la Prière et le salut soient sur lui, a appelé à la bonne conduite et à l'attachement aux mœurs, en les associant à la foi. Le messenger d'Allah, paix et salut sur Lui, a dit : **«Ce qui mène le plus vers la voie du paradis : la piété et la bonne conduite».**

Le Prophète, que la prière et le salut soient sur Lui, souligne que la bonne conduite doit être adoptée avec toutes les personnes, conformément au verset suivant : **«Et [rappelle-toi], (...) de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens ; d'accomplir régulièrement la Salat et d'acquitter le Zakat»** (La vache (Al Baqara), v : 83). Sur ce point, le prophète a dit : **«Le plus parfait des croyants est celui qui a la meilleure conduite».**

Dans un autre hadith : **«Crains Allah où que tu sois; fais suivre la mauvaise action par une bonne afin de l'effacer, et comporte-toi bien avec les gens!»**

Dans un autre hadith, le Prophète, que la prière et le salut soient sur Lui, évoque le moyen pour qu'une personne soit la plus appréciée par Dieu : **«Le plus apprécié par Dieu est le plus utile. Et les actions les plus aimées par Allah, Grand et Puissant, est lorsque tu allèges le malheur d'un musulman, que tu lui payes une dette, que tu le nourris. Rendre service à mon frère musulman dans le besoin est bien meilleur qu'une retraite spirituelle (iâtikaf) d'un mois à la Mosquée».**

La bonne conduite doit être adoptée avec les personnes, les gouvernements et les institutions, mais également dans la gestion de l'argent. L'éducation des générations montantes à bien gérer ce moyen donne ses fruits dans le domaine de la solidarité culturelle. En effet, l'Homme versatile ne conçoit pas la solidarité et l'entraide, conformément aux propos divins : **«Oui, l'Homme a été créé instable [très inquiet]; quand le malheur le touche, il est abattu ; et quand le bonheur le touche, il est refuseur. Sauf ceux qui pratiquent la Salat»** (Les voies d'ascension (Al Mâarij), vv : 19-22). Ces générations doivent être éduquées à faire l'aumône, à gérer fidèlement l'argent, et être sensibilisés à ces actes. Elles doivent être également habitués, dès leur jeune âge, à entreprendre les bonnes œuvres et imprégnés des principes de la solidarité culturelle aussi bien à l'école qu'à la maison.

La bonne conduite est tributaire de la sagesse et de la clairvoyance. Dieu, Grand et Puissant, dit : **«Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens)**

au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés» (Les abeilles (Annahl), v : 125). Grâce à ces qualités, la première communauté musulmane a pu s'entendre. Dieu le Très Haut dit : **«C'est par quelque miséricorde de la part de Dieu que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage»** (La famille d'Imrane (Al Imran), v : 159).

Ainsi, il ne serait pas judicieux de confier les affaires de la solidarité culturelle à des personnes au cœur dur, tendant à multiplier les châtements, imbus d'eux-mêmes, impulsives, s'arrêtant sur les aspects négatifs uniquement et ne cessant de rappeler aux gens leurs fautes.

La bonne conduite est une règle importante de la solidarité culturelle, voire un pilier solide de son système. Traiter convenablement les gens et adopter une conduite exemplaire fructifie la solidarité, consolide la coopération et renforce l'entraide.

Le pardon et la tolérance sont des sources majeures de fierté et de gloire. Elles proviennent de personnes qui se démarquent par une volonté inébranlable, et le sang froid, dominant leur rage, évitent de se venger, croient du bien des autres, acceptent les excuses, ne s'arrêtent pas sur les obstacles et pardonnent les erreurs d'autrui.

La tolérance est l'emblème des pieux, la clé de voûte de la solidarité, de l'entraide et de la coopération. C'est un signe de patience, d'altruisme et de bonne conduite.

Ce sont des qualités louables qui permettent aux membres de la société de vivre dans un cadre imprégné d'entente, d'entraide et de coopération. Dieu, le Très Haut, nous appelle à adhérer à ce climat: **«Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominant leur rage et pardonnent à autrui - car Dieu aime les bienfaisants»** (La famille d'Imrane (Al Imran), vv : 133-134).

Dieu a ordonné à son Messager d'adopter le pardon pour réunir les cœurs, unifier les rangs et promouvoir la solidarité et la coopération. Le Tout Puissant dit : **«Et bien, éloigne-toi d'eux (pardonne-leur) ; et dit : «Salut !'»** (L'ornement (Azzukhruf), v : 89). **«Pardonne-[leur] donc d'un beau pardon»** (Al Hijr, v :85). **«Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants»** (Al Araf, V : 199). Il a également ordonné à la communauté musulmane de s'attacher au pardon. Le très Haut dit : **«Pardonnez et oubliez jusqu'à ce que Dieu fasse venir Son commandement»**

(La vache (Al Baqara), v : 109). **«Que vous fassiez du bien, ouvertement ou en cachette, ou bien que vous pardonniez un mal... Alors Dieu est Pardonneur et Omnipotent»** (Les femmes (Anisae), v : 149). **«Mais si vous [les] excusez passez sur [leurs] fautes et [leur] pardonnez, sachez que Dieu est Pardonneur, Très Miséricordieux»** (La grande perte (Attaghaboun), v : 14).

Le Prophète, que la paix et le salut soient sur Lui, dit dans un hadith qui associe le pardon à la modestie et à l'aumône: «L'argent ne diminue pas à cause de l'aumône, ou il a dit : l'aumône ne diminue pas l'argent ; Allah augmente la gloire [l'honneur] du serviteur qui pardonne [aux gens] ; et tout serviteur qui est modeste pour Allah, Allah l'élèvera».

Quatrième règle : la consultation (la choura) et le conseil mutuel (Attanasuh) :

L'une des règles immuables de la solidarité culturelle est «le principe de la consultation et du conseil mutuel», considéré comme l'une des principales bases de la vie sociale en islam. La consultation (la choura) donne la mesure de la solidarité et garantit sa pérennité. La solidarité et la coopération culturelle illustrent l'option de la juste voie et prémunissent contre la déviation et les abus.

S'adressant à Son messager, Dieu, le Tout Puissant appelle le Prophète à s'attacher à la tolérance, au pardon et à prôner la choura considéré comme le ciment qui rattache les parties d'une construction : **«C'est par quelque miséricorde de la part de Dieu que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au coeur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (de Dieu). Et consulte-les à propos des affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Dieu, Dieu aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance»** (La famille d'Imrane (Al Imran), v : 159).

Il est à noter que plusieurs règles précitées tels le pardon, la tolérance, la clémence et les dépenses généreuses sur la voie de dieu sont intrinsèquement liées à la consultation (choura). C'est ce que confirme le Très haut dans la sourate intitulée **«Achoura»** dans laquelle Il décrit la société islamique solidaire : **«Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente; mais ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que Nous leur attribuons, et qui, atteints par l'injustice, ripostent. La sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action [une peine]**

identique. Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Dieu. Il n'aime point les injustes !» (La consultation (Achoura), vv : 36-40).

Parmi les hadiths sur l'entraide et la solidarité islamique et le conseil et la concertation, on cite celui où le Prophète, paix et salut soient sur Lui, dit :

«la religion comporte le conseil, nous dûmes **«a qui ?»** il dit : **«A Allah, son livre, son messager, et aux gouverneurs des musulmans et les gens en général».**

Dans un autre hadith : **«Dieu Vous ordonne d'accomplir trois choses : L'adorer sans rien lui associer (d'autres divinités), se cramponner au habl (corde) de Dieu et ne pas se disperser, et consulter ceux qui vous gouvernent».**

Cinquième règle : le sens du sacrifice et l'altruisme :

A citer parmi les règles sur laquelle se fonde la solidarité culturelle celle liée à la promotion de l'esprit de l'union, du sacrifice en accordant la priorité à l'intérêt général et du rassemblement. Il s'agit de la règle de l'altruisme qui implique de consentir des sacrifices, conformément au hadith suivant : **«Vous ne serez pas véritablement croyants, tant que vous n'aimerez pas pour vos frères ce que vous aimez pour vous-mêmes».**

L'altruisme est l'amour d'autrui, par opposition à l'égoïsme et l'amour de soi. C'est l'une des plus nobles vertus qui permet de rassembler les gens, d'unifier leurs rangs, de consacrer la fraternisation, la clémence et la solidarité et la primauté de l'intérêt commun.

Décrivant la société des croyants imprégnée de l'entente, le Tout Grand et Puissant dit : **«Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs coeurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent»** (L'exode (Al Hashr), v : 9).

Parmi l'altruisme cité par la charia, on cite l'altruisme consistant à privilégier les intérêts généraux à ceux particuliers. C'est une section de la solidarité à laquelle l'islam a appelé et dans laquelle la communauté partage la responsabilité des intérêts généraux. Chaque groupe a en charge une tâche bien déterminée. A titre d'illustrations, un groupe aura la responsabilité de garder les frontières (thourour) islamiques, de les défendre et de lutter contre l'ennemi en cas de besoin, un autre aura pour mission de se spécialiser dans les sciences du fiqh et de les enseigner à d'autres groupes qui auront, à leur tour, d'autres rôles à jouer. C'est ce qui est exprimé par Dieu le Très Haut dans le verset suivant : **«Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan**

quelques hommes ne viendraient-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde». (Le repentir (Attawaba), v : 122).

Sixième règle : la préservation de la communauté :

Parmi les règles immuables de la solidarité culturelle figure la préservation de la communauté, de son unité, de la fraternisation qui y règne et de la cohésion entre ses membres. Dieu, Grand et Puissant, nous ordonne à faire ceci : «Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (corde) de Dieu et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos coeurs. Puis, pas Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Dieu vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés». (La famille d'Imrane (Al Imran), v : 103). Dieu dit également : «**Et obéissez à Dieu et à Son messenger; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Dieu est avec les endurants**» (Le butin (Al Anfal), v : 46).

Le Prophète, que la Paix et le Salut soient sur Lui, dit : «**O gens, attachez vous à la communauté. Ne vous divisez pas. O gens, attachez vous à la communauté et prenez garde à la discorde**».

Dans la version de Tarmidi : «**Attachez-vous à la communauté et ne vous divisez pas. Le diable tient compagnie à une personne seule et se tient à distance de deux. Quiconque veut jouir des bienfaits du paradis doit s'accrocher à la communauté. Tel est le croyant**».

Selon Abou Hourayra, que Dieu l'agrée, le Prophète, que la Prière et le salut soient sur Lui, a dit : «**Quiconque meurt séparé de la Communauté meurt comme Si l'on mourait dans l'Antè-Islam (Al jahiliya)**».

A citer également le célèbre hadith rapporté par Abou Houdaifa Ibn Al Yaman et cité dans les deux sahihs (compilation de hadiths de Boukhari et mouslim) : «les gens questionnait le messenger de Dieu, que la paix et la prière soient sur Lui, sur le bien et moi je lui posais des questions sur le mal de peur qu'il ne me gagne. J'ai dit : Ô Messenger d'Allah ! Nous étions dans l'ignorance et le mal et Allah aussitôt nous apporte ce bien. Après ce bien, y aura t-il du mal ? Le Messenger de Dieu répondit :«**Oui !**» J'ai dit : «**Après ce mal y aura t-il du bien ?**» Il répliqua : «**Oui, et il y aura aussi de la perversité**» J'ai demandé de nouveau : «**D'où provient cette perversité ?**». Le Messenger d'Allah répondit : «**De la part des gens qui n'appliqueront pas ma Sunna, et ne suivront pas ma guidée. Tu approuveras certains de leurs actes et tu en désapprouvera d'autres. J'ai demandé : «Après ce bien y aura t-il du mal ?**» Il répondit : «**Oui, il y aura**

des gens qui en inviteront d'autres pour entrer à l'enfer. Ceux qui répondront à leur appel, il y seront précipités». J'ai dit : **«Ô Messager d'Allah qu'est ce que tu me demandes de faire si je venais à vivre dans cette époque ?»** Le Messager répondit : **«Ne te sépare pas des Musulmans et de leur Imam».**

Nous rappelons également dans ce contexte le hadith de Abou Darda que Dieu l'agrée : **«Accrochez vous à la communauté, car le loup ne mange du troupeau que la bête isolée».**

L'union fédératrice est l'essence même de la communauté dont tous les membres sont liés. De même que l'individu œuvre sans cesse pour la prise en charge de la communauté, cette dernière devrait s'engager à prendre toujours en charge l'individu. C'est ce qui a fait du système de la solidarité un devoir incombant à l'Etat. Le prophète, que la prière et le salut soient sur Lui, a dit :

«Celui qui meurt et laisse une fortune, elle appartient à ses héritiers et celui qui laisse une dette, c'est moi qui me charge de la payer».

Dans une autre version de Ibn Jaber Ibn Abdallah que Dieu l'agrée : **«Quiconque laisse des biens, ils sont pour ses héritiers et quiconque laisse des obligations ou une dette, ils seront à moi».**

L'idée véhiculée par le hadith est que si un musulman meurt en laissant des richesses, elles iront à ses héritiers, alors que s'il vient à mourir pauvre en laissant derrière lui des dettes, des enfants ou des personnes en charge, c'est le Prophète, que la prière et le salut soient sur lui, qui assumera ces obligations, en payant les dettes et en prenant en charge ces personnes. L'engagement du Prophète, paix et salut soient sur lui, à remplir cette tâche montre qu'il s'agit d'une obligation que les Etats se doivent d'assumer.

Cette législation prouve que la solidarité en islam ne se cantonne pas aux initiatives individuelles entreprises par des personnes bénévoles, aussi importantes soient-elles, puisqu'elle est une action commune incombant essentiellement à l'Etat.

Le système islamique a pour vertu d'imposer à l'Etat de prendre en charge les dettes d'une personne qui meurt dans la pauvreté. Ce devoir garantit les droits des débiteurs, une économie saine, permet d'éviter les spéculations et renforce la confiance dans les transactions financières, de même qu'il permet de protéger les familles des lourdes charges et de la faillite, après le décès de la personne endettée. Mais il est à noter que les dettes dans ce contexte concernent les besoins nécessaires.

La solidarité rend service à la communauté, préserve son système. Le dévouement à la communauté constitue ainsi une règle principale de la solidarité, particulièrement culturelle telle que définie précédemment.

Septième règle : la serviabilité :

L'égoïsme et le narcissisme sont considérés parmi les grands vices qui minent la solidarité. L'expérience montre qu'une fois ancrée dans une société, ils entraînent systématiquement ruine et malheurs. L'un des signes de ce fléau consiste à considérer que rendre gratuitement service à ses proches, voisins, amis ou visiteurs, comme une faiblesse et un acte idiot.

Nul doute que certaines de nos sociétés ont été touchées par cette maladie qui est contraire à leur authenticité et porte atteinte à leur existence. En effet, la situation a mal tourné pour ceux qui se déclarent non intéressés par la situation de leurs frères, encore moins par ceux avec qui ils partagent l'appartenance à une même religion, culture et histoire. Des textes religieux et des faits attestent de cette réalité.

A la tête de ces actes de bienfaisance : aimer le bien pour autrui et lui rendre service, en concrétisation du principe de la coopération et de l'entraide. Rendre service aux gens est une vertu des pieux, une qualité du sceau des prophètes, une caractéristique des personnes droites. L'épouse du Prophète, Khadija, que Dieu l'agrée, cite parmi les grandes vertus du messager de Dieu : la serviabilité. Elle a dit : **«Jamais ! Par Allah ! Allah ne te déshonorera jamais. Tu maintiens les liens de parenté, tu aides le pauvre et l'orphelin, tu sers généreusement tes invités et aide ceux qui ont été affligés par un désastre».**

En examinant ces qualités louables évoquées par cette épouse fidèle, que Dieu l'agrée, alors que le Prophète avait plus que jamais besoin de soutien, nous nous rendrons compte qu'elles sont au cœur de la solidarité et de l'entraide. Ces qualités ont été mises en exergue par le prophète après qu'il soit élu par Dieu : **«Dieu a des serviteurs chargés d'accomplir les besoins des gens. Il leur a fait aimé le bien. Ce sont eux qui seront épargnés du châtement du Dieu au jour du jugement dernier».**

Ces textes montrent combien les personnes oeuvrant pour la solidarité sont aimées de Dieu et son messager.

Huitième règle : inciter à rechercher le savoir et à le promouvoir auprès des gens :

Il est connu de tous que l'islam a souvent appelé, à travers nombre de versets et hadiths, à rechercher le savoir et à le diffuser. Les savants et érudits ont conclu qu'il s'agit d'un devoir incombant à tout musulman. La communauté est, quant à elle, tenue de faciliter les moyens de rechercher le savoir et de charger un groupe parmi elle pour remplir cette mission et s'y consacrer entièrement. Ce groupe sera dispensé, à cet effet, de d'autres responsabilités.

Dieu le Très Haut dit : **«Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde»** (Le repentir (Attawba), v : 122).

Ce verset déjà cité, apporte la preuve que l'une des grandes finalités de l'islam est de diffuser ses sciences et lettres parmi la oumma. C'est pour cette raison qu'il a appelé à former un groupe spécialisé pour remplir ce devoir collectif. Il sera ainsi chargé de s'instruire dans la religion, et d'instruire les jeunes musulmans. Ce texte coranique appelle ainsi à ne pas se mobiliser tous pour le jihad. Celui qui est chargé d'enseigner et de transmettre le savoir a la même récompense que celui qui s'engage dans la guerre sainte, puisque tous les deux entreprennent une action louable consistant à défendre la religion et préserver la patrie.

Dans d'autres circonstances, la défense de cette religion par le biais des sciences est bien plus prioritaire. S'adressant à ses contemporains, Ibn Massoud, que Dieu l'agrée, dit : «Vous vivez dans une époque où les fouqahas sont nombreux, les prédicateurs, les démunis sont rares et où les bienfaiteurs sont multiples : l'action y est plus appréciée que la science. Viendra un temps où les fouqahas se feront rares, les prédicateurs nombreux, les bienfaiteurs moins nombreux et où les démunis sont multiples : la science sera meilleure que l'action».

Les hadiths qui incitent à la recherche du savoir, à sa diffusion et à la dépense pour ses instituts et centres et évoquent les vertus des savants et la place de choix qu'ils occupent, les qualités des assises de science, sont très nombreux. Ce foisonnement montrent que la oumma islamique se doit d'être une nation et une phare de savoir et de sciences à travers les différentes ères.

Le Prophète, que la prière et le salut soient sur Lui, dit : **«Quand Allah veut du bien pour quelqu'un, il devient savant de la religion».**

Le Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui, dit également : **«la meilleure dévotion est le fiqh (science de la religion) et la meilleure religion est la piété».**

Le Prophète, paix et salut soient sur lui, dit : **«Dieu facilitera l'accès au Paradis à celui qui emprunte une voie avec le désir d'acquérir la science. Tous ceux qui se réunissent dans une mosquée pour réciter le livre d'Allah et l'étudier, sont entourés des anges, de la sérénité et de la miséricorde. Ils sont élevés par Dieu à un haut rang».**

Dans un long hadith, le Prophète, prière et salut soient lui, dit : **«Apprenez la science. Son apprentissage dans le sentier de Dieu est une piété, sa recherche est une dévotion et un jihad. Son inculcation à celui qui ne le connaît pas est une aumône».**

Le Prophète, que la Paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui, dit : **«les actions d'un croyant qui gardent leur effet même après sa mort sont : un savoir qu'il a inculqué et diffusé, un fils vertueux qu'il a laissé, une mosquée qu'il a construite, une maison qu'il a édifiée pour un voyageur, une rivière qu'il a fait couler, une aumône qu'il a dépensée de ses propres biens».**

Les hadiths incitant à la diffusion de la science sont également innombrables. On cite ce qui suit :

Le Prophète, que la paix et la prière de Dieu soient sur lui, dit : **«il n'y a pas meilleure aumône qu'une science diffusée».**

Le Messenger de Dieu, paix et salut soient sur lui, dit : **«Quiconque garde pour lui un savoir qu'il a acquis, sera bridé avec un mors de feu le Jour du Jugement dernier».**

Cette position louable, qui considère le fait de ne pas apprendre et faire apprendre comme un crime social dont les auteurs doivent être sanctionnés, est unique en son genre dans l'histoire de l'humanité, du fait qu'elle accorde une place de choix à la sacralisation et la diffusion de la science.

Par cette position intransigeante, le Prophète, que la paix et la prière soient sur Lui, inculque à sa oumma que l'enseignement et le savoir sont des obligations religieuses qui ne doivent pas être négligées et exigent une coopération et une solidarité. Toute personne qui n'accomplit pas ce devoir est punie. L'objectif étant de faire de la société une société de savoir dont les générations sont éduquées au respect et à l'engouement pour la science. Il s'agit d'une société qui engage le savant à divulguer son savoir et impose à l'ignorant de vaquer à la recherche de la science.

Ce hadith montre que la solidarité culturelle n'était pas considérée par la société islamique comme un acte au choix et volontaire, mais comme un devoir religieux qui impose au savant d'inculquer son savoir à son entourage.

En ordonnant cette solidarité scientifique et culturelle, le Prophète, paix et salut soient sur Lui, a recouru au style de la répétition et de la menace pour faire comprendre aux gens auxquels ils s'adressent qu'il s'agit d'une question devant être prise au sérieux.

La diffusion du savoir ne se cantonne pas uniquement à ce genre d'action sociale dans laquelle les gens transmettent leurs connaissances à leurs voisins ou à des initiatives privées. En effet, la tradition du prophète et le parcours des califes arrachidoune montrent que l'Etat islamique prend lui aussi en charge la responsabilité de former des savants et de les dépêcher par la suite à des contrées islamiques pour qu'ils inculquent aux gens ce qu'ils ont appris. Le Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu, soient sur Lui, envoyait aux tribus qui venaient

juste d'embrasser l'islam, ses compagnons, que Dieu les agrée, pour leur transmettre leurs connaissances. Les exemples dans ce sens abondent. On rappelle dans ce contexte que Omar Ibn Al Khattab, que Dieu l'agrée, a envoyé en Mésopotamie et en Irak, à l'issue des foutouhats, des compagnons érudits qui ont inculqué le savoir et le fiqh aux populations de ces contrées.

Le calife Omar Ibn Al Khattab, que Dieu l'agrée, maintenait avec lui les grands érudits dans la ville pour se concerter avec eux. Mais en cas de nécessité, ils les dépêchaient à d'autres régions pour assurer l'apprentissage des musulmans, entreprenant ainsi un acte d'altruisme sans égal. L'on cite à cet égard le cas de Abdallah Ibn Massâoud, que Dieu l'agrée, lorsqu'il a été envoyé à Al Koufa. Omar Ibn Al Khattab a dit alors : je vous ai accordé la priorité sur moi-même».

Le calife Omar Ibn Abdelaziz, que Dieu l'agrée, a dépêché, quant à lui, le savant de la ville, Nafii Mawla Ibn Omar, que Dieu les agréent, en Egypte pour enseigner aux gens la tradition du Prophète. Il a de même envoyé dix hommes du savoir en Afrique, pour diffuser les hadiths du Prophète, paix et salut sur lui, et promouvoir la science et la culture dans les autres contrées islamiques éloignées.

Grâce à ces initiatives puisant dans une solidarité riche et diversifiée, les efforts de la société et de l'Etat se sont conjugués pour diffuser la science, la sécurité et la foi au sein des musulmans et généraliser la bienfaisance à toutes les catégories sociales.

III. Manifestations de la solidarité culturelle dans l'histoire de l'Islam

En si peu de feuillets, n'offrant qu'un concentré des fondements de la stratégie de la solidarité culturelle, il nous est pratiquement impossible de faire un état des lieux global des manifestations de cette forme de solidarité à travers les âges de l'histoire de l'Islam, ou de prétendre les cerner et les maîtriser, ne serait-ce que dans le cas d'une seule ère de son cheminement car, sa densité et sa richesse sont telle que nul réceptacle ne peut les contenir, y compris les grands ouvrages en nombre et volumes.

Toute institution qui s'engagerait dans l'édition de telles manifestations, en lui consacrant de grands effectifs en experts, historiens, analystes et chercheurs, ainsi que les moyens idoines d'analyse, d'étude, d'investigation et de publication, verrait son action prendre l'allure d'un chantier ouvert pour l'éternité, que rien ne pourrait venir à bout. Quelle que soit l'immensité de son effort et ses capacités de surmonter les difficultés, son effort ne mènerait pas plus loin que le traitement d'une infime partie de l'objectif escompté, l'histoire étant si riche en époques, situations et manifestations témoignant de la présence de la solidarité, dans ses diverses formes, particulièrement sociale et culturelle.

Ainsi, tout en traçant les grandes lignes d'une stratégie de soutien et de renforcement de cette forme de solidarité unique en son genre dans le monde, notre démarche se limite à évoquer de façon succincte certaines manifestations de la solidarité culturelle, celles qui permettraient de relier le présent de la Oumma à son passé glorieux et de préparer un travail plus étendu sur les chapitres portant sur les divers domaines d'action de la solidarité culturelle et les mécanismes de son fonctionnement.

Il a donc fallu procéder au tri d'un certain nombre de manifestations qui permettraient de donner une image éloquente de la présence permanente de la solidarité culturelle dans la civilisation islamique, sans verser dans les interminables explications et récits, ni s'écarter des critères de la méthodologie retenue. Nous pensons qu'une telle approche est suffisante pour montrer que notre action stratégique n'est ni une innovation dans l'espace culturel du monde musulman, ni la reprise d'une activité gelée depuis longtemps. Il s'agit plutôt d'un nouveau souffle, de la réorganisation méthodique d'un fait quotidien, qui se renforce et s'affaiblit au gré de la situation culturelle au sein de la Oumma et du degré de dynamisme des fondements de la solidarité -dont l'essentiel est sus-mentionné.

Première manifestation : vulgarisation de la science et développement de la culture :

L'activité scientifique et culturelle au sein de la civilisation islamique a toujours été intimement liée à la vie religieuse. La solidarité est largement à

l'origine de son existence, de sa consolidation et de son maintien. Les centres religieux, telles que la mosquée, la medersa, l'école coranique, le ribat (une sorte de caserne multifonctionnelle, assurant la fonction d'éducation aux côtés de sa principale mission, qui est de défendre les flancs de la terre d'islam) et la confrérie, ont toujours été des espaces à la fois pour la religion, la science et la culture. C'était certes des lieux de culte, mais en même temps des espaces pour les causeries religieuses et les forums pour la prédication et la promotion de la conscience et la culture.

Ces centres ont de tout temps bénéficié de l'appui du système de solidarité, qui est à l'origine de leur apparition et qui, par la suite, leur apporte le nécessaire pour l'accomplissement de leurs diverses missions. Le waqf, la bienfaisance, la zakat, les dons et l'aumône furent parmi les principales sources de financement de la création et du fonctionnement de ces centres, leur assurant les équipements et le traitement du personnel. Nous en reparlerons en détail dans le chapitre consacré à la manifestation relative à la création des institutions scientifiques et culturelles.

Parmi les raisons de la consolidation des centres de la culture et de la science dans le monde musulman, de la solidarité autour de ces institutions et de la tendance à leur accorder les moyens nécessaires, figure la décision des hommes de religion, dans le cadre des dispositions régissant la zakat, l'aumône et les dons, d'autoriser l'octroi, aux personnes consacrant leur vie à la science, du nécessaire pour leur permettre de vivre sans partager leur vie active entre la science et une occupation de subsistance. Cette démarche procède d'une prise de conscience quant à l'importance que revêt le fait de se consacrer corps et âme à la science. En revanche, les personnes consacrant leur vie exclusivement à la prière sont exclues de l'accès aux fonds de la zakat. Cette exclusion se justifie par le fait que la prière en islam n'a pas besoin que l'on s'y consacre à plein temps, comme c'est le cas pour la science, qui a besoin qu'on s'y spécialise et qu'on l'approfondisse. On fait la prière par foi. Par contre, la science appartient à celui qui la détient et à sa communauté.

L'étudiant et tout autre personne consacrant sa vie à la science ont accès aux fonds de la zakat et du waqf parce qu'ils accomplissent, au nom de la Oummah, l'une des obligations de suffisance les plus importantes, sachant qu'ils n'assimilent pas la science dans leur seul intérêt, mais à la fois dans leur intérêt et dans celui de la Oummah toute entière. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les hommes de religion ont jugé que quiconque se consacrerait à la science a droit à une aide puisée dans les fonds de la zakat ou de la charité. La zakat est destinée aux nécessiteux parmi les musulmans et à toute personne utile aux musulmans : ces deux conditions se retrouvent dans la personne consacrant sa vie à la science.

Pour l'attribution de dotations en fonds de la zakat et du waqf, certains ouléma ont subordonné l'acte à l'intelligence du bénéficiaire. C'est là un avis qui s'inscrit dans le bon sens et c'est d'ailleurs le même avis qui préside aux décisions des Etats modernes dans l'attribution des bourses d'étude. Ces Etats procèdent à la sélection des étudiants ayant fait preuve de leur supériorité et les aident à se spécialiser dans des sciences utiles pour la communauté, ou les envoient en missions scientifiques dans des pays plus avancés pour l'étude de nouvelles sciences ou l'acquisition d'expériences techniques utiles.

Les dispositions autorisant la dépense de fonds de la zakat et du waqf au profit de la science, de ses hommes et des centres scientifiques font partie des bases de la solidarité culturelle. En les rappelant, on ne fait que préparer le récit sur les manifestations de la solidarité culturelle dans la civilisation islamique car, ce sont ces dispositions qui nourrissent les sentiments des mécènes et les amènent à faire preuve de générosité en faveur de l'action culturelle, à travers le parrainage des étudiants et des hommes de science pour leur permettre de l'acquérir et de la diffuser.

Deuxième manifestation : protection de l'environnement et de la société :

La protection de l'environnement a toujours été l'une des manifestations les plus évidentes de la solidarité, particulièrement en raison du lien que cela suppose avec des textes religieux édictant des modèles de comportement individuel et collectif pour la protection de ce domaine vital de la société. Par exemple, la propreté de la voie publique et la protection des gens contre tout risque moral ou corporel sont considérées, en Islam, comme étant le moins que la société puisse faire, dans le cadre de la solidarité entre ses membres.

Le Prophète, que la prière et le salut soient sur lui, a dit : **«La foi est d'environ soixante-dix ou soixante branches : la meilleure est de dire : «Il n'y a de Dieu qu'Allah. La plus simple est de retirer de la route ce qui peut nuire aux gens».**

Oter du chemin tout ce qui peut nuire aux gens, dans le sens moral ou matériel de l'expression, est donc le moins que le fidèle puisse faire. Ce geste de probité, selon le texte même du hadith, est considéré comme le moyen de mesurer l'existence de la foi.

Dans un autre hadith, cité par Abou Hourayra (que Dieu l'agrée), le Prophète, que la bénédiction et le salut soient sur lui a dit : **«L'homme a, sur chaque articulation une aumône. Chaque jour où le soleil se lève et où tu réconcilies deux adversaires, tu fais une aumône. En aidant un homme soit à enfourcher sa monture, soit à y placer sa marchandise, tu fais une aumône. Une bonne parole, c'est une aumône, chaque pas que tu fais pour te rendre**

à la prière rituelle, c'est une aumône, en écartant un obstacle du chemin, tu fais une aumône».

D'autre part, l'islam interdit la pollution de l'eau stagnante ou courante. Le Prophète, que la bénédiction et le salut soient sur lui, déconseille aux gens de commettre les «**trois actes maudits**» : déféquer dans les sources, au bord de la route et à l'ombre.

Ainsi, en urinant en plein air, le musulman garde présente à l'esprit la solidarité avec les autres êtres vivants, et évitent de polluer les sources où les humains et autres créatures viennent se désaltérer, puiser et boire, ainsi les lieux ombragés qui sont habituellement des endroits pour le repos et le bord de route où passent les gens, leurs machines et leurs montures.

De plus, le Coran dit, dans un verset, qu'Allah, le Très haut, a établi un lien intime entre la foi et l'aide apportée à l'orphelin et au pauvre, entre l'accomplissement au mieux de la prière et l'aide aux gens, particulièrement à ceux qui partagent, avec celui qui dispose d'une telle foi, sa culture, sa langue et sa vie sociale.

Dans la sourate «**Al-Maâoun**», Allah prévoit un sévère châtement pour qui infligerait un mauvais traitement à l'orphelin, le chasse ou lui tient des propos indélicats. Le Très Haut a montré qu'un tel homme est celui-là même qui n'incite nullement à donner à manger au pauvre, ni ne reconnaît à celui-ci un quelconque droit ou considération. Dieu le désigne comme étant sans aucun égard pour la prière, n'accordant à celle-ci nulle attention et refusant l'aide au prochain. Un tel individu ne peut être en bons termes avec Allah ni avec les créatures de Dieu.

Le refus d'accorder une ou un ustensile utilitaire (maâoun) signifie le refus d'accorder les moyens de production, les outils en usage dans la vie courante -dont le propriétaire ne fait aucun usage- à qui en aurait besoin. C'est ainsi que le terme «**maâoun**» est abordé dans les meilleurs de ses sens. Selon Ibn Abbas, al-maâoun désigne tout ce que les gens peuvent se prêter entre eux. Cela peut être, selon lui, un chaudron, une hache, un seau ou toute autre ustensile en usage entre et autour des gens.

Ibn Al-Arabi explique : al-maâoun vient du terme «aider», ce qui signifie un apport de force, d'outillage, de moyens facilitant les choses. Al-Maâoun étant un dérivé du terme «**awn**» (aide), les explications apportés par les ouléma vont dans le sens de : aide. Dans le dictionnaire «**Al-Waseet**», «**al-maâoun est un terme générique désignant tous les ustensiles domestiques, tels que le chaudron, la hache, le plateau et d'autres objets qu'on peut prêter**».

Mais al-maâoun, dont le rétenteur est menacé de châtement divin, signifie les moyens de production et les ustensiles courants, qui diffèrent selon les

civilisations et le degré de développement des techniques de production. Ibn Al-Arabi l'explique ainsi : **«C'est un apport de fort, d'ustensiles ou de moyens facilitant les choses».** Pour Tabatabaï, il s'agit de : **«tout ce qui peut aider autrui à lever un besoin de la vie tels que le prêt à accorder, la bonne action à faire et les objets domestiques à prêter».**

Ceux qui s'acquittent de la zakat et ne lésinent pas sur l'aide à accorder dans l'intérêt général ou, en particulier, aux proches, aux parents et aux nécessiteux, sont ceux-là mêmes qui ont véritablement la foi. La foi ne peut être véritable, ni la prière tout aussi véritable, sans que l'on ne se soucie de la situation d'autrui. La sourate confirme la solidarité et l'érige en institution. Elle a une valeur de décision en vertu de laquelle la foi en Dieu ne peut se dissocier de l'amour du prochain, de l'intérêt à accorder à sa situation et de l'acte de l'aider.

La Sunna bénie est riche en incitations à l'application de ces obligations. Le Prophète, que la bénédiction et le salut soient sur lui, incite le musulman à prêter sa bête à lait à son frère, qui profiterait de ce lait durant un an avant de rendre l'animal.

A ce propos, Il a dit : **«quarante qualités : la plus haute est de prêter une chèvre et toute action conforme à l'une de ces qualités, à titre d'aumône dans l'accomplissement de la foi, Dieu ouvre son paradis à son auteur».**

Le Prophète a également décrété que la meilleure façon de faire l'aumône est de fournir les outils et facteurs de production : **«La meilleure des aumônes est de rendre justice au nom de Dieu, de prêter un serviteur dans le sentier de Dieu».**

Ces indications, ordres et décrets portent tous sur l'obligation de fournir les moyens de production ou les ustensiles nécessaires à la vie courante. Prêter une chèvre signifie fournir une source de production de biens pour subvenir à un besoin. Prêter un serviteur signifie tout aussi bien une source de production dont le bénéficiaire peut user à différents usages. Fournir un abri signifie une source de production en ce sens que le bénéficiaire va jouir d'un logement et de tout le nécessaire pour la vie courante.

Dans leurs applications pratiques, ces indications évoquent des modèles et exemples de solidarité entre gens dans les sociétés musulmanes pour la sauvegarde de l'environnement et l'usage commun des ustensiles et outils dont disposent individuellement des membres de la communauté. Dans de nombreuses sociétés musulmanes, le refus de faire profiter les proches, les voisins ou autres des ustensiles dont dispose un individu de la communauté est considéré comme une manifestation d'avarice de ce dernier et de son éloignement des règles conventionnelles de la coopération et des principes de solidarité.

Troisième manifestation : création des institutions culturelles et scientifiques :

A) Les mosquées :

La solidarité culturelle, représentée par le waqf, constitue, à travers l'histoire, l'une des principales ressources pour la construction des mosquées. Une simple revue des registres des waqfs montrent que les mosquées sont en tête des institutions ayant bénéficié de la solidarité culturelle parce qu'elles étaient, à l'origine, non seulement des lieux de culte, mais aussi des centres d'enseignement, de prise de conscience et de culture.

La mosquée ressemblait à une école populaire, ouverte au public musulman de tout âge et de toute catégorie, qui y vient apprendre les préceptes religieux et le rituel culturel, les principes élémentaires d'écriture et de lecture, la morale religieuse. On s'y rencontre quotidiennement pour se connaître et s'entraider autour des questions spirituelles et temporelles.

La mosquée est le phare d'où rayonnent la science, la foi et la culture, qui déchire le voile de l'obscurantisme et l'errance, qui purifie l'esprit et l'âme. C'est le centre premier du rayonnement et de la consécration de la culture islamique dans la société musulmane. Elle accomplit à la fois diverses fonctions religieuses qui se résument ainsi :

1. La mosquée oeuvre en faveur de la vulgarisation des sciences religieuses et de la promotion de la culture populaire, de la lumière de l'esprit et de l'éducation au sein de la collectivité.
2. Elle oeuvre aussi au renforcement du réseau des relations sociales et consolide, chez l'individu, le sentiment quant à l'obligation de solidarité envers les pauvres et indigents.
3. La mosquée purge la société de l'esprit affabulateur et du charlatanisme et diffuse la vraie foi fondée sur les préceptes islamiques purs.
4. La mosquée joue un rôle positif dans la promotion de la culture islamique à travers la formation des hommes et des femmes de bonne foi, qui s'attachent aux vertus, évitent les bassesses, prônent le bien et dissuadent le mal. Grâce à tels hommes et femmes, la culture islamique ne peut que prospérer et voir s'élargir son espace. Le savoir prend de l'ampleur alors que s'amenuisent l'ignorance et l'analphabétisme et la conscience religieuse s'élargit dans les rangs à la fois des hommes et des femmes.

Avec cette culture positive, la mosquée joue un grand rôle dans ce qu'on appelle actuellement le développement social, question qui demeure parmi les grandes préoccupations des hommes politiques, des intellectuels et des penseurs du monde entier.

Le développement de la société s'articule sur deux facteurs :

1. La participation bénévole des populations aux actes de développement, aussi bien par l'esprit, par le travail que par un apport de fonds pour la mise en place des services publics et l'amélioration du niveau de vie des individus et de la collectivité.
2. La mise en place, par les services officiels, des conditions et services essentiels de façon à ce que cela encourage les initiatives de la société civile.

En fait, c'est cette signification que la mosquée tente de promouvoir à travers l'enseignement, un enseignement incitant à la bonne action, à la dépense au nom d'Allah, à l'aide aux nécessiteux, à l'acquiescement des droits de la fraternité, des parents et du voisinage et à un comportement régi par le souci de bien faire à l'envers de tous les gens.

Le terme mosquée rappelle, par association d'idée, le mot imam, qui signifie détenteur du savoir qui conduit la prière et montre le chemin en affaire religieuse. Les gens s'adressent à lui pour la fatwa à propos de problèmes spirituels ou temporels. Pour eux, il est la référence pour s'éclairer à propos de nombreuses questions de la vie privée. Ainsi, il a fallu faire un effort pour que l'imam devienne une référence culturelle, un animateur de divers programmes culturels, particulièrement dans les régions éloignées où les clubs et centres spécialisés font défaut.

L'existence de la mosquée et de ses missions religieuses et culturelles constitue l'un des fruits de la solidarité culturelle que prône l'islam. C'est grâce à cette solidarité que les mosquées continuent de s'acquiescer de leurs missions et que ces institutions demeureront riches en apports tant qu'il y aura solidarité.

B) Les centres scientifiques et culturels :

On ne le dira jamais trop en répétant, à propos des centres scientifiques et culturels, qui font partie des manifestations de la solidarité culturelle les plus importantes, que, dans la civilisation islamique, l'édification et l'équipement des institutions d'enseignement, des centres, des écoles et de leurs dépendances étaient essentiellement l'œuvre de la bienfaisance et du bénévolat, à travers le waqf, qui constitue la première source de dépenses dans ce domaine, ou à travers la zakat, la dîme et autres dons.

Le waqf, une grande institution qui incarne la solidarité par excellence, a eu le mérite d'avoir créé des écoles et centres de la science et de la culture partout dans le monde musulman. Il n'existe nul école, institut, université, bibliothèque, confrérie ou ribat qui soit dépourvu d'un waqf propre.

Les centres du savoir sont apparus dans le monde musulman grâce à la solidarité culturelle qui plongent ses racines dans la civilisation islamique. On cite notamment les mosquées, les écoles, les bibliothèques et les ribats.

Les premiers musulmans avaient vite développé le souci de promouvoir la culture et le rayonnement de la religion, du savoir et de la connaissance au sein des peuples des contrées ayant embrassé l'Islam pour s'intégrer dans sa famille.

Les armées mobilisées pour le soutien et la défense de toutes les cultures et les religions veillaient à se faire accompagner par des orateurs, des ouléma, des imams et des déclamateurs, sachant que, dans tous leurs mouvements, des missionnaires de la religion, de la culture et de la civilisation. Cet objectif religieux évident se manifestait par leur attachement à l'édification des mosquées qui ont toujours été des centres de prédication et d'enseignement et un noyau pour le développement ultérieur de grands centres et maisons de la science.

Les mosquées ayant été construites aux frais du public musulman sont si nombreuses qu'on en peut cerner le nombre dans le présent travail. Nous en parlerons donc en évoquant les plus grandes et les plus célèbres, comme nous allons tenter de faire connaître le rôle de la solidarité culturelle dans leur construction, leur entretien et leur maintien.

Comme nous l'avons précédemment affirmé, l'institution du waqf constitue l'une des principales sources qui permettent à la mosquée de vivre et de continuer à accomplir sa noble mission religieuse et culturelle, à savoir l'enseignement du Coran et des préceptes religieux, du rituel de l'Islam, des principes et valeurs de la culture islamique et des règles des relations avec les autres cultures et de leur protection dans leur diversité. Elle est aussi une tribune pour les orateurs et prédicateurs qui incitent les gens à faire le bien et à s'éloigner du mal, diffusent la conscience religieuse et traitent des problèmes qui se posent aux fidèles. L'institution du waqf a été et demeure la source de financement par excellence de la religion et de l'enseignement. C'est aussi l'institution la plus riche en ressources et recettes. Et c'est à elle que revient le mérite de la pérennité de la religion et de la régularité de la vie scientifique et des études dans les mosquées et les medersas durant des siècles.

D'autre part, les préceptes de l'Islam, qui font une large place à la science et à ses hommes et incitent largement à l'acquisition du savoir, ont poussé les ouléma à admettre la légitimité de l'acte de placer sous régime du waqf des biens meubles tels que les livres, le mobilier de la mosquée et ses outils de travail, et de leur affecter des dons. C'est ainsi qu'ils avaient ouvert la voie à ceux, parmi les musulmans, qui étaient mus par le souci de faire le bien, de placer les livres sous régime du waqf, en signe de volonté de se rapprocher de Dieu et d'être utile pour la communauté et la science.

Le waqf et les dons se sont diversifiés et étendus pour englober les bibliothèques publiques et privées, l'équipement des maisons de la culture. Par exemple, il y en avait, parmi les bienfaiteurs, qui plaçaient des ouvrages sous régime du waqf au profit du public musulman, sans en limiter le lieu de dépôt. De tels waqfs étaient placés dans les bibliothèques des simples mosquées ou dans les mosquées académiques. Il y en avait qui décrétaient l'objet du waqf à l'usage d'une localité ou d'une école déterminées. Les uns mettaient l'objet du waqf à l'usage de la science et de ses hommes, les autres le destinaient à une maison de la culture qui se serait distinguée par son dynamisme culturel, ou à un établissement d'utilité publique, qui tiendrait sa célébrité de la qualité de son industrie culturelle authentique.

C'est ainsi que se sont multipliés les bibliothèques sous régime du waqf et les institutions ayant pour souci majeur de préserver l'identité culturelle et la mémoire collective dans les différentes parties du monde musulman, au point qu'il n'existe plus de ville où l'on ne trouve pas une ou plusieurs bibliothèques, des établissements, centres et institutions de la science et de la culture où les étudiants et la communauté intellectuelle viennent puiser le savoir à volonté, sans qu'ils ne soient mis à contribution pour les coûts de recherche et d'acquisition des livres et des fournitures d'étude.

Le placement des livres sous régime du waqf et la création de bibliothèques fonctionnant sous le même régime avaient pris de l'ampleur durant les temps anciens en raison du fait que la typographie n'existait pas encore. Les livres étaient copiés à la main. Dans certaines régions, il fallait user de systèmes artisanaux intégrés pour répondre au mieux à la demande du public. Le livre était rare et, par conséquent, si onéreux qu'il était impossible pour l'étudiant de l'acquérir. Et c'est là qu'intervenaient les bibliothèques à waqfs et leurs dépendances où s'activaient copistes et artisans du papier, autant d'hommes qui servaient les étudiants, gracieusement ou à prix symbolique, entretenant ainsi la prospérité culturelle et scientifique qui fut celle du monde musulman durant sa longue histoire.

Les bibliothèques s'abritaient dans de vastes édifices, comprenant de nombreux pavillons et salles, ainsi que des ustensiles et outils dont les étudiants, les oulémas et les intellectuels usaient pour le rangement et le classement des ouvrages selon les différentes sciences. Elles englobaient des pavillons spéciaux pour la lecture, des salles réservées aux copistes. Il y avait aussi des salles pour la musique où les lecteurs venaient pour le loisir avant la reprise de l'activité, ainsi que des salles pour les conférences et le débat scientifiques. Dans certains établissements, il y avait également des salles de réfection, des dortoirs pour les étrangers et des salles pour soirées culturelles et dialogue autour des sciences.

Quant aux ressources financières des ces bibliothèques, centres et institutions, il y en avait qui provenaient des waqfs propres. Ce fut le cas de la plupart de ces établissements. Mais il y en avait aussi qui provenaient des dons que faisaient les émirs, les nantis et les ouléma fondateurs, sans omettre les ressources qu'assure la solidarité culturelle collective coutumière issue de traditions régionales, elle-même apparue à la lumière de la législation islamique et obéissait à des législations locales faites spécialement pour les régler et les protéger dans leur ressources et dépenses.

Parmi les bibliothèques du genre les plus célèbres dans le monde musulman, figure celle des Fatimides et de Dar Al-Hikma au Caire, celle de Beit Al-Hikma de Bagdad, celle d'Al-Hokm en Andalousie, qui fut si vaste et si grande. On dit que cette dernière contenait quarante mille ouvrages. On cite aussi la bibliothèque de Jamal Eddine Al-Qafti, mort en 646 H, qui y avait réuni un nombre incalculable d'ouvrages. Dans la vie, il n'avait de sentiment que pour le livre. Il y avait aussi la bibliothèque des Béni Ammar à Tripoli. Elle aussi, elle était d'une étendue peu commune. Elle abritait cent quatre-vingt copistes qui se relayaient jour et nuit de façon à ce que le travail ne s'interrompt jamais. Abou Al-Ala Al-Mâarri, le poète de renom, en avait profité et l'avait d'ailleurs cité dans l'un de ses ouvrages. On cite aussi la bibliothèque de la Qaraouiyine de Fès. C'est l'une des plus anciennes et des plus riches. Elle fut et demeure un pôle d'attraction pour les ouléma et chercheurs pour ce qu'elle contient en raretés d'ouvrages et de manuscrits.

Les bibliothèques sont si nombreuses qu'il nous est impossible de les énumérer dans le cadre présent. Dans les ouvrages d'histoire, elles sont citées avec beaucoup de fascination, mais cette fascination à souvent fait place à une profonde amertume que l'on ressent lorsqu'on se rappelle le sort infligé à celles, parmi elles, qui avaient été détruites, pillées et incendiées.

L'invasion de Bagdad par les Tatars fut un grand malheur pour les bibliothèques et les institutions culturelles, la destruction de la mémoire culturelle ayant été intentionnelle, voulue. On dit d'eux qu'ils ont jeté dans le Tigre tout ce qu'ils ont découvert dans les maisons publiques du livre, au point que le fleuve a débordé. Les envahisseurs traversaient le fleuve sur des digues en livres. Les eaux du fleuve ont pris une teinte foncée et demeuraient ainsi pendant de longs mois.

En Andalousie, la défaite des musulmans avait emporté les grandes bibliothèques et les grandes institutions culturelles. L'histoire évoque cette période avec amertume. Les intégristes de l'époque les avaient toutes brûlées. En une journée, dit-on, environ un million de livres avaient été brûlés sur une place de Grenade.

La défaite face aux croisés avaient ruiné les plus chères des bibliothèques de Tripoli, de Maârra, d'Al-Qods (Jérusalem), de Gaza, d'Asqalan (Ashkelon) et d'autres villes.

Ces malheurs ont emporté de grands centres, fondations et instituts, contribuant ainsi à plonger la Oumma dans une torpeur culturelle dont les effets néfastes continuent de se faire sentir jusqu'à nos jours. Ils ont privé la société de la possibilité de vivre dans une atmosphère de science, de culture et d'éminence, de pratiquer la coexistence pacifique entre différentes cultures. Ils ont empêché que l'on profite d'une mémoire scientifique et culturelle qui constituait une partie importante de la mémoire générale de l'humanité, en lui faisant perdre des millions de livres de science, que l'humanité venaient de perdre à jamais. C'étaient des ouvrages qui comptaient parmi les plus précieux de toute l'histoire du génie humain.

Quatrième manifestation : promotion de l'architecture islamique :

Parmi les manifestations les plus importantes de la solidarité religieuse et culturelle sus-citée figure l'essor de l'architecture islamique. Les responsables et bailleurs de fonds de bienfaisance tenaient à ce que les mosquées et centres académiques soient construits selon les meilleures normes de qualité et de beauté du bâtiment. Les waqfs consacrés à ces institutions permettaient d'ailleurs que l'on fasse appel aux meilleurs maîtres de maçonnerie et qu'on ne lésine pas sur les matériaux de finition comme le bois, le plâtre, les émaux, ni sur les coûts des travaux de sculpture, d'aménagement des murs, du plafond, du minaret, du mihrab, de la nef, des blocs des ablutions, des salles de cours, de lecture et de repos, des dortoirs et des salles de réunion, d'études et de débats.

Ainsi, ce type de solidarité culturelle fut un facteur important pour la promotion des arts architecturaux des mosquées, medersas et centres, tels la calligraphie et la sculpture sur panneaux muraux, la décoration du mihrab et des arcades, la sculpture sur bois de plafond et de coupole et les émaux des nefs et murs.

La force que procure cette solidarité et la prospérité qu'il induit ont incité les artisans et artistes à innover en figures géométriques, émaux et sculptures de décoration des coupoles, des arcades et des piliers. Sans la solidarité culturelle fondée sur le régime du waqf et les dons individuels et collectifs, ces arts n'auraient jamais eu la grande prospérité qui fut la leur et dont le produit continue à orner les anciennes mosquées, institutions académiques et centres scientifiques et culturels.

Cinquième manifestation : Les moussems religieux et culturels :

Les moussems religieux constituent des occasions de faire connaître les préceptes, significations et culture de l'islam, qui recommande l'organisation de telles manifestations annuelles, que l'on saisit pour faire acte de bienfaisance.

Parmi ces moussems, figurent la journée du vendredi, le Ramadan, l'Aid El-fitr, l'Aid Al-adha, le pèlerinage, la omra et l'Achoura.

L'islam recommande aussi de dépenser au profit des pauvres et des orphelins en pareilles occasions. C'est ce qui incitait les bienfaiteurs à les saisir pour décréter des waqfs dont les fonds sont destinés aux moussems, inscrivant sur les décrets du waqf que les ressources de celui-ci soient réservées aux dépenses au profit des gens durant les moussems. C'est là un trait qui distingue la culture islamique par rapport aux autres cultures en ce sens que les différentes formes de dépenses de fonds du waqf et des dons à l'occasion de ces moussems offrent une belle image de la solidarité culturelle islamique.

Le pèlerinage est le plus grand moussem religieux de l'islam, sachant qu'il réunit de nombreux musulmans venus des différentes parties du monde islamique. L'impact de la solidarité y est éminemment manifeste, comme en témoigne, depuis des siècles, l'existence de dons que font les Souverains, les présidents, les émirs, les notables et d'autres personnalités du monde de la religion et de la culture, ainsi que les gouvernements et les institutions, sans omettre les particuliers, les fonds étant répartis sur l'aide aux pèlerins, l'entretien, la maintenance et l'équipement de la Mosquée Al-Haram et l'hébergement et la distribution d'eau. Il existe des waqfs réservés à l'achat d'exemplaires du Coran et de livres ou à l'enseignement des préceptes de l'islam.

Parmi les moussems, figure l'Achoura, c'est-à-dire la dixième journée du mois de Moharram. Cette journée est liée, dans la mémoire collective, aux largesses dont le nanti fait preuve, à cette occasion, à l'égard du nécessiteux, des indigents et des proches qui seraient dans le besoin.

Pour optimiser l'utilité de cette journée bénie, les bienfaiteurs lui ont consacré des waqfs spéciaux, assortis de l'obligation de dépense des ressources pour l'organisation de ces moussems, ainsi qu'au profit des étudiants, des mourabitoune, des orphelins, des pauvres et des indigents.

La solidarité culturelle autour des moussems religieux et autres manifestations destinées à fixer le rituel et les préceptes de l'Islam dans les esprits a toujours eu plusieurs objectifs, telles que la vulgarisation des préceptes et la promotion de l'Islam dans ses aspects de religion prônant la compassion avec autrui dans le malheur, la solidarité, la fraternité, la bienfaisance, la consolidation constante du réseau des liens sociaux et le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté musulmane et d'en être fier. Les moussems religieux dispensent le musulman de se tourner vers les moussems et fêtes incompatibles avec l'esprit de l'islam.

Le besoin de réhabiliter ce genre de manifestations est d'autant plus important que, de nos jours, les musulmans sont nombreux à dépenser fort pour participer à des fêtes et moussems des non-musulmans, et qu'il y a eu étiolement de l'intérêt dont jouissait les fêtes et moussems religieux où un large public musulman profitaient de la sollicitude, de la solidarité, de la coopération et de l'entraide.

C'est pourquoi ces moussems et les manifestations qui leurs sont propres ont acquis le statut de devoir relevant de la charia et revenant à ceux qui ont les moyens de l'accomplir. Il s'agit donc de faire acte de solidarité pour l'organisation de ces moussems qui sont autant d'occasions pour faire connaître les bienfaits de l'islam, d'accomplir des actes de bienfaisance au profit des nécessiteux, des malades, des orphelins et des sans abris, de telle sorte que l'esprit de l'islam les couvre tous et les confirme dans le bien-fondé de leur culture et de leur civilisation, dans leur fierté d'appartenir à la communauté et dans leur détermination à conserver leur identité, ce qui les conduit à cesser d'imiter les autres et à être fier de leur propre culture.

IV. Les caractéristiques de la solidarité culturelle islamique

La solidarité culturelle se distingue par des caractéristiques qui ont un fort impact sur la vie sociale, qui permettent de promouvoir et d'approfondir la conscience culturelle au sein de la population et incitent cette dernière à bâtir une activité culturelle majeure, soutenue par différents efforts lui assurant la sécurité, une influence sur la façonnement d'une vie sociale saine et forte, capable de générer des générations conscientes et agissantes dans l'édification de la civilisation authentique.

Ce serait d'ailleurs impossible d'évoquer en détails ces caractéristiques et spécificités de la solidarité culturelle islamique. Le lecteur du Coran, de la Sunna, des livres et ouvrages de la science religieuse traitant d'une façon ou d'une autre de la solidarité culturelle, ne peut que constater des dizaines de particularismes de cette solidarité. Pour notre part, nous nous limitons à en évoquer les origines et les grandes institutions, c'est-à-dire tout ce qui met en évidence ses valeurs et montre que la solidarité islamique est, par nature, génératrice d'impacts, d'actions et d'édification.

Première caractéristique : le divin :

La solidarité culturelle islamique tire sa force et la crédibilité de la charia islamique divine et de la parole de Dieu et du prophète, que la bénédiction et de le salut soient sur lui. La solidarité culturelle fait partie de la solidarité générale dont la promotion est recommandée dans des dizaines de versets du Coran et de hadiths.

Et si la solidarité générale relève de l'acte piété, recommandée par l'Islam, sur ordre divin, et vulgarisée par le Prophète, que la prière et le salut soient sur lui, la solidarité culturelle en fait partie intégrante. La solidarité culturelle islamique est divine dans ses sources, ses objectifs et méthodes, comme l'est la solidarité générale, la branche étant déterminée par le tronc.

Ce caractère divin, qui confère la solidarité culturelle une valeur supérieure et un haut rang, fait que ceux qui y oeuvrant accomplissent un acte de foi. Tous ceux qui s'y associent sont en quête du pardon, d'une rétribution divine, en plus de l'accomplissement de bonnes actions dans l'ici-bas, dans le but de servir et de parer au mal.

Les personnes travaillant pour le compte de la solidarité culturelle jouissent de la sérénité et du goût de la spiritualité. Ils accomplissent donc leurs tâches avec confiance, foi, résolution et sincérité, se remettant à Dieu et à sa religion. La solidarité culturelle en islam se distingue donc par ses origines divines et mobiles cordiaux dont la valeur et l'impact sont tout aussi divins. D'ailleurs, tout ce qui s'y rapportent attirent les gens qui s'y associent volontiers, avec enthousiasme et entrain car, l'action à connotation spirituelle relève du sacré.

La solidarité culturelle ne tire pas sa sacralité du seul caractère sacrée de la solidarité générale, puisqu'elle présente d'autres preuves de sacralité. Nous nous limitons à n'en citer qu'une, qui réside dans le verset coranique suivant : **«ô hommes ! Nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous reconnaissez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux. Dieu est certes Omniscient et Grand-Connaisseur»** (Al Houjourat -les appartements - v :13).

À y bien penser, ce verset signifie que la connaissance mutuelle est érigée en objectifs pour les créatures de Dieu, issues d'une femme et d'un homme, pour devenir des peuples et tribus ayant l'obligation de se connaître. Au fond, le sens du verset réside dans l'acte de faire connaissance mutuelle, qui est le préalable à la compréhension, à la coexistence et aux échanges courants entre peuples et à l'édification commune des civilisations.

Cheikh Mohamed Ben Achour explique ainsi ce verset : la connaissance intervient par étapes successives et ascendantes. Les membres d'une même famille se connaissent. Ceux d'une fraction de tribu (Achira) se connaissent entre eux grâce aux liens d'appartenance et de mariage. Ainsi, une petite fraction en connaît une plus grande et ainsi de suite jusqu'au niveau de la tribu puis du peuple. De bas en haut, chaque fraction se compose de celles qui la précèdent. Il s'agit d'une hiérarchie que Dieu a bien voulu leur inspirer et qui constitue un système bien agencé de conservation des liens sans peine ni embûche. Pour faciliter le travail entre gens largement disséminés, il faudrait fractionner ce travail et le répartir sur de petits groupes qui renvoient le produit de leur labeur vers des groupes plus importants, et ainsi de suite jusqu'à ce que ce produit se généralise sur la Oumma, ou l'humanité toute entière. Cette règle de sagesse est à l'origine de l'expansion des civilisations. Le signifié est ceci : vous avez faussé l'inné et retourné la situation en entretenant la divergence entre peuples grâce à l'incompréhension, aux luttes et à l'agression».

La solidarité entre gens des sociétés musulmanes pour la promotion et le rayonnement de l'action culturelle et la mise en place d'un système unifié et global pour cette action sont des actes spirituels dans leur fondement, leur orientation, leur contenu, leurs méthodes. Il faut donc y aller dans cet esprit et cette vision afin de lui assurer les moyens d'un essor majeur.

Deuxième caractéristique : l'humanisme :

La solidarité islamique a ceci de particulier qu'elle est humanitaire, c'est-à-dire qu'elle est liée, dans son contenu et ses valeurs à l'être humain. Elle s'adresse à l'esprit, à la raison et aux sentiments de l'être humain et tend, dans ses objectifs, à répondre aux besoins, aux désirs et doléances de l'humanité, à assurer et à préserver à celle-ci ses droits.

L'être humain est par nature un être grégaire, avec son penchant favorable à l'urbanité, au regroupement et à la coopération. Un poète ancien a dit :

*Les gens sont, les ruraux comme les urbains,
Des serviteurs les uns pour les autres,
Même s'ils ne s'en rendent pas compte.*

Le même sens se retrouve dans le Coran : «**Est-ce eux qui distribuent la miséricorde de ton Seigneur ? C'est Nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente et qui les avons élevés en grades les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service. La miséricorde de ton Seigneur vaut mieux, cependant, que ce qu'ils amassent**» (Azzokhrof, v. 32).

Chaque être humain est donc utile pour son prochain, d'une façon ou d'une autre, et c'est ainsi que fonctionne le système de coopération instinctif obligatoire, sans lequel la vie ne serait pas ce qu'elle est.

La solidarité est, en général, le produit de l'instinct. La solidarité culturelle n'entre pas dans le travail imposé à l'homme puisqu'elle est le produit des convictions internes, des idées personnelles et des sentiments de l'être humain.

Troisième caractéristique : le réalisme :

Si l'humanisme fait partie des caractéristiques de la solidarité culturelle islamique, liée aux convictions internes de l'homme, le réalisme est une particularité qui lui est liée de l'extérieur, avec sa réalité et ses limites temporelles et spatiales, en ce sens que cette solidarité, avec ses programmes, formes, fonctions et méthodes est bonne à investir la réalité de l'individu, et que son esprit, inspiré du Coran, de la Sunna et tout ce qui se réfère à ces sources supérieures, est applicable et peut s'adapter à la réalité de l'homme.

La réalité de la solidarité culturelle est déterminée par son caractère divin, car toute chose divine dans son contenu, sa matière, ses objectifs et ses références, doit être appliquée ; la parole de Dieu à l'adresse de ses créatures est obligatoirement réaliste, applicable, en fonction de la réalité, des besoins et exigences de l'homme.

Autrement, il aurait fallu aborder la solidarité culturelle selon un mode contraignant, ce qui contredirait les règles de droit musulmans excluant toute contrainte impossible à exécuter, sachant que Dieu n'impose aux humains que ce dont ils sont capables, selon leur réalité, celle que l'être humain est en mesure de gérer.

Quatrième caractéristique : le juste milieu :

Le juste milieu en matière de solidarité culturelle islamique signifie que celle-ci se base, dans son système tout entier, sur la modération, en ce sens que

cette solidarité, dans ses volets pratiques et théoriques, tient compte des capacités de l'homme, de ses besoins, de ses exigences.

Cela veut dire que la solidarité culturelle, dans sa matière, son contenu, ses outils, ses moyens et mécanismes, accomplit des actes relevant du domaine du réalisable, telles que prévues par le droit musulman : elle est fondée sur l'équilibre entre toute partie et son vis-à-vis, entre le spirituel et le temporel, la constance et la mobilité, le droit et l'obligation, sans excès ni laxisme, comme elle est faite pour servir la vie sans oublier l'au-delà et l'obligation d'œuvrer en conséquence. Il s'agit d'une solidarité faite pour l'être humain, individuellement et collectivement selon des constantes fondées sur la modération et l'équité que prône le droit musulman.

Le juste milieu, dans la solidarité culturelle islamique, rejoint les deux précédentes caractéristiques (humanisme et réalisme), sachant que tout système tenant compte de l'humanisme, dans ses fondements et son contenu, ne peut prétendre être humaniste sans prendre une bonne part de modération et d'équilibre excluant tout dysfonctionnement et sans être générateur d'une situation où prévaut la notion de juste milieu.

Le succès du système de solidarité culturelle islamique est donc tributaire de la prévalence de la notation du juste milieu au sein de ses outils, mécanismes, techniques, moyens et voies directes, afin qu'il puisse s'adapter à la réalité de l'être humain.

Cinquième caractéristique : le globalisme :

La solidarité culturelle islamique est globale en ce sens qu'elle doit englober tous les domaines et user de tous les moyens appropriés et être utile à toute personne qui lui ferait appel, en tout lieu et tout temp. Elle doit se prévaloir de l'objectivité et de la souplesse parce qu'elle est d'essence divine dans ses références et ses objectifs réalistes par nature. Elle est tout aussi large que globale pour la promotion d'une culture majeure dans ses fondements, ses objectifs, ses composantes, ses programmes, son contenu et ses valeurs morales. C'est d'ailleurs ce globalisme qui lui assure pérennité et continuité.

Sixième caractéristique : souplesse, facilité, absence de gêne :

L'islam est une religion à constantes immuables parce qu'elles constituent ses principaux piliers et ses principes généraux, tels que les cinq piliers de l'Islam, les règles de la foi, la vertu et divers autres constantes confirmées par les textes de droit, et dont le respect doit être sans faille, sinon cela entraînerait l'effondrement de la religion.

Feu l'Imam Chafii a dit : «Toute chose que Dieu a consacré par la preuve claire dans son Livre ou par la voie de son Prophète ne peut faire l'objet de divergence entre ceux qui la connaissent».

L'islam se distingue par sa largesse d'esprit, sa souplesse, sa facilité et son souci de faire l'économie de la gêne, qualité qui ont marqué le droit musulman et en ont fait un droit qui sait s'accommoder de toutes les évolutions qu'a connu l'histoire de l'humanité depuis le début de son message divin. La souplesse et l'absence de gêne sont des qualités authentiques de l'islam et des objets supérieurs du droit musulman.

Les constantes de l'islam constituent ses références de fond. A preuve, les versets coraniques suivants :

- **«Et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion»** (Sourate le pèlerinage (Al-Hajj), v : 78),
- **«Dieu veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous»** (Sourate La vache (Al-Baqara), v : 185),
- **«Dieu veut vous alléger (les obligations,) car l'homme a été créé faible»** (Sourate Les femmes (Annisa), v : 28).
- **«Dieu n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité»** (Sourate LA vache (Al-Baqara), v : 286),
- **«Dieu n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Dieu fera succéder l'aisance à la gêne»** (Sourate Le divorce (At-Talaq), v : 7).

Les références dans la Sunna sont nombreuses. Nous en avons choisi les suivantes :

- Conseil du Prophète, que la prière et le salut soient sur lui, à Abou Moussa Al-Achâari et Moad Ibn Jabal : **«Annoncez la bonne nouvelle et ne faites pas fuir, facilitez et ne rendez pas difficile, unissez-vous et ne divergez pas».**
- Le Prophète, que la prière et le salut soient sur lui, a dit : **«La religion, est aisance et facilité. Jamais quelqu'un ne cherchera à rivaliser de force avec la religion sans que la religion ne l'écrase. Suivez plutôt la voie sage du juste milieu, rapprochez-vous en douceur de la perfection».**
- Le Prophète, que la prière et le salut soient sur lui, a dit : **«Dans la religion, le meilleur, c'est le plus simple».**

Ces qualités se sont manifestées dans la solidarité culturelle à travers les âges, lui assurant la protection contre les divisions et divergences, entretenant entre ses gens la cordialité et la miséricorde et les incitant à la contribution,

grande ou modeste, à s'entraider, à ne pas mépriser l'acte de bienfaisance même quand il est tout simple. Ce sont des qualités qui ont orienté les musulmans vers la contribution à la charité selon leurs moyens, sans se gêner de la modestie de cette contribution, les familiarisant avec l'idée que ce sont les intentions et objectifs qui priment. C'est ainsi qu'ils ont pu accomplir de grandes réalisations dans les domaines scientifique, culturel et social, surclassant en cela des organisations et des gouvernements. Et si de telles réalisations ont pu être accomplies, c'est justement grâce à la souplesse de la démarche qui prône que l'on commence par le plus simple, le possible, en différant à son temps le plus coûteux, dans l'attente sage et éclairée que les conditions soient réunies.

Ce sont là quelques particularités de la solidarité culturelle islamique, qui est d'essence divine, humanitaire, réaliste, médiane, globale, souple et facile. Elle puise ces particularismes dans la nature de la culture islamique qui est, elle-même, d'extraction divine, humanitaire, réaliste, médiane, globale, facile et dépourvu de gêne.

V. Les domaines de la solidarité culturelle

Dans le présent chapitre, nous nous penchons sur les principaux domaines de la solidarité culturelle, auxquels nous devons accorder une attention toute particulière aux fins d'en cerner tous les tenants et aboutissants.

Il est, en effet, fondamental de sensibiliser à l'intérêt de ces domaines et de les placer en tête des priorités de l'action sociale, au niveau tant théorique que pratique, si l'on veut promouvoir la solidarité culturelle et en faire un champ d'action exemplaire tourné vers la qualité, aussi bien dans la forme et le contenu que dans la méthode à suivre.

Premier domaine : préparation de l'individu

Préparer le bon individu, celui imbu des principes de droiture et d'honnêteté et jouissant d'une personnalité équilibrée, voilà l'un des soucis majeurs de toute société civilisée, et un des domaines où convergent les énergies et se conjuguent les efforts. D'autant que le développement de la personnalité de l'individu, dès son jeune âge, exige un travail de longue haleine, à travers l'adoption des méthodes et des programmes efficaces, dans tous les domaines d'éducation, d'apprentissage et de formation.

D'où l'on peut mesurer l'extrême importance du secteur de l'éducation et de la formation ainsi que la lourde responsabilité qui lui incombe en matière d'éducation des générations montantes et de formation des compétences de demain pour les préparer à poursuivre la marche d'édification de la civilisation islamique. C'est là un des champs prioritaires de la solidarité islamique, voire le plus important, tant l'action éducative efficace est celle qui façonne les comportements des individus et leur inculque les valeurs d'honnêteté et de fidélité. L'objectif consiste à les qualifier au mieux pour qu'ils soient capables de s'intégrer dans l'environnement social et d'améliorer leur situation sociale, et ce à travers l'adoption d'une approche fonctionnelle dans l'élaboration des programmes et méthodes d'enseignement.

Dans ce contexte, l'action culturelle s'assigne pour finalité d'outiller l'apprenti pour qu'il puisse tirer le meilleur parti des connaissances cumulées et se mettre constamment au diapason des exigences de l'heure, condition sine qua none pour l'intégration dans le tissu social. Ce ne serait, de toute évidence, que bénéfique pour la société et porteur de renouveau et de dynamisme à la communauté.

C'est pourquoi l'on ressent, dans ce domaine plus que dans les autres, le besoin de l'action solidaire et du travail collectif, eu égard à leur place capitale pour étendre les vertus de l'entraide et de l'assistante mutuelle aux différentes couches et catégories sociales. D'où, il est fondamental de développer

l'institution de la solidarité culturelle et d'en moderniser les mécanismes afin qu'elle puisse couvrir le secteur de la femme et pourvoir à ses différents besoins.

L'accent doit être mis en particulier sur les secteurs où l'on constate un manque des services pédagogiques, affectant en particulier les secteurs des jeunes, de l'enfance et de la femme. A ces secteurs, il faut ajouter la lutte contre l'analphabétisme, le désenclavement culturel des zones rurales et la réduction de la fracture numérique entre le Monde islamique et les pays développés.

A) Secteur des jeunes

Les jeunes constituent la force motrice de l'islam et son réservoir d'énergies qui incarne l'avenir du monde islamique. Ce secteur important doit recueillir toute notre attention et figurer parmi les priorités de l'action de solidarité culturelle, à travers leur implication aux différents stades de conception, de préparation et de mise en œuvre.

Si le stade de l'enfance tire son importance du fait qu'elle est l'étape première de constitution et d'épanouissement de la personnalité de l'individu, il n'en demeure pas moins que la jeunesse est la véritable étape de confirmation et d'émancipation de sa personnalité. La solidarité culturelle a de ce fait un rôle essentiel à jouer pour contribuer à la qualification des jeunes générations et à leur éducation aux valeurs et aux principes de la culture islamique.

Il va sans dire que l'éducation des jeunes aux valeurs de l'entraide et de la coopération est susceptible, d'une part, de combler le vide chez eux et, d'autre part, de les aider développer l'esprit d'interaction et de solidarité sociale, leur permettant de mieux s'intégrer dans la vie sociale et culturelle. En contribuant à la dynamique sociétale, élément impératif pour affirmer sa personnalité, le jeune peut aisément rehausser son potentiel littéraire et scientifique au service de la oumma et de la nation.

B) Secteur de l'enfance

La législation islamique porte un intérêt particulier à l'enfant et l'entoure de toute la sollicitude qu'il mérite. Elle prône, en effet, la préservation et la protection de ses droits, et à leur tête le droit à un enseignement utile et à une éducation de qualité.

Compte tenu de l'extrême importance du stade de l'enfance, qui est celui de la constitution et du façonnement de la personnalité, ce secteur doit bénéficier des ressources et moyens à la mesure des missions qui lui sont dévolues. C'est un domaine de solidarité culturelle par excellence, tant et si bien qu'en matière éducative, il y a une grande nécessité d'inculquer à l'enfant la culture de son pays, et de la oumma en général, de manière à développer son potentiel créatif, à explorer et révéler ses énergies et capacités.

C'est aussi une étape où l'enfant a besoin de s'initier aux valeurs de la solidarité et de l'assistance mutuelle et aux nobles objectifs des actions d'entraide. Il importe à ce stade de l'éduquer, à travers des exercices et des cours, aux valeurs de solidarité entre enfants, dans des domaines aussi variés que l'achat des livres, de cassettes, de films et d'autres programmes utiles. A cela, on peut ajouter les activités d'initiation à la constitution des bibliothèques, des forums de recherche et d'apprentissage multimédia, à la publication de revues et de bulletins d'information d'écoles et à la réalisation de pièces de théâtre.

Tout observateur des pays développés ne manque pas de relever l'intérêt accordé à ce genre d'activités aux niveaux des écoles, des centres et des forums dédiés à l'enfant dans ces pays. Cela dénote d'un souci fort, dans ces pays, d'intégration de l'enfant à la vie sociale, et se trouve par exemple impliqué dans la recherche de ressources financières au profit de ces écoles et centres. A travers les diverses activités auxquelles ils prennent part, les enfants peuvent alors facilement entrer en contact avec des sociétés et des organismes et l'inciter à soutenir les structures qui oeuvrent au service de la promotion et de cette importante catégorie de la société.

C) Secteur de la femme

Longtemps marginalisée, la femme musulmane a vu, dans différentes étapes historiques, plusieurs de ses droits bafoués, en particulier le droit à l'enseignement et à la culture. Certes, le saint Coran et la noble Sunna incitent, dans des dizaines de versets et de hadiths, à l'éducation de la femme et à sa promotion sociale au même titre que son frère l'homme, en vue de garantir sa qualification et la rendre utile pour la société. Mais malheureusement, il persiste une mentalité qui consacre la suprématie de l'homme sur la femme.

C'est la raison pour laquelle un intérêt grandissant doit être porté au secteur de la femme pour rattraper le retard accusé dans ce domaine. Cela revient en effet à combler les lacunes et surmonter les dysfonctionnements qui affectent ce secteur vital, particulièrement à travers un meilleur accès aux services d'éducation et de formation.

L'enseignement des femmes, cette moitié de la société, est sans nul doute le garant d'une meilleure éducation des enfants et de toute autre personne sous sa responsabilité. Partant de ce constat, le système de solidarité culturelle est appelé à réserver une bonne partie de son action à la promotion et au développement de ce secteur. Il est aussi important d'associer la femme à cette œuvre pour qu'elle puisse y concourir activement et atteindre les objectifs escomptés dans ce domaine.

La solidarité ici ne doit pas être perçue comme une sorte de faveur de la part de l'homme tendant à aider les femmes à effectuer certaines activités. Elle

s'inscrit de fait dans la dynamique globale d'entraide et d'assistance entre les membres de la communauté, qu'ils soient hommes ou femmes, selon les règles que nous avons détaillées plus haut, l'objectif étant de permettre à la femme -avec son association et sa participation active-, d'être à la hauteur de ses missions civilisationnelles et humanitaires. Car c'est à la femme de faire le choix quant à l'apport qu'elle pourrait avoir en matière de développement et de réforme, d'identifier les femmes et associations de femmes qui ont besoin d'aide et de soutien et de fixer les priorités de l'action culturelle et programmes à entreprendre dans ce sens.

A se pencher sur la thématique des droits de l'Homme, l'on peut constater l'existence d'une prédominance du discours, dit réformateur, émanant des institutions internationales de lobbying, lesquelles oeuvrent au service des intérêts politiques, idéologiques et économiques des parties donatrices. Or, les droits de l'Homme s'inscrivent au cœur même du discours islamique et sont l'un des desseins de la législation islamique : la préservation de la dignité de l'homme quelle que soit sa religion ou sa nationalité est en tête des objectifs de l'islam.

Autant dire qu'il est impératif de promouvoir la culture de solidarité entre les acteurs dans le secteur de la femme pour faire en sorte que celui ci soit affranchi de la prédominance de genre de discours et des stéréotypes axés sur le corps et l'aspect extérieur de la femme. C'est là un passage essentiel pour répondre aux exigences civilisationnelles, scientifiques et culturelles de la femme et pour l'associer de manière effective et efficace au processus de développement sociétal à tous les niveaux.

D) Secteur de la lutte contre l'analphabétisme

Le taux d'analphabétisme dans le monde islamique, quoiqu'il varie d'un pays à l'autre, figure parmi les plus élevés dans le monde. Cette situation est d'autant plus grave que les pays islamiques restent en grande partie dans l'ignorance à l'heure des nouvelles technologies et du progrès scientifique.

Il est nécessaire donc, du point de vue de solidarité culturelle, d'accorder un intérêt tout particulier à ces larges franges illettrées de la société en leur garantissant l'accès à l'enseignement, avec en perspective l'éradication de ce fléau. L'affranchissement du carcan de l'analphabétisme leur permettra d'acquérir un minimum de connaissances religieuses et de s'ouvrir davantage sur la culture islamique en général.

Ce droit à l'enseignement et à la recherche du savoir est clairement énoncé dans le texte coranique et la Sunna comme une obligation pour tout musulman, homme et femme. A cet égard, le prophète, prière et salut soient sur lui, dit : **«la recherche du savoir est une obligation pour tout musulman»**.

La science dont il est question dans ce hadith recouvre les connaissances nécessaires à l'accomplissement des obligations religieuses ainsi qu'un minimum de connaissances sur la culture islamique, afin que le musulman puisse participer à l'œuvre de développement et à la protection des valeurs et de l'identité culturelles de la oumma.

Ce hadith est confirmé par le verset coranique suivant : **«Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde»** (At-Tawba, verset 122)

Il est rapporté en outre que le Prophète Sidna Mohammad, salut et bénédictions soient sur lui, a libéré des prisonniers de guerre parce que chacun d'entre eux avait appris à écrire et à lire aux fils des musulmans. Le messenger de Dieu a autorisé le mariage des musulmans pauvres qui ne pouvaient pas se payer une dot à leurs épouses, à condition qu'ils leur apprennent le Coran.

E) Secteur des personnes aux besoins spécifiques

Certaines personnes aux besoins spécifiques sont douées de capacités intellectuelles et scientifiques exceptionnelles, qu'il convient d'exploiter à bon escient au service de la société. Pour ce faire, elles doivent être perçues comme des personnes normales ayant les mêmes droits et les mêmes obligations et en finir avec la vision dominante du handicap comme une tare et un fardeau pour la société.

Il est regrettable que, dans plusieurs parties du monde, le secteur des personnes aux besoins spécifiques ne bénéficie pas de l'intérêt et de l'attention nécessaires dans tous les domaines, particulièrement pour ce qui est de l'éducation, de l'enseignement et de la culture. C'est le cas de régions disposant d'un certain niveau d'équipement et de développement urbanistique. Dans d'autres régions, en revanche, les personnes aux besoins spécifiques se trouvent privées de services et de commodités leur permettant de jouir de leurs droits élémentaires : il existe par exemple nombre de grandes mosquées, centres et institutions qui ne sont pas dotés de passages d'accès et de parkings spécifiques pour handicapés. Sans oublier l'absence presque généralisée d'activités et de services destinés à cette frange de la société.

Partant de ce constat, ce secteur a grandement besoin des actions de solidarité culturelle et sociale et nul ne saurait justifier qu'accuse le monde islamique en matière de promotion de la personne handicapée.

Il est nécessaire à cet égard de chercher les moyens et les démarches susceptibles de garantir la mise en œuvre de programmes efficaces d'enseignement et d'activités culturelles au profit des personnes aux besoins spécifiques, de nature à explorer et à valoriser leurs talents naturels. L'accent doit

être mis en particulier sur l'utilisation des nouvelles technologies et les méthodes avancées en matière d'enseignement et de promotion de cette catégorie.

Tous les pays du monde islamique sont ainsi appelés à accorder à ce secteur la place qui lui échoit dans le système de la solidarité culturelle islamique en faveur des personnes handicapées pour lui favoriser son intégration dans la vie sociale.

F) Secteur des droits de l'Homme

Dieu a créé l'homme de la plus belle façon, l'a honoré et fait de lui Son vicaire sur terre, où il porte les charges de faire le bien et d'éviter le mal, comme il ressort de ce verset coranique : **«Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé ; car il est très injuste (envers lui-même) et très ignorant»** (Al Israâ/69).

Cette bienveillance divine à l'égard de l'homme se manifeste à travers la protection de ses droits :

- Le droit à une vie digne où règnent la sécurité, la paix et la stabilité ;
- Le droit à l'éducation et à l'enseignement ;
- Le droit à protéger sa religion et à accomplir ses obligations cultuelles ;
- Le droit à protéger son honneur et sa dignité ;
- Le droit à préserver ses biens ;
- Le droit de jouir de ses libertés, comme la liberté d'expression, la liberté de penser et la liberté civile et politique, tant que l'exercice de ces droits ne heurte pas la législation l'esprit de la législation islamique, ses dispositions et ses desseins.

La question des droits de l'Homme constitue, dans la réalité contemporaine de la oumma islamique, une culture fondée sur les valeurs de la liberté, de la dignité et de l'égalité et les autres nobles valeurs islamiques qui élèvent le rang de l'homme sur la voie du progrès et de la prospérité.

De par son grand intérêt, la question des droits de l'homme doit occuper une place importante dans l'action de l'institution de la solidarité culturelle, tant au niveau théorique que pratique. L'action dans ce secteur nécessite également d'oeuvrer à la recherche des moyens à même de promouvoir la culture des droits de l'homme.

A cet égard, on peut avancer les propositions suivantes :

1. La réalisation de recherches scientifiques sur la question des droits de l'Homme, en s'inspirant des prescriptions du Coran et de la Sunna, des écrits des oulémas et des grands imams. Ces recherches seront publiées et

- vulgarisées à grande échelle dans le monde islamique, tout en oeuvrant à en assurer la traduction dans d'autres langues, dans la mesure du possible
2. Introduire la culture des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement au niveau des différents établissements et instituts pédagogiques dans les pays du monde islamique.
 3. Procéder à la sensibilisation sociale à l'importance de l'éducation aux droits de l'homme
 4. Activer le rôle des organisations sociales, politiques et juridiques qui s'intéressent aux questions des droits de l'homme et leur apporter le soutien nécessaire pour accomplir leur mission dans les meilleures conditions.

Deuxième domaine : protection et développement de la société islamique

I. Préserver et protéger les composantes principales de la société

On ne peut pas se livrer, dans ce propos, à un inventaire de toutes les composantes et constituants matériels et spirituels de la société. Nous nous contentons d'en évoquer les plus importants, et de mettre en évidence le besoin de solidarité et d'entraide qu'on y ressent. A signaler que la présentation de ces éléments ne signifie nullement un classement par priorités. C'est un classement dicté par des considérations purement rédactionnelles, eu égard aux liens étroits entre ces différentes composantes.

A) La religion :

Cette stratégie a pour objectif prioritaire de préserver les constantes de l'islam et à veiller à la pérennité de ses préceptes cardinaux, dans leur pureté originale, leur accessibilité et leur adaptation aux besoins, en tout le lieu et à toute époque. La protection des constantes islamiques passe en premier lieu par la préservation de la religion, de ses fondements et de ses piliers, lesquels en font un système global, tout en faisant valoir sa souplesse, ses vertus de tolérance et de coexistence pacifique.

Parallèlement, le souci de diffusion des valeurs de l'islam comme religion de tolérance requiert une lutte sans merci contre la culture de haine, de repli sur soi et d'ostracisme qui peuvent affecter notre société et notre culture. Il nécessite aussi de purger certains ouvrages historiques d'écrits ayant subi l'influence de la culture de crise et de la discorde (fitna), avec tout cela implique en matière de protection de l'identité culturelle islamique, de sauvegarde sa diversité et l'originalité de ses sources.

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre consacré aux objectifs, la sauvegarde des constantes religieuses, de par son importance primordiale, est devenue aujourd'hui l'une des lourdes responsabilités qui appelle la mobilisation des énergies de la oumma, la conjugaison et la coordination des efforts.

Ce sont justement les lacunes qui sont exploitées par les adversaires pour attaquer l'islam et dénaturer les fondements mêmes de cette noble religion. Pire encore, il s'agit d'un combat difficile et de longue haleine, surtout après que des poignés de jeunes ont commencé à faire étalage ouvertement de leurs opinions hérétiques et à tenter de monopoliser la religion.

Ils n'hésitent pas, en effet, à échafauder des interprétations du texte religieux cherchant à desserrer les rangs, à semer la discorde, à attiser la haine et l'ostracisme en tout genre. Persistant dans ces campagnes de dénigrement de l'islam, ils ne cessent de sous-estimer l'histoire de la oumma, d'attaquer ses oulémas et grandes figures et de porter atteinte à ses sanctuaires.

Nous n'avons pas manqué, par ailleurs, d'affirmer que le combat contre les courants et les groupes qui tentent de dénaturer le credo de l'islam exige une solidarité culturelle agissante et constante à tous les niveaux. Une telle solidarité trouve toute son expression dans le champ de la culture au sens global du terme.

Ce combat nécessite en outre de veiller à remplir les lacunes susceptibles d'être exploitées par les adversaires de l'islam pour propager les idées peu orthodoxes et les allégations mensongères, afin de prémunir la religion contre les dangers de dénaturation et protéger les fondements et les spécificités culturelles de la oumma islamique.

Faire face à ces campagnes d'allégation et de dénigrement requiert la mise en œuvre d'un programme de solidarité collective agissant, couvrant une large zone géographique et doté des ressources humaines et matérielles nécessaires.

Ce Programme doit avoir pour vocation de mobiliser les oulémas, les penseurs et intellectuels, reconnus pour leur compétence et leur expertise, pour défendre la religion contre toute tentative de dénigrement. Leur mission consiste en effet à apporter la riposte appropriée aux interprétations tendancieuses et allégations mensongères formulées par les adversaires de l'islam.

Pour mener à bien cette mission, ce programme doit s'appuyer, dans la mise en œuvre de ses plans d'action, sur une solidarité forte avec les organisations islamiques gouvernementales et non gouvernementales, l'objectif étant de faire front commun face aux tentatives de désinformation, de déformation et d'endoctrinement hostile.

De surcroît, ce secteur d'activité nécessite la mise en place d'un système intégré destiné à œuvrer pour la diffusion et la vulgarisation de la culture islamique et à en projeter l'image authentique. Il s'agira également de réfuter les mystifications colportées contre la noble religion islamique, de protéger la mémoire islamique individuelle et collective contre les idées et courants intrus.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre à contribution des méthodes modernes et les nouveaux moyens de communication et d'information.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que ce genre de «combat» se déroule nécessairement sur plusieurs fronts. Il vient de ce fait en tête des priorités de la stratégie de «**la solidarité culturelle**». Les pays membres, pris individuellement et quels qu'en soit le potentiel et les ressources disponibles, ne sauraient mener à bien ce combat et faire face aux défis qui en découlent. Il s'agit d'une entreprise qui nécessite un travail collectif et coordonné ainsi que la mobilisation des moyens matériels et scientifiques nécessaires, grâce à une solidarité et à une coopération dynamiques. L'action de lutte contre ces maux doit, du reste, être perçue comme un devoir social et une priorité capitale pour surmonter les obstacles qui se dressent face au développement global, au progrès civilisationnel et à la diversité culturelle.

La préservation des constantes religieuses exigent tout aussi une révision permanente du système d'éducation, d'enseignement et de culture, de ses programmes et méthodes et de ses institutions, et ce sur la base d'études analytiques, empiriques approfondies, loin d'un quelconque courant idéologique et de toute pression étrangère. Il importe en outre d'élaborer des programmes scientifiques efficaces à la lumière des études précitées, ainsi que des études prospectives.

Au surplus, il convient de promouvoir un dialogue collectif autour des alternatives et les scénarios d'avenir possibles. Une fois élaborés, ces programmes doivent être formulés sous forme de plans d'action bien ficelés et aux objectifs et aux perspectives clairs, en indiquant avec précision les ressources nécessaires et les étapes de mise en œuvre, suivant un calendrier précis.

De ce qui précède, il ressort que ce champ d'action nécessite une stratégie aux contours bien définis, qui mentionne clairement les objectifs à atteindre et les ressources mobilisées.

Aussi énorme que multidimensionnelle, cette entreprise a besoin avant tout d'une action solidaire dont l'utilité est grande pour promouvoir l'œuvre de théorisation et de diagnostic dans ce sens et rechercher des alternatives d'avenir selon des démarches scientifiques et prospectives novatrices.

Il s'agit donc d'un programme d'action d'envergure qui ne manquera sans doute pas de s'inspirer de la «**Stratégie du savoir**» adoptée par l'ISESCO, dans les étapes de conception, d'élaboration et d'exécution.

La mise en œuvre de la présente stratégie, selon les domaines étudiés et les mécanismes proposés, permettre ainsi l'élaboration d'une plateforme scientifique et la définition des moyens d'approche dans le sens de la dynamisation de l'action de solidarité afin de faire aboutir cette entreprise.

Pour ce qui est du contenu de cette action, on peut le résumer dans le renouveau (attajdid): un renouveau scientifique fondé sur des démarches rigoureuses et l'effort de raisonnement, et ce conformément aux normes scientifiques et aux règles juridiques, sociales et humanitaires, dont l'objectif est de renouveler et d'innover la jurisprudence en matière religieuse dans ses trois disciplines fondamentales, en l'occurrence la jurisprudence de la religion (fikh ad'in), la jurisprudence de prédication (fikh daâwa) et la jurisprudence des faits.

B) Le dogme :

Le dogme (al aqîda) est le socle même de la religion. L'enracinement du dogme dans le cœur et l'esprit du musulman constitue un axe fondamental dans le programme de préservation des préceptes cardinaux de l'islam et un pilier de la jurisprudence. Nous nous arrêtons sur la question du dogme ici eu égard à son importance vitale à l'heure actuelle.

Dans la majorité des pays du monde d'aujourd'hui, le musulman se trouve confronté à toute une déferlante d'idées et de courants destructeurs, que véhiculent sans cesse les différents médias de différentes tendances, dans un cotexte marqué par l'anarchie médiatique et la confrontation idéologique. Tout cela l'entraîne dans une lutte perpétuelle et pénible sur les différents fronts culturel et spirituel.

C'est pourquoi les instances chargées des affaires de la solidarité culturelle islamique sont appelées à prendre conscience de la gravité de la situation et à être à la hauteur de sa mission, qui consiste à faire face à ces guerres culturelles et doctrinales. Il leur incombe d'œuvrer à prémunir les esprits contre les fausses idées et abusives et contre les courants de pensée étrangers hostiles à la culture islamique.

Aussi, les différentes instances gouvernementales et non gouvernementales, particulièrement les organisations oeuvrant pour la promotion des jeunes, doivent-ils conjuguer leurs efforts pour contrecarrer le fanatisme et la haine sous toutes leurs formes et pour diffuser l'image authentique de l'islam, en tant que religion accessible qui prône la tolérance et la cohabitation et rejette la contrainte.

Parmi leurs actions prioritaires, figurent également la préservation des fondements de la religion et la consécration des constantes.

C) Les valeurs :

Les mutations en cours dans le monde et les tentatives d'uniformisation et d'aliénation culturelles conduites par des groupes de pression culturelle, sous prétexte de l'insertion dans l'ère de la mondialisation ou de l'ouverture sur l'économie internationale, exigent plus que jamais une action volontariste pour sauvegarder le système de valeurs islamiques.

Il s'agit d'une situation extrêmement délicate au regard de la montée de la course effrénée vers l'uniformisation et la manipulation culturelles. Cette course prend l'envergure d'une vaste entreprise destinée à imposer des valeurs déshumanisantes et contraires au système de valeurs communément admises, par la contrainte économique, la pression politique ou bien par l'appel à l'annulation des réserves émises sur certains instruments internationaux, telles les lois relatives à la famille, à l'enseignement et à la santé.

Cette entreprise se passe de tout diagnostic scientifique du cadre législatif en vigueur localement, et de toute évaluation de leur degré de réussite. Elle ne procède non plus à aucune analyse des méthodes pédagogiques suivies et de leur adaptabilité aux besoins de la société.

Le danger dont on parle ici ne réside pas dans ces appels ou tentatives mais dans l'absence dans le mode islamique d'une coordination collective et d'une solidarité agissante comme un ensemble culturel ayant des spécificités et ses valeurs culturelles communes et enracinées de les cœurs et les esprits : les valeurs de sciences, de justice, de liberté, de miséricorde, de solidarité, de coopération, de coexistence et de tolérance.

Autant de valeurs qui ont été érigées par l'islam en règles de vie et en modes de conduite, de compréhension et de cohabitation, et dont le devoir de protection et de préservation est clairement énoncé par la législation islamique.

D'où, il est un devoir pour tous les acteurs oeuvrant à la préservation des valeurs culturelles et humanitaires de la société de coopérer et de faire front commun en vue d'assurer plus d'"immunité culturelles", face aux tentatives de dénaturation et d'atteinte à ces références, et à leurs implications fâcheuses sur l'identité et la culture.

D) Les symboles sacrés :

Chaque société a des éléments sacrés qui ne doivent souffrir aucune profanation et qu'il faut à tout prix respecter. Parmi les éléments qui définissent cette sacralité, figurent en bonne place la religion avec tous les piliers qui la fondent et la culture qui constitue le lien fondamental des composantes de l'identité.

Mais l'élément le plus sacro-saint reste évidemment Dieu, Exalté soit-Il. La sacralisation de Dieu Tout-puissant, l'exaltation de ses anges, de ses envoyés, de ses livres, l'obéissance à Dieu et la déférence envers les sanctuaires qu'Il a béni, nécessitent, pour être respectés, une solidarité culturelle aussi bien sur les plans local et régional que sur le plan international. Ces sanctuaires doivent imposer leur caractère sacré et leur présence légitime et être étayés par des dispositions juridiques à l'échelle locale et internationale pour qu'ils puissent être protégés de

toute velléité de profanation. De fait, toute action profanatrice bouscule les gens dans leur croyance, leur religion et leur culture et a des conséquences néfastes sur la coexistence et sur la paix sociale et mondiale.

A travers l'histoire contemporaine, la société musulmane a montré les vertus de la solidarité culturelle. Les profanations subies au fil du temps par certains sanctuaires islamiques ont suscité des vagues de protestations et une déconvenue populaire telles que des guerres auraient pu éclater et le désordre régner. Mais la solidarité culturelle remarquable qui a eu droit de cité, chaque fois qu'un pareil incident survient. A chaque fois, on a su rétablir l'équilibre de l'identité islamique et à chaque fois, la coopération et la solidarité ont su imposer le respect et l'exaltation des symboles et des lieux sacrés.

E) La langue :

En tant que valeur sacrée, la langue ne doit subir ni altération ni humiliation. Elle est un élément central des constituants de la société et un paramètre fondamental dans la détermination de l'identité et l'édification de la personnalité. Pour le préserver de l'usure et de la dissolution et renforcer sa présence dans les milieux pédagogique, culturel et économique, ce paramètre nécessite en permanence le renforcement de la solidarité et de la coopération entre l'ensemble des individus et des organisations.

La solidarité devient impérative et requiert, par conséquent, mobilisation et urgence dans la mesure où, chaque jour dans plusieurs endroits sujets à l'invasion et à l'uniformisation linguistiques, le musulman est exposé à la destruction civilisationnelle et à la perte de soi et d'identité, en raison de l'imposition d'une langue étrangère dans les établissements économiques, éducatifs, culturels et économiques. Ses enfants sont obligés d'étudier dans cette langue et de l'utiliser dans leur vie quotidienne, ce qui conduit à une acculturation à marche forcée, à l'adoption de la culture, des idées et des valeurs de la langue envahissante, à l'assassinat de l'identité et de la diversité culturelles.

Partant, il est du devoir des individus et des organisations d'activer la solidarité culturelle pour répandre une prise de conscience de cette réalité dans tous les milieux, de la développer de manière continue et de l'asseoir définitivement. Le but est d'inciter tout un chacun à préserver la langue nationale, à cultiver son amour chez les siens pour qu'ils entreprennent à la défendre et à la promouvoir. Il doit aussi leur démontrer qu'elle est le socle de leur identité et de leur raison d'être, que leur pérennité dépend de sa préservation et que la perte de la langue équivaut à leur propre perte.

La préservation de cette langue est une préservation de la religion, de ses principes et de ses enseignements. Le contraire serait synonyme de perte de la

religion, une renonciation au patrimoine islamique et une dépréciation de son grandiose héritage civilisationnel.

Dans cette optique, il est recommandé d'intensifier les efforts et de rassembler les énergies au service de la langue arabe, de son rayonnement et de la consolidation de ses fondements, à travers la facilitation de son apprentissage, surtout pour ceux dont elle n'est pas la langue maternelle, l'édition de livres, la formation de spécialistes en la matière, l'utilisation des techniques modernes dans son enseignement, ainsi que sa mise en phase avec son époque. A ce propos, il est question de doter le lexique de la langue arabe de termes et de concepts en adéquation avec sa rythmique et avec sa structure classique correcte, outre la prise en compte de la connotation civilisationnelle islamique.

F) La patrie :

La patrie est l'une des valeurs sacrées qu'il faut préserver et pour la défense de laquelle il faut consentir de grands sacrifices. Nous avons tenu tout particulièrement à le mentionner, au vu de la place spéciale de la patrie parmi les déterminants de l'identité culturelle, de son rôle dans l'activation de la solidarité culturelle et de son importance pour cette solidarité et l'interpénétration des patries formant le corps islamique.

La défense des patries, leur protection contre l'agression, la solidarité pour leur prospérité et la garantie de leur sécurité sont un devoir prôné et prescrit par l'Islam, qui a ordonné la coopération et l'entraide pour s'acquitter de cette mission. Une solidarité qui ne concerne pas seulement les citoyens et les institutions nationales, mais engage aussi les pays islamiques, leurs peuples et l'ensemble de leurs institutions pour venir au secours de toute patrie agressée, souffrant d'un manque ou exprimant un besoin, la finalité étant de préserver sa sécurité, protéger sa culture et de l'immuniser.

G) La famille :

Si le musulman d'aujourd'hui -qui vit dans un monde médiatiquement et culturellement ouvert sur toutes sortes d'identités et de cultures et au sein duquel les dominateurs ne se soucient guère des spécificités- est menacé dans sa foi, sa culture et sa langue. Dans ce contexte, la famille musulmane encourt de sérieux dangers et est confrontée à des difficultés plus ardues et à des effets ravageurs.

Empruntant divers discours et intonations, des voix appellent à la réforme de son statut et la garantie de ses droits. Après examen et vérification, il s'est avéré que ces appels ne respectent pas la sacralité des prescriptions de la charia relatives à la famille, à la relation de coupe et aux liens entre fils et parents.

Il est donc du devoir de l'institution de solidarité culturelle de placer à la tête de ses priorités la famille musulmane, les plans susceptibles de la défendre et de la protéger contre l'effondrement, notamment à travers :

- la promotion de l'enseignement et la diffusion de la culture islamique au sein de toutes les couches sociales
- la sensibilisation de la famille aussi bien à ses droits juridiques, économiques, sanitaires et sociaux qu'à ses devoirs sociaux et éducatifs
- la mise en place d'un cadre social lui garantissant les facteurs de stabilité et la lutte contre les sources d'inquiétude
- la création d'un climat approprié pour l'édification d'une famille musulmane en conformité avec la charia et la doter des moyens de résistance face aux courants dévastateurs

H) Le patrimoine :

La oumma islamique dispose d'un patrimoine authentique construit et transmis au travers de plusieurs générations. Ce riche patrimoine constitue une source de fierté pour la oumma de par son authenticité et sa préciosité, au même titre qu'il lui procure force et grandeur. La mise en valeur de ce patrimoine, à travers la publication, la résurrection et l'étude, reste un domaine vaste dans le but de d'appuyer et d'animer l'action culturelle.

Le patrimoine de la oumma islamique est le capital de sa civilisation ancestrale, l'une des manifestations de son génie, la meilleure expression de son identité culturelle et un trait d'union entre les générations. La complémentarité entre le passé et le présent contribue à la correspondance entre les idées, les opinions, les conceptions et les innovations, sur la voie de la prospérité culturelle, de la sagesse intellectuelle et la perpétuité civilisationnelle.

Le patrimoine est la quintessence de l'histoire de la oumma. Une lecture saine et consciente de cet héritage permet de déterminer les vérités historiques de cette Nation, détecter ses forces et ses faiblesses, les hauts et les bas de son Histoire. La connaissance de ces faits est, sans nul doute, un élément essentiel dans la construction du système socioculturel.

Cependant, l'écriture de l'histoire de la oumma islamique a été entachée par deux questions dangereuses auxquelles il faut faire attention de crainte de tomber dans l'erreur, à savoir la falsification des vérités historiques et l'amalgame entre Histoire et interprétation des événements historiques.

Aussi, faut-il procéder à une lecture lucide, consciente et circonspecte de l'Histoire, tout en faisant de même pour son écriture. Aux côtés de la préservation

du patrimoine, le premier des devoirs pour les institutions de la solidarité culturelle est de réécrire l'Histoire de la oumma islamique durant toutes ses étapes, surtout celles qui restent méconnues ou équivoques. Car cette entreprise permettra de débarrasser l'Histoire de la oumma des ajouts, des fausses allégations et des mensonges qui lui ont été collés, dans l'objectif de mettre en cause cette Histoire, de la ternir et d'attiser les divergences entre les différents madhahibs et groupes.

I) Les institutions :

La oumma est forte d'un grand nombre d'institutions actives sur tous les plans (gouvernemental, national, associatif, régional et international) et dont la sacralité n'est pas moins importante que celle des patries. Il faut leur apporter une grande solidarité culturelle pour les protéger, renforcer leur présence, appuyer leur travail, les aider à s'acquitter convenablement de leur rôle aux niveaux local, régional et international, que ce soient les organisations culturelles, éducatives, économiques ou médiatiques...

II. Développement de la société :

A) Consécration de la sécurité spirituelle et culturelle :

Il n'y a pas développement sans sécurité, particulièrement spirituelle et culturelle. La oumma est en permanence exposée à des agressions intellectuelles et culturelles de l'intérieur comme de l'extérieur. En plus de la préservation des fondements et constituants identitaires, elle est dans le besoin d'une plate-forme intellectuelle et culturelle en phase avec le tissu économique. Cette action nécessite le déploiement de grands efforts en termes d'instruction et de culture pour faire face aux explications et interprétations tendancieuses. Il s'agit également de la mise en œuvre de moyens, d'instruments et de programmes à même de formuler des réponses convaincantes aux diverses interrogations intellectuelles et culturelles suscitées au sein de la société, sous l'effet de sa dynamique de développement, scientifique et culturelle.

Pour garantir cette sécurité, la oumma se doit d'agir et d'innover à tous les niveaux. En s'armant de la force, de la fermeté, du courage et du discernement nécessaires, la oumma est appelée à définir et à renouveler les concepts de modernité, des conditions d'accompagner le progrès, des voies et méthodes de gérer les notions d'extrémisme et de terrorisme. Dans ce sens, l'élite des compétences culturelles, pédagogiques et scientifiques dont regorge la oumma doit être chargée des missions de préservation de cette sécurité, à leur tête l'élaboration d'un discours islamique renouvelé en harmonie avec les choix établis unanimement par les érudits du monde islamique et consolider le sentiment de communauté. Ce discours doit également développer les valeurs de solidarité, de

fraternité et de d'entraide, creuser l'idée et la conviction de l'unité culturelle et de la richesse patrimoniale, ainsi que renforcer tous les aspects de défense des constantes et des spécificités culturelles et civilisationnelles de la oumma.

B) Promotion des industries culturelles :

Certains grands pays ont procédé à la mise en place d'un ouvrage de référence sur la culture destiné à l'évaluation de l'état actuel des industries culturelles et analyser les aspects relatifs à ce domaine. Ce document comporte des suggestions relatives au développement de cette industrie à la détermination de ses composantes et de ses potentialités créatives et novatrices, de même qu'il mesure le degré de mise à profit du patrimoine et du stock culturel authentique et leurs capacités à se transformer en une véritable force industrielle.

Les industries culturelles sont devenues un élément central pour la structuration de l'économie et le rehaussement de l'industrie au niveau de la concurrence internationale. Mais, il ressort de la radioscopie de la culture islamique contemporaine que ces industries souffrent de l'exclusion et de la marginalisation dans les programmes et activités culturels. Elles ont besoin de liberté, d'équité, d'une atmosphère débarrassée de l'enfermement confessionnel, d'un investissement équivalent à leur valeur civilisationnelle et à leur coût, en plus d'une gestion sincère de la part des institutions, des instances et des organisations islamiques culturelles et économiques.

Pour remédier à cette situation, il est impératif de mettre en œuvre des grands programmes et de mobiliser d'énormes ressources financières, particulièrement pour la mobilisation et l'implication des compétences, leur orientation et leur responsabilisation. Cela requiert également la création de centres culturels à vocation industrielle et commerciale dans différents pays, leur dotation en moyens et équipements nécessaires pour leur gestion et l'accomplissement de leur mission et la mise en place de procédures simplifiant la promotion de ce type activité industrielle. Ces dispositions et d'autres instruments essentiels sont de nature à garantir un minimum d'intérêt et d'investissements en faveur des industries culturelles islamiques, à l'instar des autres cultures contemporaines jouissant de la liberté, du soutien et de la chance de propagation.

A l'ère d'une concurrence impitoyable et déséquilibrée, le développement de ces industries exige la concrétisation des bonnes intentions, la mobilisation des ressources, la conjugaison des efforts à travers une coopération accrue, une solidarité agissante, une entraide efficace et une étroite collaboration entre le puissant et le faible, entre la personne aisée et celle en difficulté.

C) Désenclavement culturel des zones rurales :

Le concept composé «désenclavement culturel» a besoin d'études approfondies et d'une définition précise pour en cerner les significations. Si la Chine, cet immense pays disposant d'une forte industrie et d'une présence mondiale distinguée, lance des programmes politiques et culturels prépondérants pour se désenclaver, que pouvons-nous dire de vastes régions du monde islamique devant multiplier plusieurs fois l'effort fourni par les Chinois pour pouvoir seulement adhérer à la culture contemporaine, sans même pouvoir parler d'une place de choix ou d'une contribution exceptionnelle à son développement.

Nul ne peut ignorer l'important impact des campagnes sur le système social, leur apport à son progrès et prospérité ainsi que leur rôle incontournable dans l'édification sociale.

Il est de notoriété publique que le ratio des populations rurales en matière d'éducation, d'enseignement et de culture demeure tronqué et insuffisant, que les infrastructures nécessaires à ces domaines sont presque inexistantes et que même la couverture des rares activités organisées dans ces régions se fait à contrecœur ou en fonction de la participation ou non d'un important responsable dont la présence s'accapare l'essentiel du reportage.

Partant du souci de préserver l'équilibre entre les composantes de la société, assurer sa pérennité, lui permettre de s'acquitter de sa mission et atteindre ses finalités, comme le veut bien le principe de solidarité, la campagne doit jouir pleinement des possibilités offertes par la solidarité culturelle. L'objectif est de faire sortir les zones géographiques riches de leur patrimoine ancestral de cet état d'isolement, se mettre au diapason de la dynamique culturelle avec toutes leurs forces et contribuer à la construction de la civilisation islamique, sur la voie du renouvellement et de création continues.

L'attestation de l'enclavement de bon nombre de campagnes et de villes, qui vivent une situation presque identique malgré l'enracinement historique, n'a pas besoin d'une preuve irréfutable ou d'une étude approfondie. Si l'on cherche un club culturel dans ces localités, on ne va pas le trouver, et s'il y en a un, il s'agirait d'un centre appartenant à une délégation étrangère ou à une organisation internationale aux visées claires.

Pour toutes ces raisons et d'autres, ces zones requièrent une forte solidarité et d'une prise en charge de la part des instances prospères pour qu'elles puissent émerger et s'inscrire dans le réseau culturel global, avec une forte présence et une participation de choix. Si cette situation d'enclavement se poursuit, cette partie deviendrait le maillon faible de la sécurité culturelle, une source d'acculturation, de dilapidation des compétences scientifiques et de pillage du patrimoine civilisationnel islamique et humain.

D) Développement des sciences, de l'économie et de l'édification :

La question de développement des sciences et de ce qui s'en suit en matière d'économie et d'édification peut être résumée dans la promotion de la créativité, de l'innovation et de l'intérêt à accorder aux ressources humaines et aux organisations.

L'innovation scientifique et intellectuelle et ses prolongements en termes de prospérité économique, de progrès culturel et médiatique et d'édition des livres, constituent l'un des champs les plus fertiles pour l'activité culturelle et outiller le lecteur des moyens nécessaires pour sa formation sociologique et sa préparation à vivre en harmonie avec la communauté musulmane, tout en étant fier de son identité, convaincu de son appartenance et attaché à ses principes et valeurs civilisationnels.

Les actions et les efforts fournis doivent se concentrer sur la solidarité culturelle dans ce secteur vital, les orienter vers des sujets étroitement liés aux causes de la Oumma islamique et encourager les recherches utiles traitant des affaires des sociétés islamiques.

Nombreuses sont les questions religieuses, politiques, sociales, scientifiques, éducatives, médiatiques et autres qui ont besoin d'éclaircissement et d'une grande solidarité aussi bien par l'action que par un effort d'investissement, dans le but de l'illumination culturelle et l'enracinement scientifique par le biais d'une production culturelle présentée aux couches sociales de manière simplifiée et avec un souci de proximité.

E) Apprentissage populaire :

Le domaine de l'éducation et de l'enseignement, comme nous l'avons déjà abordé, est d'une grande importance et d'un impact certains. Toutefois, il ne saurait inclure toutes les couches sociales, se limitant à certaines catégories, surtout les enfants et les jeunes. Une large couche n'en tire pas profit. C'est ce qu'on appelle communément les couches populaires. Celles-ci doivent bénéficier de la solidarité culturelle qui constitue un pont entre elles et la pensée culturelle de la société, leur facilite l'intégration au système de la culture islamique et les outille des conditions de la conscience intellectuelle, à travers les médias audiovisuels et la presse écrite, l'orientation au sein des mosquées, des associations et des organisations sociales actives en matière d'encadrement culturel général.

Dans ce sens, la prédication a été l'une des bases de l'islam et l'une des origines de sa propagation, en ce sens que cette action se fonde sur l'orientation et une rhétorique qui convient à l'ensemble des catégories sociales. Ce discours

s'appuie sur la simplification et la vulgarisation des enseignements religieux auprès des instruits de tous horizons, des artisans, des analphabètes et des moins instruits, hommes et femmes. De par sa nature, il peut servir de passerelle entre prédicateurs et public musulman et entre élite et masse. Grâce à son vaste horizon, sa simplicité et sa viabilité pour tous les destinataires, la prédication va de pair avec l'action culturelle et constitue son corollaire des points de vue des méthodes, des instruments et des techniques.

Ces caractéristiques de la prédication islamique conviennent à la nature profonde des Hommes et ont constitué les fondements de l'islam et de ses enseignements, parce que les humains, de par leur nature profonde, sont égaux dans la conception islamique et ont donc le droit de recevoir ce discours.

Du moment que le domaine de la prédication est aussi général et n'exclut aucune catégorie de la société, il représente, de ce fait, un champ fertile pour l'action culturelle dont le soutien et l'activation aident à la promotion de la Daâwa et des organisations.

Sur cette base, la prédication doit occuper la place qui lui revient dans le système de la solidarité culturelle islamique.

F) la solidarité économique :

La solidarité économique en Islam est un système à part entière, bâti sur des assises solides, bien enraciné dans les principes religieux et occupant un vaste espace dans les prescriptions de la charia. Le scrutateur de ces prescriptions constate que la solidarité économique est présente de tout son poids dans l'ensemble des domaines ou presque de la législation islamique du secteur financier :

- dans le système de la zakat, comme développé dans la première partie
- dans les dépenses obligatoires
- dans le système du waqf et des concessions
- dans le système de l'héritage et des testaments
- dans le système des dons et présents
- dans le système des dédommagements financiers
- dans la partie financière du devoir de suffisance communautaire
- dans le système des vœux et des rachats

La solidarité économique est omniprésente dans les prescriptions de la charia islamique. Cette omniprésence émane de l'importance de la solidarité économique et de son rôle dans la facilitation et l'amélioration de la vie des

musulmans. Toute activation de cette solidarité est synonyme de bien-être et de raffermissement de l'édification sociale, et vice versa. Partant, il devient obligatoire d'œuvrer pour faire perdurer ce système dans la vie de la Oumma, à travers la prise de conscience de sa valeur et de sa gravité. Cela peut se faire en ravivant l'esprit de la culture islamique. Il est donc obligatoire que cette question occupe toute sa place dans le système de la culture sociale, d'une part, et dans l'institution de la solidarité culturelle.

Tant que les gens ressentent la portée et l'impact de ce système sur le règlement des problèmes sociaux, ils ne manqueront de s'y impliquer davantage et d'aller de l'avant dans cet effort. L'action culturelle peut être utile dans cette perspective, en sensibilisant les gens et en les aidant pour mieux assimiler la vitalité de cette question. Il est donc fondamental d'œuvrer pour soutenir cette action et de coopérer en vue d'élargir ses horizons et son domaine. Une tâche qui reste tributaire de l'activation de l'institution de la solidarité culturelle islamique.

III. Communication et interaction avec l'environnement international

A) Rapport cordial avec les enfants des communautés musulmanes établies à l'étranger

Celui qui manque d'une chose ne peut la donner, comme dit l'adage. Celui qui n'arrive pas à être interactif et à bien communiquer avec ses semblables n'est pas qualifié à le faire avec autrui. Le domaine de la communication islamique, comme l'ont souligné plusieurs stratégies émanant de l'IJESCO, n'est pas moins crucial ni moins capital que les autres domaines. Au contraire, c'est le secteur à placer au centre de la solidarité culturelle, dans le but de préserver l'identité islamique et de l'immuniser contre la perte et la dissolution dans celle de la terre d'accueil.

Les communautés musulmanes en Occident vivent dans une société et dans un environnement qui ne sont pas les leur. Elles ont, par conséquent, besoin d'une attention spéciale et d'un suivi permanent pour mettre leur identité islamique et leur appartenance culturelle à l'abri des nombreux facteurs d'acculturation, de subjugation et d'absorption. Les fils de cette communauté sont confrontés à la déferlante du mode de vie occidental qui peut saborder l'édifice de son identité et de l'éloigner de son authenticité et de son entité, qui la considère comme une partie intégrante de sa structure. D'où la vitalité de ce secteur et la nécessité de l'inclure sous le parapluie de la solidarité culturelle islamique, dans tous ses nobles objectifs et ses sublimes finalités.

Parmi les points nécessitant une intensification de la solidarité, on peut citer :

- Suivi des problèmes des enfants de la communauté islamique et la nécessité de les résoudre

- Poursuite de l'instruction religieuse de manière à assurer protection et immunité
- Intérêt pour le domaine de la fatwa et l'orientation religieuse
- Sensibilisation générale et mise en garde contre les risques et les méfaits qui guettent les fils des communautés musulmanes en Occident

B) Amélioration et pérennisation des relations bilatérales et internationales

Nous signifions par ces relations tout ce qui intéresse l'amélioration des rapports avec les fils des communautés musulmanes en Occident, d'une part, et entre le Monde islamique et l'Occident, d'autre part. Cette liaison constitue l'entité collective de la communication. La protection de cette entité contre la division et la désagrégation est un impératif pour la préservation des relations publiques du Monde islamique, parce qu'il est question de la partie extérieure de sa structure. Si cette partie est saine, toute la structure le sera, et vice versa.

Pour ce, la conscience de cette réalité doit être en tête des préoccupations de l'institution de la solidarité culturelle islamique, tout en prenant les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

Ce sont là les domaines les plus importants autour desquels doit graviter la solidarité culturelle islamique. Il s'agit de domaines vastes et fertiles et leur généralisation à l'action culturelle est susceptible de promouvoir la société islamique et de la mettre sur la bonne voie et le chemin de la sagesse.

VI. Les moyens de renforcer la solidarité culturelle

Toute action stratégique ne serait complète qu'après l'intégration des mécanismes d'exécution et des moyens permettant la réalisation des objectifs inscrits dans la stratégie.

Si nous nous sommes contenté de citer les plus importants domaines de la solidarité culturelle, du fait qu'ils sont difficiles à cerner et très liés à l'ensemble des domaines économique, social et culturel, nous allons aborder dans ce chapitre les importants mécanismes d'exécution, les principaux moyens permettant de préserver les volets existant encore dans le domaine de la solidarité et de ressusciter ce qui a été perdu, aux fins de renforcer ce domaine vital et lui injecter un sang nouveau, sachant que nombre de ces moyens ont été cités dans les chapitres précédents.

Il s'agit particulièrement des mécanismes considérés comme indispensables pour réactiver ce domaine vital et habiliter les parties en charge du secteur à mieux opérer et coordonner.

1. Sur le plan du monde islamique :

1.1. Création d'un institut supérieur des sciences de l'administration et de gestion de la chose culturelle :

La consolidation et l'organisation de la solidarité culturelle dans un cadre institutionnel moderne sont tributaires d'infrastructures qui permettront aux autorités, organismes, organisations locales, institutions et associations concernées d'organiser et chapeauter les actions de la solidarité, de mobiliser les ressources humaines qualifiées pour assumer ce genre de gestion culturelle remarquable, de tirer parti, à bon escient, des cerveaux et compétences, en les impliquant dans la promotion de ce domaine vital qui mérite une part prioritaire dans les projets de développement.

La chose culturelle implique la spécialisation. Cette forme que nous évoquons dans la présente stratégie est singulière et implique la consolidation des valeurs précitées et une prise en conscience des caractéristiques susmentionnées. Ce sont là autant d'arts et sciences qui exigent un apprentissage, une formation et une bonne expérience.

Nous avons besoin d'artisans de la culture et de personnes ayant cumulé une expérience en matière d'industries culturelles, pour assister ceux qui sont en charge de cette industrie, promouvoir leur niveau technique et les orienter vers les domaines dont la société aura besoin. Le Prophète, que la paix et la bénédiction soient sur Lui, dit : **«Il est une aumône qui pourrait aider un artisan ou être dédiée à perfectionner les capacités d'une personne»**.

Le monde islamique, en proie aujourd'hui à plusieurs écueils dont les périls ayant trait à la protection des particularismes de sa culture, a plus que jamais besoin d'une institution scientifique, éducative et culturelle qui forme des compétences capables de superviser le secteur culturel, suivant une vision globale dynamique, qui prend en compte l'art de la gestion, du traitement et de l'analyse, particulièrement de ce volet vital.

Eu égard à son expérience dans ce domaine, il est proposé que l'Organisation entreprenne une étude de faisabilité qui permettra de définir le système adéquat, le lieu opportun et le meilleur statut pour cette indispensable institution.

1.2. Création d'un centre scientifique supérieur de solidarité culturelle :

La collecte de données précises, la mise au point d'études analyse et de terrain et la recherche d'un observatoire scientifique bien équipé sont aussi importants que la mobilisation de ressources humaines spécialisées. Dans ce contexte, il importe de signaler que le monde islamique est tenu de se solidariser pour mettre sur pied un centre scientifique pour la solidarité culturelle de haut niveau, eu égard à ses avantages, outre sa capacité à aplanir les difficultés pour consolider la solidarité et intensifier les études sur l'amélioration de sa performance scientifique et pratique.

Nous suggérons que ce centre comporte :

- Une banque de données sur la solidarité culturelle et ses projets.
- Des services d'études, de recherche et de coordination.
- Des services d'organisation de colloques et conférences sur la consolidation des principes de la solidarité culturelle.

Le centre sera chargé essentiellement de mettre au point des études et recherches dans le domaine de la solidarité culturelle, qui traitent de la vulgarisation de ce concept, la consolidation de ses principes, l'amélioration des services des banques islamiques. Il aura également pour mission de mobiliser l'expertise nécessaire à l'aboutissement des projets de solidarité et d'habiliter les organismes et institutions à améliorer les programmes et moyens d'exécution, de suivi et de coordination, outre la publication d'études, de bulletins, de périodiques et de magazines.

Eu égard à son rôle vital sur le plan international et à son expérience confirmée dans le domaine culturel aux niveaux islamique et mondial, il est suggéré que l'ISESCO supervise les études et entreprenne des mesures pouvant constituer le prélude à la création de ce centre.

1.3. Création d'un fonds de waqf culturel :

Le waqf islamique a ses propres principes, règles et systèmes bien spécifiés. Il présente également des conditions légales rigoureuses et solides comme en témoignent les multiples institutions et fonds du waqf dans le monde islamique qui jouent un rôle important dans le développement social et économique.

Eu égard à ses caractéristiques et aux changements qu'il connaît, le domaine culturel est devenu tellement vaste que les ressources financières publiques ne suffisent plus à elles seules à combler ses besoins. De plus, les institutions du waqf en vigueur ne peuvent venir en aide à ce domaine, du fait qu'elles ont besoin d'une autorisation légale des parties en charge du waqf et d'une conformité avec les règles et les lois du waqf.

Les expériences précédentes montrent que les aides extérieures auxquelles recourent certaines institutions financières culturelles, en raison de la rareté des ressources, ont engendré plusieurs préjudices et porté atteinte à l'autonomie et aux activités même de ces institutions. Les conditions d'aide ont été souvent contraires aux particularismes et constantes. Aussi, une prise en conscience du danger de ce soutien doit-elle impliquer le renforcement des activités des institutions nationales et de la société civile, l'organisation de leur action, à travers la création d'un «**Fonds de waqf culturel**» qui obéira aux mêmes règles afférentes au waqf. Les personnes contribuant au waqf doivent assimiler sa dépense légale qui sert les aspects culturels évoqués avec détails dans le chapitre consacré aux règles de la solidarité culturelle.

Pour les mêmes raisons précitées, il est suggéré que l'IJESCO supervise, en collaboration avec des institutions et fonds de waqf réputés pour leur expérience, l'étude de faisabilité et prenne les mesures nécessaires pour la création du fonds et la réactivation de son rôle dans la société islamique.

1.4. Création d'une institution de mécénat scientifique et de dons culturels :

Nous avons évoqué dans le chapitre sur les aspects de la solidarité culturelle les caractéristiques qui distinguent la civilisation islamique en termes de mécénat, lorsqu'une famille riche ou moyenne prend en charge toutes les dépenses d'une personne recherchant le savoir (nourriture, habits et autres besoins jusqu'à ce qu'elle termine ses études).

Nous rappelons que cette solidarité culturelle a permis à plusieurs jeunes pauvres de se pencher sur les études et la recherche du savoir. Nombre d'entre eux sont devenus de grands érudits qui se sont distingués dans les sciences du fiqh, contribuant ainsi à leur enrichissement, grâce à des recherches et titres de valeur, des œuvres scientifiques et culturelles louables et un apport considérable dans la dynamique de la civilisation, de la pensée, de la science et de la culture.

De plus, ce genre de solidarité prévoit, outre l'aspect scientifique, des volets sociaux et culturels, à travers le mécénat et le parrainage d'ordre social et culturel de ceux qui se sont convertis à l'islam, par estime pour cette religion, sa tolérance et la bonté des musulmans, tous pays et races confondus, en vue de raffermir leur foi et de ceux qui veulent faire des recherches sur l'islam en gardant leur appartenance confessionnelle, en vue de rassurer les cœurs et gagner leur soutien à l'islam ou éviter un préjudice contre sa mission et sa culture.

Eu égard à la spécialisation, la méthodologie et l'action institutionnelle qu'exige la gestion de cette forme de solidarité, il s'avère impératif de créer une institution en la matière qui aura pour mission de gérer et de promouvoir cette solidarité.

Il est indéniable que le renforcement de cette institution grâce à un fonds de dons de culturels, la mise au point d'une structure équilibrée qui permet de réactiver le parrainage, de mobiliser et répartir les dons, est de nature à promouvoir au plus haut niveau la solidarité culturelle, réaliser de mégaprojets culturels qui soient en phase avec la mission civilisationnelle et humaine de la oumma et aboutir à des taux considérables en matière de lutte contre l'analphabétisme culturel dans le monde islamique.

Toutes ces institutions et fonds proposés sont interdépendants, mais ils doivent être réactivés pour être autonomes, en vue de dissocier le volet éducatif de la recherche et le volontariat du waqf, tout en restant attachés à la coordination agissante et permanente et à la solidarité fructueuse et constante.

2. Sur le plan local :

2.1. La famille et le renforcement de la solidarité au niveau de la famille :

La famille constitue le noyau de la société. Elle en représente aussi un microcosme. Si la famille est vertueuse, la société l'est aussi et si elle est corrompue, il en va de même pour la société. Aussi la loi islamique lui a accordé un intérêt particulier, notamment à travers les textes coraniques et la sunna qui imposent de respecter la famille comme il se doit, de la protéger et de l'édifier sur des bases solides. Parmi ces piliers, on cite la solidarité qui doit régner au sein de la famille et toucher ses différents membres.

En effet, nous avons besoin d'approfondir une prise en conscience de cette solidarité familiale, évoquée par l'islam dans les termes de la bienfaisance dédiée aux proches. La société islamique regorge de pratiques et coutumes sur cette forme de solidarité qui exige, néanmoins d'être réactivée et ressuscitée. La société où les familles ne sont pas solidaires ne peut l'être avec son environnement.

Aussi convient-il de prévoir la solidarité culturelle dans l'ensemble des programmes intéressant la famille qui occupe une place de choix au sein de la société islamique, étant un moyen efficient pour la dynamisation de l'action culturelle.

La famille est la première motivation permettant aux enfants et jeunes d'adhérer au système socioculturel. Elle constitue leur première étape éducative et leur première école où ils s'approvisionnent en principes et valeurs et s'imprègnent de concepts et règles qui les habilite à s'impliquer dans la vie sociale et culturelle.

L'éducation à l'importance de l'action culturelle et à la nécessité de prendre part à l'institution de la solidarité culturelle prend comme point de départ la famille, pour se développer par la suite au sein de la société, à la faveur des institutions éducatives en charge de cette question.

2.2. L'école et la consolidation de la solidarité au niveau éducatif :

Il est connu que l'établissement éducatif constitue l'une des plus importantes institutions socio-éducatives dont la mission est de compléter le rôle pédagogique de la famille. Elle accueille de permanence plusieurs promotions d'enfants et de jeunes pour leur inculquer une éducation sociale. Elle constitue, aux côtés de la famille, un moyen puissant de soutien à l'action culturelle au sein de la société, du fait qu'elle veille à former les générations montantes, à développer leur esprit, à les doter de connaissances, de savoir utiles et d'expériences qu'ils peuvent mettre à profit dans leur vie sociale.

Si l'éducation et l'enseignement constituent un espace fertile et dynamique pour revigorer l'action culturelle et réactiver le système de la solidarité culturelle- comme souligné dans les chapitres précédents-, il n'en demeure pas moins que l'école est le moyen idoine pour réaliser ces objectifs. Aussi doit-elle prendre la place qui lui échoit dans le cadre d'une conception rationnelle de la stratégie de la solidarité culturelle islamique.

Dans ce contexte, il s'avère impérieux d'intensifier les efforts pour réunir toutes les conditions permettant de promouvoir et renforcer le rôle de l'école, qui s'inscrit dans le droit fil d'une vision solidaire constituant un exemple pour les générations montantes, en vue de les impliquer à la réalisation de ses objectifs tels :

- Œuvrer à intensifier la création d'écoles et d'institutions éducatives, de manière à répondre au nombre des personnes bénéficiaires, aussi bien dans le milieu urbain que rural.
- Mobiliser les moyens et équipements nécessaires à l'opération pédagogique, moderniser les outils, supports et mécanismes, aux fins de hisser le niveau du processus pédagogique et éducatif.

- Revoir les programmes, les manuels et les approches pédagogiques de temps à autre, pour qu'ils soient en phase avec les impératifs de la réalité, s'ouvrir sur l'environnement privé et public, et être en adéquation avec les mutations actuelles intervenues dans les différents domaines, tout en demeurant attaché à l'identité et aux fondements de la civilisation islamique.
- Mettre au point un manuel scolaire qui répond à la qualité pédagogique et éducative requise, aux fondements authentiques, aux changements actuels et s'engager à l'améliorer et le mettre à jour.
- Œuvrer constamment à organiser au profit des cadres formateurs des rencontres pédagogiques et des sessions de formation et entourer cette catégorie d'un intérêt particulier.

2.3. L'institution religieuse et la consécration de la solidarité sur le plan religieux :

La mosquée :

La mosquée compte parmi les grandes institutions éducatives. Nous l'avons cité, dans ce contexte, pour ses multiples caractéristiques. En effet, la mosquée était, depuis les premières ères de l'islam, une école où sont dispensés les cours, se tenaient des sessions de formation et des assises d'enseignement. Il s'agit également d'un lieu pour la prédication et l'orientation. Si les mosquées ont perdu, actuellement, leur rôle d'institution éducative, il n'en demeure pas moins qu'elles sont, de par leur nature et leurs finalités puisant dans la charia, des institutions chargés de la prédication, de l'orientation ainsi que de la transmission d'un discours religieux islamique à l'ensemble des musulmans, à travers les prêches du vendredi et des fêtes religieuses.

Si l'école, ainsi que les autres établissements éducatifs primaires, secondaires et universitaires, constituent un moyen puissant pour le soutien de l'action culturelle et sociale, la mosquée représente elle aussi un autre moyen aussi important et dangereux, du fait qu'elle s'adresse à l'ensemble des musulmans et accueille, plus que l'école, un nombre massif de croyants qui s'y rendent pour remplir leurs devoirs religieux et répondre à l'appel du Très Haut. Leur présence à la mosquée fait montre d'une grande disposition à écouter les conseils et les prêches, ainsi que d'autres activités de prédication.

En effet, la mosquée est un outil efficient pour raffermir la solidarité culturelle, réactiver ses institutions et consolider leurs liens avec les gens. Il s'avère nécessaire de coordonner avec les parties gouvernementales et chargées du waqf pour initier des activités qui vont dans le sens de la consolidation de ces rapports, ressuscitent, à travers les multiples activités de la mosquée, l'esprit de

la solidarité islamique dans les différents domaines, particulièrement social et culturel, contribuent à la mise au point de livres et programmes qui répondent à ceux supervisés par plusieurs mosquées.

Le livre :

En dépit des profondes mutations qu'ont connu le domaine du savoir, la culture et la recherche scientifique, ainsi que la grande révolution des techniques et des moyens de recherche, de lecture et de communication (la matière est stockée dans des CD ou publiée sur la toile web), le livre demeure très distingué, grâce à sa valeur académique, culturelle et historique, son impact sur l'esprit, son esthétique que rien ne peut remplacer, et aux connaissances et données pertinentes et précises qu'il renferme, particulièrement en ce qui concerne le saint Coran et ses sciences.

Le saint Coran est le premier livre des musulmans dont ils ont puisé la foi, la loi et la morale. Ils en tirent également les connaissances, le savoir et les sciences. Grâce à ce livre, ils ont imposé leur pensée et patrimoine dans les quatre coins du monde. Il avait suffi uniquement d'un siècle après la mission du Prophète pour que les contrées islamiques regorgent de livres et de titres, de bibliothèques. Avec l'étendue du Monde islamique, grâce aux multiples foutouhats, les musulmans se sont mis en contact avec d'autres civilisations humaines qu'ils ont adaptées à la civilisation islamique. Il existe toujours de précieux ouvrages dans des bibliothèques internationales de par le monde.

Le livre a un fort impact sur la dynamisation de l'action culturelle, mais aussi sur la consolidation de la solidarité culturelle et sa promotion pour produire certes mais également pour garantir une sensibilisation sociale, à travers l'ancrage de la solidarité islamique dans le cœur et l'esprit des générations montantes.

Il s'avère ainsi impératif d'élaborer des livrets méthodiques relatifs à l'école et au livre, dont chacun traite d'une règle de la solidarité culturelle telle que définie dans le chapitre y afférent dans cette stratégie, en vue d'en renforcer ses fondements religieux et contribuer à ancrer la conviction commune quant à son efficacité et ses nobles finalités.

2.4. Les entreprises médiatiques et le raffermissement de la solidarité au niveau de l'information et de la communication :

Il est connu que les médias audiovisuels et la presse écrite représentent un moyen qui a un énorme impact sur la communication avec les gens et un outil puissant pour leur transmettre le message culturel. A travers les différentes chaînes et tribunes médiatiques, ce discours pourra remplir sa mission, en préservant sa diversité, renforçant ses constantes, incitant à l'acquisition de ses

produits et en mettant en avant ses artisans et symboles. Les médias permettent aussi de mieux présenter les données et les vérités et d'engager une communication directe qui se doit d'être basée sur la clarté, la franchise, la précision, la transparence, l'honnêteté. Il s'agit également de tirer parti des nouvelles techniques pour mieux expliquer, vulgariser, commenter, justifier et convaincre, afin que l'impact soit plus percutant et le bénéfice plus grand.

Ces chaînes permettent, grâce notamment à leur grande audience, de gagner du temps et de l'énergie, particulièrement en matière de renforcement du credo concernant l'importance de la solidarité culturelle, de vulgarisation de ses avantages, ainsi que de la mobilisation de efforts pour la réalisation de ses projets et de ses finalités.

Pour ces raisons, le cercle de l'action médiatique est plus large que celui de l'action culturelle ciblant l'école et la famille. Les tribunes médiatiques permettent, en effet, de communiquer avec tous les membres de la société, voire avec le monde entier, grâce au mot, à l'image, aux signaux et desseins, et à d'autres formes de discours et de communication. A la faveur également de son aspect attractif, elles permettent de mieux véhiculer le message.

Eu égard à la dangerosité des médias et leur fort impact, le système de la solidarité culturelle islamique se doit de fixer comme priorités ce qui suit :

- Inciter les médias dans le Monde islamique à préserver les intérêts et à éviter tout ce qui est vil et abject.
- Mobiliser les médias pour promouvoir la culture islamique fondée sur les valeurs religieuses présidant à la vie des musulmans, en tant qu'individus et communautés.
- Evaluer et examiner les nouvelles idées, à la lumière des principes de l'islam.
- Purifier la pensée sociale de tout ce qui peut menacer les constantes et les caractéristiques culturelles, en recourant constamment aux origines de l'islam, en l'occurrence le Coran et la Sunna.
- Diffuser la culture islamique authentique qui constitue l'un des plus importants facteurs contribuant à la cohésion des musulmans, en vue d'approfondir leurs liens, consolider leur unité et valeurs civilisationnelles qui représentent leur source de force, de fierté et de gloire.
- Consacrer une part importante aux médias jeune public, qui se doit être basée sur une planification scientifique orientée, basée sur les fondements susceptibles d'en renforcer l'impact et l'efficacité requise tels :

- La planification de programmes médiatiques dédiés aux parents, éducateurs et personnes concernées par la question de l'enfance, pour qu'ils soient au fait des moyens de former des générations saines et des programmes sur la consolidation de la solidarité parmi les jeunes.
- La planification de programmes médiatiques pour les enfants qui soient en adéquation avec leur âge, leur niveau intellectuel, et qui enrichissent la solidarité culturelle.
- La planification de programmes permettant de former des journalistes et communicateurs dans les domaines liés à la solidarité culturelle, à travers la coordination avec «**L'institut supérieur des sciences de l'administration et de la gestion de la chose culturelle**» proposé.

2.5. Les organisations non gouvernementales (ONG) et la consolidation de la solidarité au niveau de la société civile :

En évoquant les objectifs, nous avons souligné l'importance des ONG dans la promotion du monde islamique et leur rôle consistant à assumer des frais d'enseignement, d'éducation, de formation et d'alphabétisation, grâce aux fonds de la zakat, du waqf et des autres dépenses libres consacrés à la création et la gestion des écoles, mosquées et universités et aux besoins des étudiants, des imams et prédicateurs, pour qu'ils mènent une vie digne et accomplissent leur mission sociale et culturelle.

Nous avons également mis en avant la force de la société civile dans le monde islamique qui soutenait les ouléma et érudits et la sollicitude des autorités et des gouvernements à leur endroit, ce qui a contribué à enrichir l'activité scientifique, culturelle et éducative et à mettre en place un rempart contre tout mécanisme pouvant transformer les cerveaux de la oumma en centres entravant la pluralité culturelle, imposer une quelconque hégémonie intellectuelle ou exposer la oumma à la perte, lors des conflits politiques.

Grâce aux efforts des institutions nationales et associations civiles, la solidarité culturelle dans la société islamique a toujours été l'expression des liens de la fraternité dans la foi, de la coopération, de la solidarité, en vue de renforcer l'unité culturelle et de consolider l'entraide entre les peuples islamiques eux-mêmes et entre eux et leur environnement mondial.

La société islamique se doit d'impliquer largement les associations et les institutions dans plusieurs projets de la solidarité culturelle, de coordonner avec elles dans le domaine de l'initiation et de la gestion des propositions précitées, de leur permettre de participer à ses programmes, à travers des conventions, des mécanismes et des règles convenues, qui servent et développement aussi bien l'action culturelle et que la solidarité culturelle.

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	7
I. Fondements	9
1. Méthodologie	11
2. Concepts	15
3. Motivations et objectifs	18
II. Les fondements de la solidarité culturelle	29
III. Manifestations de la solidarité culturelle dans l'histoire de l'Islam ..	55
IV. Les caractéristiques de la solidarité culturelle islamique	71
V. Les domaines de la solidarité culturelle	79
VI. Les moyens de renforcer la solidarité culturelle	103